VENDREDI 08 MAI 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1884
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Le remplacement en agriculture se normalise

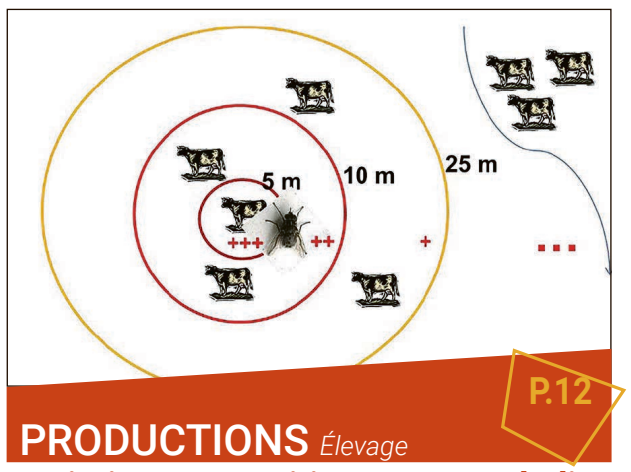


Alors que le congrès national des services de remplacement va se tenir dans le Doubs du 19 au 21 mai, nous revenons cette semaine sur ces outils. Ils agissent pour permettre aux agriculteurs de se libérer du temps. Mais surtout, avec l'arrivée de nouvelles générations et d'approches renouvelées du métier d'agriculteur, on les sollicite de plus en plus pour répondre à des attentes très diversifiées. Cela implique de la part des SR une certaine agilité et des capacités d'adaptation. Exemples dans ce numéro avec la Nièvre et l'Yonne.

Pages 06 et 07



P.05
ACTUALITÉS *Département*
JA de l'Yonne // Rendez-vous les 5 et 6 septembre !



P.12
PRODUCTIONS *Élevage*
Sanitaire // Besnoitiose : une maladie émergente en forte progression



V. Charpenet

P.16
DOSSIER *Machinisme*
Travail du sol // Les clés pour réussir ses semis de colza





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CÉRÉALES: LA DÉPENDANCE AU CONTEXTE INTERNATIONAL

.05 JEUNES AGRICULTEURS: RENDEZ-VOUS LES 5 ET 6 SEPTEMBRE !

.06 SERVICE DE REMPLACEMENT: UN NOUVEAU SOUFFLE

.07 SERVICES DE REMPLACEMENT: DANS LA NIÈVRE, ÊTRE AGILE POUR RÉPONDRE À DES ATTENTES DIVERSES

.08 DISTINCTIONS: ENCORE DES TROPHÉES

.09 FDSEA-JA: LA PRESSION DES SANGLIERS PERSISTE

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 FILIÈRE VIANDE: UNE VALEUR AJOUTÉE QUI NE REVIENT PAS ASSEZ AUX ÉLEVEURS

.11 MSA: « PROFITER DE L'ÉNERGIE DES ÉLUS EN DÉBUT DE MANDAT »

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 BESNOITIOSE : UNE MALADIE ÉMERGENTE EN FORTE PROGRESSION

.13 ALYSÉ: « CROYONS EN L'ÉLEVAGE ! »

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 DERNIER APPORT D'AZOTE SUR BLÉ: UN INVESTISSEMENT CLÉ, MÊME EN CONTEXTE TENDU

.15 AGRICULTURE BIOLOGIQUE: TRAVAUX EN COURS

DOSSIER // MACHINISME

.16 TRAVAIL DU SOL: LES CLÉS POUR RÉUSSIR SES SEMIS DE COLZA

.18 TRAVAIL DU SOL: LES NOUVEAUTÉS

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.21 URBANISME: LE CAUE 58 EN DÉCOUVERTES EN LUZY

.22 INSERTION PROFESSIONNELLE: UN PARCOURS QUI MÉRITE D'ÊTRE ENTENDU

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.26 PETITES ANNONCES

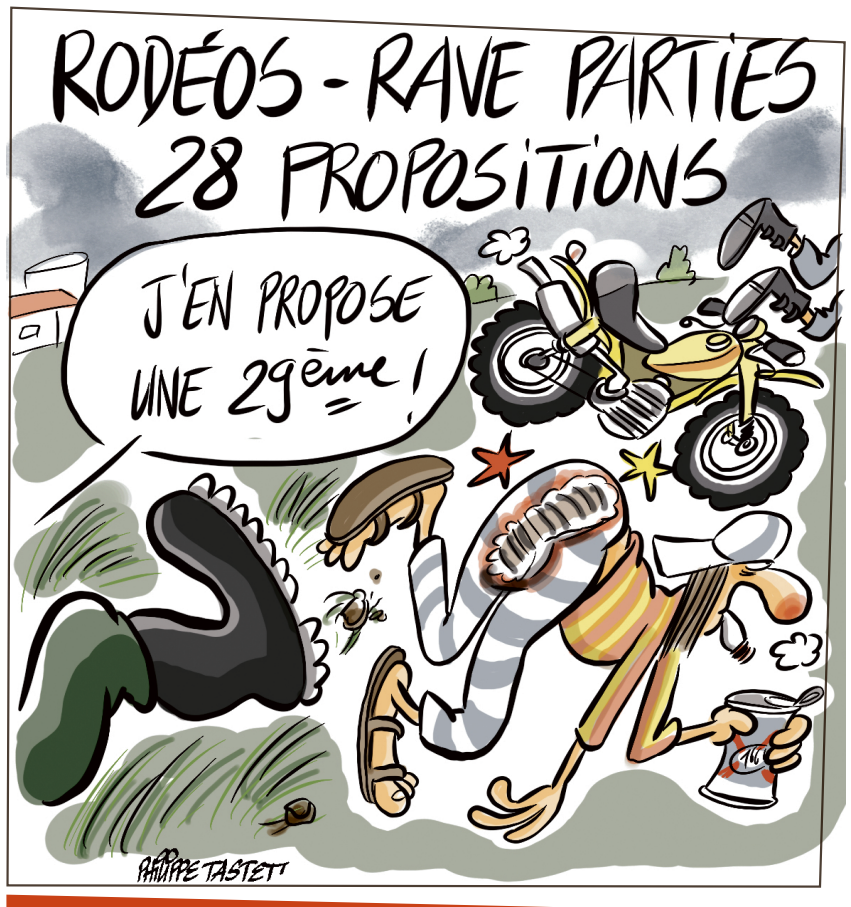
.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 NOTRE-DAME-DES-NEIGES : DES VACHES HIGHLANDS, NOUVEAU SOUFFLE DE L'ABBAYE

.31 FÊTE DE L'AGRICULTURE: LE WEEK-END PROCHAIN, DÉJÀ

.32 AU MAROC: DES CHÈVRES ÉMANCIPATRICES



// LE DESSIN

// EN BREF

GNR L'aide pour le mois d'avril au Journal Officiel

Un décret séparé publié le 2 mai acte l'aide destinée aux utilisateurs de carburants agricoles (gazole non routier, GNR) annoncée pour le mois d'avril, soit 3,86 centimes par litre qui correspondent au droit d'accise. Cette exonération de taxe sur le GNR agricole représente 14 millions d'euros. Le gouvernement a annoncé fin avril de nouvelles mesures pour passer l'aide de 3,86 à 15 centimes par litre pour les agriculteurs et de 30 à 35 centimes pour les pêcheurs contre 20 centimes précédemment. En avril, le montant de l'aide est fixé à 50 000 euros maximum par exploitation et les agriculteurs peuvent la demander pendant deux mois grâce à un formulaire dédié (site portail.chorus-pro.gouv.fr) en envoyant leurs factures et une déclaration sur l'honneur.

UE-Mercosur L'accord est entré en vigueur, de façon provisoire

Il est vivement dénoncé par la France et le monde agricole mais plébiscité par Bruxelles, l'Espagne et l'Allemagne: l'accord commercial entre l'Union européenne et les pays latino-américains du Mercosur est entré en vigueur vendredi 1er mai, de façon provisoire. Les premières conséquences de son application sont immédiates, d'après Bruxelles. *« Les avantages sont réels et déjà perceptibles. Les droits de douane commencent à baisser. Les entreprises accèdent à de nouveaux marchés. Les investisseurs bénéficient de la prévisibilité dont ils ont besoin »*, a déclaré la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen. Pour rappel, le Parlement européen a saisi la justice pour vérifier la légalité de l'accord, signé mi-janvier. En attendant la décision de la Cour de Justice de l'UE, d'ici peut-être plus d'un an, la Commission a décidé d'appliquer cet accord de façon provisoire, ce qu'elle est en droit de faire.

Viande bovine Coup de semonce de la FNB face à une baisse des prix *« injustifiée »*

Lors d'une conférence de presse le 29 avril, à la suite de son conseil fédéral, la FNB (éleveurs de bovins viande, FNSEA) a dénoncé une baisse *« injustifiée »* des prix à la production et a appelé la filière à *« reprendre ses esprits »*. Dans un premier temps, le président du syndicat Patrick Bénézit demande *« aux éleveurs qui le peuvent d'exiger les tarifs d'avant la baisse »*, quitte à garder leurs animaux. En parallèle, la FNB a sollicité le ministère de l'Agriculture et a décidé de *« laisser libre cours aux sections bovines départementales d'engager des actions »*. Sans évolution, *« on se réserve le droit d'engager des actions nationales dans les jours qui viennent »*, prévient M. Bénézit. Selon lui, les baisses se sont accentuées ces derniers jours, atteignant 10 ct€/kg, soit *« 2 M€ pris aux éleveurs par semaine »* (à raison de 50 000 animaux abattus). Le président de la FNB conteste les arguments avancés par le milieu de filière pour justifier la baisse (recul de la consommation, hausse des importations, surplus d'animaux disponibles).

Miel Tous les mélanges devront désormais indiquer les pays d'origine

L'ensemble des pots de mélanges de miel devront détailler à partir du mois de juin chaque pays de récolte, selon un décret paru au Journal officiel le 25 avril qui transpose une directive européenne. C'était déjà le cas depuis 2022, mais uniquement pour les mélanges de miels conditionnés en France. Ce décret élargit cette obligation à l'ensemble des pots de miel. Adoptée en 2024, la directive européenne dite « petit-déjeuner » visait notamment à lutter contre les importations dans l'UE de miels frelatés via l'ajout de sucres. Elle s'appuyait sur les résultats d'une enquête de la Commission européenne, qui montrait que, sur 320 échantillons de miel importé, près de la moitié étaient suspectés de déroger aux règles de l'UE, notamment via l'ajout de sirops de sucre destinés à faire chuter le coût de revient. Le décret paru samedi au Journal officiel met en application en France à partir du 14 juin les mesures qui découlent de cette directive. Tous les pots de miel de mélange devront désormais détailler l'ensemble des pays de récolte, par ordre décroissant de poids, avec le pourcentage précis que chacun représente dans le pot et une marge d'erreur de 5 %.

// EN IMAGE

Interprofession Romaric Gobillot, nouveau président d'Interbev BFC

Interbev Bourgogne-Franche-Comté (BFC), l'interprofession bétail et viande qui regroupe tous les échelons de ces filières, des éleveurs aux distributeurs en passant par les abatteurs ou les transformateurs, vient d'élire son nouveau président, le 30 avril. Il s'agit de Romaric Gobillot. Âgé de 46 ans, il est éleveur de bovins charolais dans la Nièvre, à Anois. Par ailleurs président de la Fédération régionale bovine, Romaric Gobillot est également administrateur à la FNB et président de la section bovine de la FDSEA 58. Dans notre prochain numéro, vous retrouverez un édito de sa main dans lequel il reviendra sur les axes qu'il fixe à sa présidence d'Interbev BFC. Dans cette fonction, il succède au Saône-et-Loirien Yves Largy.

Berty Robert



Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 130 € - **Prix au numéro:** 2,55 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// FERMAGE

Un outil pertinent mais à dépoussiérer

Alors que le statut du fermage célèbre les 80 ans de sa création cette année, un colloque sur ce thème avait lieu à Paris en avril.





Photo IA

C'est à l'occasion des 80 ans de l'instauration du statut du fermage qu'un colloque était organisé au ministère de l'Agriculture, à Paris en avril.

« Le fermage n'est pas remis en cause. 80 ans après sa création, la fécondité de cette loi continue à s'imposer », a déclaré Dominique Potier, député PS de Meurthe-et-Moselle, en conclusion du colloque sur les 80 ans du Statut du fermage, organisé par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale et la Fondation Jean Jaurés, le 13 avril à Paris.

Responsables agricoles comme députés qui sont intervenus, tous se sont félicités de cette conquête sociale majeure, issue du Conseil national de la Résistance, *« au même titre que le vote des femmes ou la sécurité sociale »*, selon Éric Sargiacomo, député européen, chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire au Parti socialiste.

La loi, adoptée à l'unanimité le 13 avril 1946, a permis en effet de rééquilibrer les relations entre les propriétaires et les fermiers et de rompre le statut de dépendance du métayer vis-à-vis de son bailleur tout en répondant aux défis de l'agriculture de l'après-guerre : nourrir la population et moderniser l'agriculture.

En créant des baux de neuf ans, puis 18 ans ultérieurement, en encadrant le prix des fermages, en accordant un droit de préemption au fermier en cas de vente de la terre, *« le statut du fermage a stabilisé les relations entre les propriétaires et les fermiers »*, souligne Jean-Yves Heurtin, vice-président des Chambres d'agriculture France et président de la Chambre d'agriculture du Calvados. *« Il donne de la visibilité, offre des perspectives et permet au fermier de se projeter »*, précise-t-il.

Un accès au foncier facilité

« Grâce au Statut du fermage, les fermiers ont bénéficié d'un accès sécurisé au foncier, à un prix abordable, ce qui a favorisé les installations sans trop s'endetter », observe Tanguy Martin de Terres de lien. Même avis du président de la Section nationale des fermiers et métayers de la FNSEA, Sébastien Delafosse : *« le portage du foncier permet d'investir dans l'outil de production qui devient de plus en plus technologique »* et donc de plus en plus coûteux. Selon Alexis Graindorge, vice-président des JA de Normandie, le statut a favorisé la régulation du prix du foncier, qui est le moins cher d'Europe tant à la vente qu'à la location. *« Il donne de la visibilité à l'exploitant en déconnectant le foncier, des bâtiments, du matériel et du cheptel »*, ajoute-t-il. En résumé, *« le statut du fermage est toujours pertinent »*, selon les propres termes de Sébastien Delafosse même s'il pointe la nécessité de quelques ajustements pour corriger les dérives observées.
Par exemple les réticences des propriétaires à donner à bail. D'où l'idée avancée par les JA de créer un fonds de garantie de paiement des fermages qui encouragerait le propriétaire à louer ses terres.

Besoin d'une nouvelle loi ?

Autre amélioration à apporter, la réforme du calcul des indices, considérés aujourd'hui comme trop uniformes et inadaptés à l'évolution de l'agriculture et qu'il *« faudrait mettre en concordance avec la rémunération que l'on peut tirer de la terre »*, selon Jean-Yves Heurtin. Mais le principal reproche qui est fait est l'incapacité du statut à contrôler le développement des montages financiers, des investisseurs et des sociétés d'exploitation, du travail délégué pour le contourner. Si bien que ces montages bénéficient davantage de la protection du statut du fermage que les travailleurs, déplorent plusieurs intervenants. Alors faut-il une grande loi qui permettrait de revisiter la régulation du foncier en y incluant les deux autres piliers que sont les Safer et le contrôle des structures et en tenant compte des évolutions de l'agriculture, y compris la production énergétique. Dominique Potier le souhaite.

Alors que Marc Fesneau, l'ancien ministre de l'Agriculture, aujourd'hui député Modem du Loir-et-Cher pencherait pour une série de textes qui permettrait de répondre au cas par cas aux difficultés qui se posent. En tout cas, à défaut d'une nouvelle loi dans l'année qui vient, à cause de l'élection présidentielle, l'occasion pourrait être de lancer un grand débat sur la régulation foncière et d'en faire *« un objet politique »* pendant la campagne électorale et dont se saisiraient les grandes forces politiques et les différents candidats, selon les propres termes de Dominique Potier. Ce qui pourrait déboucher sur un texte législatif de grande ampleur sur la question foncière après l'élection.

Actuagri

François Tanguy-Prigent honoré au ministère de l'Agriculture

La salle presse du ministère de l'Agriculture portera désormais le nom de François Tanguy-Prigent. Annie Genevard, la ministre de l'Agriculture, en a décidé ainsi pour honorer le rôle qu'il a joué dans la reconstruction de l'agriculture après la deuxième guerre mondiale. Ministre de l'Agriculture à la Libération, François Tanguy-Prigent a été à l'origine du Statut du fermage adopté, il y a exactement 80 ans le 13 avril 1946. Fils de petits paysans du Nord Finistère, militant socialiste, député du Finistère, il appartient au groupe des 80 députés qui refusèrent d'accorder les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Il entre alors dans la Résistance et, à sa grande surprise, le général de Gaulle en fera son ministre de l'Agriculture dans son gouvernement en septembre 1944.



// CÉRÉALES

La dépendance au contexte international

À l'occasion de l'assemblée de section en productions végétales de la FDSEA de l'Yonne, Cédric Benoist, secrétaire général adjoint de l'AGPB est venu faire un point sur l'actualité céréalière.

« On est à un tournant du secteur céréalier : si on continue dans cette voie, on va transformer la plaine en jachère », argue Cédric Benoist, secrétaire général adjoint de l'association générale des producteurs de blé (AGPB), mercredi 29 avril. Aux côtés de Franck Pouillot, président actuel de la section des productions végétales, reconduit pour un prochain mandat, Cédric Benoist revient sur le contexte actuel. *« Cela fait trois années consécutives que les prix sont bas. En se basant sur l'Otex 15, c'est-à-dire sur des résultats concernant les céréaliers spécialisés : on voit bien que les prix ont été divisés par deux depuis les trois mauvaises années : 2023, 2024 et 2025. On peut donc dire que c'est une crise longue, qui s'amplifie et qui dure »*. Pour pallier cette difficulté, l'AGPB a donc fait remonter le sujet auprès des autorités, ce qui leur a permis d'obtenir *« le fonds d'urgence en début d'année »*, débloquant une enveloppe de 40 millions d'euros au total. Pour répartir le plus équitablement possible, l'association a travaillé en collaboration avec les services de l'État. Cependant, ils ont conscience que cette aide *« n'est pas suffisante mais essentielle »*, car *« nous avons des difficultés à faire comprendre que derrière une production de blé, il existe des profils d'exploitation différents, avec des réalités économiques particulières »*. Avant d'aborder la question géopolitique des engrais et du dispositif MACF, Cédric Benoist revient sur l'échec de *« la demande d'activation de la réserve de crise européenne »*.



Mercredi 29 avril, Cédric Benoist, secrétaire général adjoint de l'AGPB est venu faire le point sur le contexte géopolitique dans lequel est directement concerné l'engrais.

Des chocs successifs

Avec les taxes antidumping menées par l'Union Européenne contre les États-Unis en 2019, ayant pour but de protéger les producteurs d'engrais européens d'une concurrence déloyale, *« amenant au blocage du marché et à l'augmentation des prix »*. L'invasion de l'Ukraine en 2022-2023, où l'Union Européenne a suspendu les taxes à l'import (urée et ammoniac) pour six mois, ce qui *« est trop tard et a un effet limité »*. Les sanctions menées contre la Russie en 2025, où il y a eu une suspension des droits de douane sur les engrais des autres origines qui paraît *« insuffisante pour compenser les engrais russes »*.

En janvier 2026, avec la mise en place des mesures d'ajustement carbone aux frontières (MACF), qui *« a conduit à des contraintes réglementaires supplémentaires, sur un marché déjà tendu, où les agriculteurs sont en bout de chaîne pour payer les coûts supplémentaires »*, le marché des engrais déjà en tension rencontre récemment le conflit en Iran qui amplifie le phénomène. *« Le blocage du détroit d'Ormuz impacte gravement le marché, car 30 % de l'urée mondiale transite par le détroit. À cela s'ajoute le fait que 30 % du gaz mondial et 20 % de l'ammoniac mondial qui sont des matières nécessaires pour les usines au sein de l'UE et ailleurs pour la fabrication »*, analyse-t-il. Pour revenir sur le continent, Cédric Benoist informe que *« 90 % de l'urée est importée, tout comme la solution azotée (90 %) ou encore l'ammonitrate étant fabriquée en France, mais à partir de gaz importé »*. Face à ces informations, les céréaliers présents se questionnent : *« nous avons donc des sociétés en France qui créent de l'engrais ? »*. *« Oui, malheureusement, il y en a très peu, et nous avons récemment appris la fermeture d'une usine en Seine-et-Marne. Cela signifie donc des tonnages en moins »*. Certains posent alors la question : *« les engrais sont stratégiques, est-ce qu'il ne faudrait pas que les agriculteurs le fassent ? »*.

Charlotte Sauvignac

// SITUATION SANITAIRE

Prévenir pour mieux anticiper

À l'occasion de l'assemblée générale de la coopérative porcine Cirhyo, le nouveau directeur, Lionel Puechberty a fait un point de situation de la fièvre porcine africaine.

Même si aucun cas n'a été détecté en France, la fièvre porcine africaine est présente dans de nombreux pays limitrophes, en Italie (55 kilomètres), en Allemagne (78 kilomètres) et en Espagne (94 kilomètres), d'après des données récoltées au cours des quatre semaines.

D'après le ministère de l'Agriculture, la fièvre porcine africaine ou peste porcine africaine (PPA) *« est une maladie animale due à un virus qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers »*. Présente dans certains pays d'Europe et notamment en Italie du Nord (Piémont, Ligurie), dans le Latium, la Calabre, en Campanie et en Sardaigne et dans les Antilles, la fièvre porcine africaine, *« si elle est introduite en France, pourrait avoir des conséquences socio-économiques et sanitaires graves pour les filières professionnelles concernées »*, alerte Lionel Puechberty, nouveau directeur de la coopérative porcine Cirhyo, auprès des éleveurs, le 15 avril dernier à Auxerre. Considéré comme le 1er pays européen producteur de porcs, l'Espagne est aujourd'hui directement impliqué par cette maladie et impacte donc directement la filière porcine européenne. *« Au 16 avril 2026, 268 sangliers infectés ont été détectés et sont répartis en 45 foyers. Nous décomptons donc onze communes concernées par des cas positifs »*, analyse-t-il.

Dans ce cas, l'Espagne est donc passée *« en phase de régionalisation avec une mise en place de zones réglementées, ce qui fait que les produits issus d'élevages porcins ne peuvent pas être exportés au Japon ou en Corée »*. Pour cette raison, le directeur rappelle l'importance *« d'appliquer des règles de biosécurité quotidienne qui seraient bénéfiques pour l'élevage et éviterait des cas de fièvre porcine africaine en France et éviterait donc l'arrêt de commercialisation de porcs »*.

Charlotte Sauvignac



Le nouveau directeur de Cirhyo, Lionel Puechberty a fait un point sur la situation sanitaire de la fièvre porcine africaine, à l'occasion de l'assemblée générale de la coopérative.

// JEUNES AGRICULTEURS

89 Rendez-vous les 5 et 6 septembre !

Du 29 avril au 3 mai dernier, la ville de Sens a accueilli son historique foire. Comme toujours, le secteur agricole a eu un stand dédié. Focus sur le stand des Jeunes agriculteurs qui faisait la promotion de « Terres de Jade ».

C'est sous un beau soleil que nous nous rendons sur l'espace agricole situé en plein milieu de la Foire de Sens, jeudi 30 avril en début d'après-midi. Parmi les structures, nous retrouvons l'association Afdi, le lycée Sainte-Colombe de Sens, le lycée la Brosse d'Auxerre, les MFR, les Jardins de la Croisière, l'Agence Eau de Paris, la marque « C'est qui le patron ?! », l'Anefa, la Chambre d'agriculture et les Jeunes agriculteurs. Pour valoriser le réseau « Bienvenue à la Ferme » porté par la Chambre d'agriculture, cinq producteurs locaux sont venus parler et mettre en avant leur fer de lance (les fromages de chèvre, les fromages de brebis, le miel, des produits à base de cassis et des légumes). Disposés tout autour du kiosque, les producteurs entourent le stand des Jeunes agriculteurs, venus avec une ribambelle de matériels agricoles, permettant de faire la promotion du secteur agricole. Yohann Seguin, président du comité d'organisation de « Terres de Jade » termine de coller les affiches lorsqu'un visiteur l'interpelle. *« Quand est-ce que vous refaites cette fameuse fête à Sens ? »*, questionne-t-il. Yohann lui sourit, *« justement, vous tombez bien, ce sera les 5 au 6 septembre prochains à Saint-Clément et cette fois-ci ce sera la fête régionale »*. Ravi de cette information, le visiteur lui répond, *« alors, c'est noté, j'y serais ! »*. Conçue en 2021 par le réseau syndicaliste des Jeunes agriculteurs, Terres de Jade arrive pour la première fois dans l'Yonne.

Et du côté des préparatifs ?

« Nous avons été au contact de nombreuses communes partantes pour nous aider sur la logistique et la communication », annonce le président du comité d'organisation. Pour les curieux, la programmation de la fête a évolué. *« La fête régionale accueillera le concours régional de labour, le dimanche, à la suite du concours départemental réalisé la veille »*, débute-t-il. Pour inaugurer le concours régional, *« nous réaliserons une messe pour bénir les laboureurs, grâce à la présence exceptionnelle du prêtre de Sens »*. Par la suite, Yohann Seguin annonce également plusieurs autres animations, telles que *« Moissons dans le Temps, permettant de mettre en avant le travail à l'ancienne et notamment le battage à poste fixe, avec l'aide de l'association la bielle-chapeloise ; un marché de producteurs ; des balades à tracteurs et à dos d'âne ; des baptêmes d'hélicoptère sur les deux jours ; des jeux pour enfants (structure gonflable, maquillage) ; des animations de chiens de troupeau avec moutons ; des démonstrations de C15 cross ou encore de moiss'batt cross »*. Pour autant, le président du comité d'organisation précise *« que le programme n'est pas finalisé et qu'une exposition de matériels sera également à prévoir »*. Même si ce n'est pas encore bouclé concernant la restauration, le président a l'envie *« de proposer des burgers au chaource le dimanche midi »*. Au cours de la soirée du samedi, un feu d'artifice sera tiré à partir de 23 heures, et *« un groupe de musique local de pop-rock, G33, vient tout juste de confirmer sa présence, en début de soirée »*.



Les Jeunes agriculteurs étaient présents à la Foire de Sens, ce jeudi 30 avril, pour promouvoir Terres de Jade, la fête régionale.

Charlotte Sauvignac

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21 Moins de phytos, mais pas zéro

La MFR de Quetigny a accueilli une journée dédiée à la transition agro-écologique et la recherche de solutions durables en productions végétales.



Sophie Chainey, la directrice de l'établissement, entourée de Philippe Dubief et Philippe Gransagnes, tous les deux agriculteurs.

Plus de 80 apprenants, des classes de Seconde jusqu'au BTS, de la MFR de Quetigny et d'autres écoles, ont participé à une journée d'informations le 28 avril. *« La thématique des grandes cultures en transition, avec la présence de nombreux professionnels, était susceptible d'intéresser beaucoup de monde. Et ce fut le cas, à notre plus grande satisfaction, avec le Contrat de solutions comme porteur de ce projet ! »*, présente Sophie Chainey, directrice de la maison familiale rurale de Quetigny. Plusieurs ateliers étaient proposés avec les contributions d'Arvalis, l'Alliance BFC, Terres Inovia, Syngenta, la Chambre d'agriculture de Haute-Saône et Ada BFC.

Témoignages

L'agriculteur côte-d'orien Philippe Dubief est lui aussi intervenu avec ses différentes *« casquettes »* professionnelles le liant à Cer France BFC, Arvalis et l'AGPB. L'exploitant de Losne a invité les futurs installés à bien positionner le curseur entre environnement et production : *« C'est l'un de nos plus grands défis aujourd'hui ! Nous avons l'agriculture la plus vertueuse au monde et nous devons la garder. En revanche, dans le même temps, nous devons tout faire pour conserver notre compétitivité. Dans cet objectif, nous ne pouvons pas nous passer de produits phytosanitaires »*. Philippe Dubief illustre ses propos en parlant de sa propre exploitation et de ses pratiques. Ont notamment été cités : le décalage des dates de semis, l'allongement des rotations, le binage, une sélection de variétés selon leurs résistances, l'utilisation d'outils d'aide à la décision ou encore un travail avec un apiculteur... En une quinzaine d'années, Philippe Dubief a réduit de 25 % son utilisation de produits phytos. Mais aujourd'hui, il devient difficile voire impossible d'aller plus loin : *« nous rencontrons un certain nombre d'impasses techniques. L'orge de brasserie, par exemple, pourrait connaître une baisse de production de 20 % en France dans les deux à cinq prochaines années à cause de la disparition du flufenacet. La France est pourtant le premier producteur d'orges de brasserie en Europe, une bière sur cinq consommée dans le monde est faite à partir d'orges françaises. Il ne faut pas mettre en péril nos filières et nos agriculteurs par de telles décisions »*.

Le contrat de solutions

Philippe Dubief a fait la promotion, entre autres, du contrat de solutions, un collectif composé d'une quarantaine de partenaires du monde agricole qui s'engagent à construire des solutions *« concrètes, efficaces, durables et acceptées de tous pour la protection de toutes les cultures et sur l'ensemble du territoire français »*. *« L'agriculture est sur un chemin de progrès »*, souligne l'intervenant, *« ce contrat de solutions vulgarise des méthodes alternatives pour diminuer notre utilisation de produits phytos, en mêlant des leviers agronomiques, techniques, génétiques ou encore robotiques. Le tout, en n'altérant pas notre compétitivité. Ce travail collectif avec des organismes techniques, économiques, syndicaux, consulaires, administratifs et sociaux nous mènera, j'en suis persuadé, vers la durabilité de nos systèmes »*. Philippe Dubief ajoute un dernier mot sur ce contrat de solutions : *« pas d'interdiction sans solution est son leitmotiv. Nous devons tout faire pour atteindre notre souveraineté alimentaire. Pas moins de 150 pays ne sont pas auto-suffisants en céréales dans le monde. La planète compte huit grands exportateurs dont la France, nous devons rester à notre rang »*.

AG

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

DÉPARTEMENTS

// SERVICE DE REMPLACEMENT

89 Un nouveau souffle

Mardi 28 avril, le Service de Remplacement Yonne a tenu son assemblée générale élective à Auxerre. Un moment clé pour la structure, marqué par l'élection d'un nouveau président et un regard tourné vers l'avenir.

Avec près de 142 exploitants adhérents, 24 309 heures de remplacements réalisées et 110 salariés en 2025, le Service de Remplacement a tenu son assemblée générale avec sérénité mardi 28 avril à Auxerre. Ce rassemblement est également pour la structure, l'occasion d'inviter Renaud Vigneaux, agriculteur, à partager son retour d'expériences autour d'une question centrale : *« L'IA peut-elle contribuer à rendre nos exploitations plus performantes ? »*. Céréalier et producteur de pommes de terre, Renaud Vigneaux utilise ces outils comme une aide à la décision. *« L'IA ne remplace pas nos pratiques, elle permet d'enrichir la réflexion grâce à des informations issues de multiples sources, à condition de garder un regard critique »*, souligne-t-il.

À l'issue de l'assemblée générale, un conseil d'administration a eu lieu afin de renouveler le tiers sortant, comptant Angélique Roy ainsi que deux autres membres. Après 15 ans au conseil d'administration, Angélique Roy se retire. Tout commence, en 2008 lorsqu'elle s'installe sur l'exploitation avec son conjoint, en Gaec, à la Chapelle à Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe, en bovins laitiers et céréales. *« Après 10 ans comme technicienne en grandes cultures au sein de la coopérative 110 Bourgogne, mon beau-père part en retraite, et je me suis donc questionnée sur l'envie de changer de travail et de m'installer »*, se remémore-t-elle. Ancienne salariée, elle pose cependant une condition : *« on en a longuement parlé et on voulait avoir du temps pour nous, pour nos enfants. On s'était renseigné sur le service de remplacement et on a donc fait appel à eux »*. Peu de temps après, le Service de Remplacement lui propose d'intégrer le conseil d'administration en tant que trésorière, une chose qu'elle accepte, car *« après avoir eu un poste qui me permettait de côtoyer énormément de personnes, j'avais besoin de garder cet aspect relationnel. En entrant dans le conseil d'administration, je pouvais maintenir l'aspect relationnel, j'avais peur que cela me manque »*. Après avoir intégré l'association, Angélique Roy se propose à la présidence, car *« je pensais pouvoir apporter quelque chose au Service de Remplacement »*.

Pérenniser le service de remplacement

Durant son mandat, aux côtés des élus et de la directrice Anne Antoine, elle s'engage dans un travail de redressement. *« L'association traversait une période difficile. Il a fallu prendre des décisions structurantes et fixer un cap clair »* se souvient-elle. Une des autres grandes lignes était de fidéliser les salariés, permettant par la suite *« d'avoir un noyau dur »*. D'ailleurs, *« dans de nombreux cas, les jeunes que nous recrutons comme salariés, soit, s'installent par la suite, ou sont parfois débauchés par nos utilisateurs. Cela doit donc signifier que ce sont de bonnes recrues »*, sourit-elle. L'arrivée de Morgane Guiset au sein de l'association permet également d'aider la directrice sur *« la gestion administrative qui est assez importante, ainsi que sur la communication auprès des établissements scolaires et des agriculteurs. Cela permet d'éveiller une conscience sur l'usage du Service de remplacement »*.

Parmi les autres grandes lignes directrices qu'elle a menées, elle a toujours insisté pour que la structure *« soit apolitique et accessible à tous les agriculteurs »*. Aujourd'hui, après onze ans de présidence, Angélique Roy est *« satisfaite de tout ce que nous avons pu accomplir, car je laisse une association en bonne forme et pérenne. Le conseil d'administration souhaite approfondir les relations avec de nouveaux partenariats pour consolider les ressources financières »*. Mardi 28 avril, elle a donc laissé sa place à Adrien Andruszkow, éleveur laitier dans la commune de Blacy. Ancien salarié du service de remplacement, il s'est installé en 2013 sur une exploitation en polyculture élevage avec création d'un atelier laitier et utilise le service depuis le début. Cela permet au service *« d'avoir un nouveau souffle »*, lance-t-elle. Pour que la succession se passe au mieux, elle a pris la décision de *« rester au conseil d'administration pour l'accompagner dans ses débuts »*. Le nouveau bureau du Service de Remplacement comprend donc, Emmanuel Bras (vice-président et référent responsable en ressources humaines), Guillaume Bonnard (secrétaire et référent en relations partenariales) ainsi que Flavie Legrand (trésorière).



Angélique Roy, présidente sortante du Service de Remplacement a témoigné sur les actions menées pendant les 11 dernières années.

Charlotte Sauvignac

// TECHNIQUE

58 Rendez-vous aux Rencontres agronomiques Axéréal

Le groupe Axéréal organise ses Rencontres agronomiques à destination de ses adhérents et clients. Pour les adhérents nivernais, la date à retenir est le 26 mai sur la station expérimentale du Chaumoy, dans le Cher.

Chaque année la coopérative Axéréal met sur pied une série de rencontres agronomiques. Ces journées techniques ont pour objectif de présenter des solutions concrètes permettant d'accompagner les agriculteurs face aux évolutions agronomiques, climatiques, économiques et réglementaires, en maintenant la productivité, et en poursuivant les transitions vers une agriculture régénérative. *« Les Rencontres agronomiques 2026 ont pour objectif de vous présenter des solutions concrètes adaptées à vos objectifs, à la diversité de vos sols et aux besoins de vos cultures »* souligne David Gonin, président de la coopérative présente sur plusieurs départements dont la Nièvre.

Pour les adhérents nivernais, le rendez-vous est fixé dans le Cher, à la station expérimentale du Chaumoy, sur la commune du Subdray, mardi 26 mai, de 8 h 45 à 16 h 30. Huit ateliers seront proposés :

– Adapter le choix variétal colza au contexte pédoclimatique

– Adapter le travail du sol aux enjeux agronomiques : du diagnostic au choix des pratiques



Didier Depoorter

Ces rencontres agronomiques donnent accès à plusieurs ateliers pratiques.

– Adapter le choix variétal blé tendre au contexte pédoclimatique et des marchés

– Optimiser la protection fongicide des céréales

– Combiner les leviers en réponse aux objectifs technico-économiques : synthèse de 3 ans d'essais

– Réussir l'implantation des couverts et leur destruction

– Définir sa stratégie désherbage

– Améliorer la fertilité des sols par des amendements organiques enrichis.

Les visiteurs pourront aussi découvrir des résultats agronomiques pluriannuels, analysant différents leviers à l'échelle des cultures pour répondre aux enjeux du changement climatique et de décarbonation.

D'après communiqué





// SERVICES DE REMPLACEMENT

58 Dans la Nièvre, être agile pour répondre à des attentes diverses

Alors que le congrès national des services de remplacement en agriculture va se tenir du 19 au 21 mai à Arc-et-Senans, dans le Doubs, nous faisons un focus sur les activités de ce domaine dans la Nièvre avec le président du SR 58, Ludovic Guyard.

Les services de remplacement sont un levier important de l'amélioration de la qualité de vie des agriculteurs. Mais répondre à des attentes diversifiées n'est pas simple tous les jours. En se confrontant à ces réalités le service de remplacement de la Nièvre a pu développer son activité. *« Depuis cinq ou six ans,* précise Ludovic Guyard, président du service de remplacement de la Nièvre, *le nombre de journées de remplacement ne fait qu'augmenter, pour des motifs très différents. La prise de congés représente une part croissante du total. On s'aperçoit que les nouvelles générations y ont plus recours que les « anciens. »* Il faut sans doute voir là une évolution des mentalités. *« Ces nouvelles générations agricoles ont envie de vivre comme le reste de la société et les services de remplacement sont perçus comme les outils qui permettent cela. Il s'agit de concilier au mieux vie personnelle et vie professionnelle, se dégager du temps libre, pour sa famille et pour soi. »*

Talents *« d'équilibriste »*

Répondre à ces attentes, cela signifie aussi mettre en œuvre plus de moyens. Le SR 58 a recruté en conséquence afin de faire face aux demandes. La part de salariés du service en CDI a cru, pour être sûr d'avoir la disponibilité en ressources humaines lorsque c'est nécessaire. *« Il faut garder à l'esprit,* poursuit Ludovic Guyard, *que les prises de congés ne sont pas prioritaires dans les nécessités de remplacement, par rapport au besoin de remplacer dans le cadre d'une maladie ou d'un décès. Nous priorisons mais nous prenons aussi en compte l'impératif d'apporter une réponse à quelqu'un qui aurait planifié ses congés plusieurs mois à l'avance. Nous ferons tout pour lui donner satisfaction et être au rendez-vous. »* Dans la Nièvre le SR s'appuie sur 6 salariés en CDI mais il peut compter jusqu'à 80 CDD. Cela reste très mouvant au niveau des personnes qui collaborent au SR : il faut que les deux parties y trouvent leur compte. Il y a aussi des jeunes qui font le choix de rester en CDD, par goût d'une certaine liberté. Cela entraîne parfois une instabilité dans les capacités du SR à répondre à toutes les attentes. Il doit déployer des qualités « d'équilibriste » pour trouver des réponses aux attentes tout en prenant en compte les différents statuts. Mais c'est aussi cela, le talent des services de remplacement : être capables d'une véritable agilité. On la retrouve dans la gestion des salariés dont les agriculteurs qui sollicitent le SR n'ont pas à se soucier : *« pour les agriculteurs qui ne sont pas trop habitués à manager des salariés, le SR est une bonne réponse : sur un coup de fil, ils ont quelqu'un dans la cour quasiment le lendemain et ils n'ont pas à s'occuper d'autres choses que du travail qu'ils vont confier. Nous nous occupons des fiches de paye. »*

« Nous devrons être prêts ! »

Néanmoins, Ludovic Guyard en convient *« si nous avions plus de personnes en CDI, nous serions plus sereins… »* De toute façon, l'évolution des habitudes de vie ne peut que faire monter en puissance les SR. *« Le renouvellement des générations agricoles aura aussi sûrement un impact parce qu'on va voir de plus en plus dans nos métiers des gens provenant d'autres secteurs et qui seront demandeurs de prendre du temps pour eux. Il y aura de quoi faire à l'avenir et nous devrons être prêts ! »*

Berty Robert

« Une possibilité très importante pour l'équilibre de vie »



Olivier Crutain est éleveur de bovins charolais à Azy-le-Vif, dans la Nièvre. Installé depuis 2009, il fait régulièrement appel au SR 58 pour pouvoir partir en vacances. *« J'essaye de libérer une semaine par an pour cela,* **précise-t-il.** *Mais il m'arrive aussi d'avoir recours, occasionnellement, à ce service, pour un coup de main sur mon exploitation. Je n'y pense pas toujours mais cette possibilité existe aussi et elle est appréciable. »* **Lorsqu'il prend des congés, Olivier Crutain part en famille pour des périodes allant de 7 à 10 jours. Chaque année, le SR a pu lui trouver la personne adéquate.** *« Pour l'équilibre de la vie de famille, avoir cette possibilité est très important. »*

// ÉNERGIES

21 Les Odyssées de l'agrivoltaïsme à Dijon

S'inscrivant dans une démarche de structuration et de professionnalisation de la filière agrivoltaïque, la 3e édition des Odyssées de l'agrivoltaïsme, organisée par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov, et ses partenaires, aura lieu le 4 juin à Dijon. Les éditions précédentes de cet évènement ont permis de capitaliser sur les retours d'expérience et de clarifier les conditions de réussite des projets agrivoltaïques, en abordant les enjeux techniques, réglementaires et économiques. Elles ont également mis en évidence la nécessité de renforcer la montée en compétences des acteurs et de produire des recommandations opérationnelles en vue d'un développement territorial équilibré. Dans un contexte où l'agrivoltaïsme peut constituer un levier de résilience des exploitations et de transition énergétique, l'événement vise à concilier innovation et maîtrise des impacts. Au programme de cette journée qui se tiendra au siège de Dijon Métropole (40, avenue du Drapeau) : un état des lieux de l'agrivoltaïsme en BFC, les grandes étapes d'un projet, les freins à anticiper, les leviers de succès, des regards croisés sur l'agrivoltaïsme dans les départements, des ateliers thématiques et des retours d'expérience.

Berty Robert

// EN SAVOIR +

Inscription en scannant le QR Code.





// DISTINCTIONS

21

Encore des trophées

Alysé a remis 35 trophées dans ses six départements d'activité, dont 14 en Côte-d'Or. Le Gaec Buntz, à Tarsul, fait partie des lauréats et accueillait cette petite cérémonie dans le 21.

Décidément, c'est la saison des récompenses. En plus des trophées de l'agriculture remis la semaine dernière par la Chambre et le Bien public, la coopérative Alysé a elle aussi mis en avant ses adhérents. Dix élevages laitiers de Côte-d'Or ont ainsi été décorés le 24 avril à Tarsul. *« Cette mise en lumière d'élevages performants était une première pour nous. La performance des élevages est, pour rappel, le cœur de notre activité. Ce genre d'opérations, qui favorise les échanges entre nos adhérents, sera très certainement reconduit »*, présente Nicolas Michaud, éleveur à Pagny-le-Château et président d'Alysé. Vous trouverez le palmarès dans l'encadré de cet article.



Fabien Buntz, qui est en pleins travaux avec l'installation prochaine de trois robots, proposait la visite de son exploitation.

Visite d'exploitation

Ce rendez-vous était organisé au Gaec Buntz, exploitation elle-même primée en race Prim'Holstein. Lors de la visite du troupeau et des infrastructures qui a suivi la remise des récompenses, les participants n'ont pas mis longtemps à comprendre que cette ferme laitière comptant 150 vaches était en travaux. Aurélien et Fabien Buntz, les deux associés, font installer trois robots de traite, avec une mise en route envisagée en fin d'année. Ces deux éleveurs, longtemps réticents à l'idée d'installer ce type d'équipement (tout comme leur papa Guy, qui lira certainement cet article !) ont finalement changé d'avis : *« C'est vrai, nous n'étions pas forcément fans à la base, pour ne rien vous cacher. Nous avons aujourd'hui une 2 x 12 qui nécessite 6 heures de travail tous les jours, sans compter le temps que nous mettons pour aller chercher les vaches et tout nettoyer… Cela nous a fait réfléchir. Nous avions eu l'idée, dans un premier temps, d'opter pour un roto de 40 places avec comme objectif de tout traire en une heure, mais des retours d'expériences nous ont fait changer de voie. En plus, le prix de trois robots était inférieur à celui de ce roto »*. Trois robots pour 150 vaches laitières : Aurélien et Fabien Buntz seront *« larges »* mais tout est très bien réfléchi : *« nous allons passer en AOP Époisses l'an prochain, nous voulons donc que les vaches continuent de pâturer un maximum »*.

AG

Palmarès

Prim'Holstein
Meilleure carrière pour Laitue, vache du Gaec Buntz (production de 89 764 kg en 9 lactations). Meilleure lactation pour « 1764 », vache du Gaec Thèvenot Père et fils (Noiron-sur-Bèze), avec une production de 23 576 kg en 3e lactation. Meilleure matière utile : Gaec Thevenot Père et fils (773 kg pour une production moyenne du troupeau de 10 743 kg).

Montbéliarde
Meilleure carrière : Fléchette, vache de Chantal Jacquet (Riel-les-Eaux), qui a fait 94 355 kg en 15 ans et 12 lactations (comme nous l'indiquions dans une précédente édition de Terres de Bourgogne, Fléchette a continué de produire et a même dépassé la barre des 100 000 kg). Meilleure lactation : Originale (EARL Drot Bourdieu-Normand, Beaune) avec 25 788 kg en troisième lactation. Meilleure matière utile : EARL Drot Bourdieu Normand (715 kg pour une production annuelle du troupeau de 9 489 kg).

Brune
Meilleure carrière : Fabella (Gaec des Ormeaux, Meulson), avec 91 474 kg en 15 ans et 9 lactations. Meilleure lactation : Martienne (Gaec Changarnier, Montmoyen) avec 19 809 kg en 5e lactation. Meilleure matière utile : Gaec de Charmon (Obtrée) avec 700 kg pour une production moyenne annuelle du troupeau de 9 083 kg.

Simmental
Meilleure carrière : Gloire (Gaec Magnière, Chazeuil) avec 90 692 kg en 14 ans et 9 lactations. Meilleure lactation : Léa (Gaec de Toutifaut, Magny-Lambert) avec 16 885 kg en 7e lactation. Meilleure matière utile : Gaec de Toutifaut avec 662 kg pour une production moyenne annuelle du troupeau de 8 699 kg.

Agriculture biologique
Meilleure lactation : Jubilée (EARL Richard Christophe, Boux-sous-Salmaise) avec 14 456 kg en 6e lactation. Meilleure matière utile : EARL Richard Christophe avec 528 kg (production moyenne du troupeau de 7 291 kg).



SANS CLASSEMENT
Silicosec®- AMM n° 2130129 - 1000g/kg avec plus de 90% de SiO_2 - kieselghur (terre de diatomées) - Détenteur homologation Biofa AG - Distribution par Andermatt France - 150 chemin de l'aviation - Domaine du Makila - Bât A - 64200 Bassussarry - Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016 - Produit de Biocontrôle inscrit sur la liste Biocontrôle (articles L.253-5 et L.253-7 du code rural) - Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CE n° 2018/848 - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit ou consulter andermatt.fr et/ou ephy.anses. 04-26
PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTIONS. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT ET LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (article 66 du règlement UE 1107/2009).

En savoir plus sur Silicosec®

// FDSEA-JA

La pression des sangliers persiste

Plusieurs zones du département subissent une pression des sangliers depuis plus de dix ans, et c'est pour cette raison que la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne ont manifesté, mardi 28 avril, à Saint-Georges-sur-Baulche devant la Fédération des Chasseurs.



Après une discussion avec Olivier Lecas, le président de la FDCY, les agriculteurs repartent avec des convictions : continuer de mettre la pression aux fédérations locales pour diminuer le nombre de sangliers sur le territoire.

« La FDSEA de l'Yonne a donné sa chance à la coopération depuis plusieurs années, en utilisant toutes les voies institutionnelles pour faire entendre la volonté des agriculteurs et faire réguler les populations de sangliers. Dans la majorité du département, les chasseurs locaux limitent les dégâts et régulent les populations. Mais ces efforts sont rendus inutiles car les chasses commerciales ne se plient pas aux règles sur l'agrainage ni ne coopèrent avec les autres acteurs, que ce soient les agriculteurs, les propriétaires forestiers ou l'administration », manifeste Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne, ce mardi après-midi en arrivant en tracteur devant la Fédération départementale des Chasseurs de l'Yonne (FDCY) à Saint-Georges-sur-Baulche. Une dizaine de minutes après leur arrivée, Olivier Lecas, président de la FDCY ouvre ses portes pour proposer un moment d'échange avec les agriculteurs. Pour le président, il est important de donner du contexte aux agriculteurs. *« Sur la période 2024-2025, on indemnisait 1 872 hectares et 18 000 sangliers ont été prélevés et sur la période d'après, 1 495 hectares ont été indemnisés et 24 000 sangliers ont été prélevés, ce qui signifie que le nombre d'hectares indemnisés a diminué et que le nombre de prélèvements a augmenté. Je reconnais tout de même que les dégâts liés aux cultures sont disparates au sein du département »*, débute-t-il. Toutefois, il revient sur le fait que le nombre de chasseurs est en baisse et qu'avec *« l'augmentation du nombre de sangliers, les proportions sont compliquées. Nous sommes à 8 000 chasseurs pour 24 000 sangliers, ce qui donne approximativement, 3 sangliers pour un chasseur »*. À cela s'ajoute le fait, *« que les hivers permettaient de tuer les sangliers, sauf qu'avec le réchauffement climatique, les sangliers survivent à cette période de l'année »*.

Les problématiques humaines

Pour répondre à ces interventions-là, Franck Pouillot prend la parole : *« Nous ne sommes pas des personnes anti-chasse, nous savons très bien que le secteur agricole et celui de la chasse sont complémentaires. On fait tous les deux parties du monde rural. Seulement en dix ans, le nombre d'hectares indemnisés a largement augmenté. Dans beaucoup de territoires, où il y a du dialogue, ça se passe mieux et les dégâts sont en diminution et on salue cela. Cependant, sur certaines zones, comme à Villeneuve-Saint-Salves, il n'y a pas de dialogue et cela devient intolérable et c'est l'une des raisons de notre présence ici aujourd'hui »*. Pour autant, à l'occasion des comités techniques locaux (CTL) réalisés en début d'année entre chasseurs, agriculteurs, représentants forestiers et services de l'État, des mesures ont été prises : *« Les sociétés de chasse doivent chasser beaucoup plus tôt. Elles doivent également chasser deux fois par mois minimum, car certaines d'entre elles, ne le faisaient que 3 à 4 fois dans l'année, auparavant »*, informe Fabrice Polette céréalier dans le nord du département. Bertrand Potherat poursuit le dialogue et témoigne du fait que *« dans certaines zones, nous sommes obligés de resemer, car tout est détruit, et trois jours plus tard, tout est déjà détruit. C'est une porcherie à ciel ouvert »*. À ses côtés, Franck Pouillot, manifeste à nouveau le fait de dire *« non à ces zones points noirs, il n'y a pas d'excuse sur ces parties-là »*. En sortant de cette réunion, le secrétaire général conclut en disant que : *« L'objectif d'aujourd'hui était de marquer le coup en disant que malgré les dialogues, malgré ce qu'on a tenté de faire depuis des années, il n'y a pas de solution claire. Cette discussion nous a permis de réaffirmer notre désaccord auprès de la fédération de chasse. Nous avons également envoyé des courriers à l'État pour que la pression continue sur les zones points noirs problématiques »*.

Charlotte Sauvignac

// EMPLOIS SAISONNIERS

Des obligations à sécuriser pour les employeurs agricoles

À l'approche des périodes de forte activité, de nombreux exploitants agricoles s'apprêtent à recruter des saisonniers. Une étape indispensable, mais qui implique aussi le respect d'un cadre réglementaire strict. En Côte-d'Or, la FDSEA 21 rappelle les points de vigilance et propose un accompagnement dédié.

Chaque embauche de saisonnier s'accompagne d'obligations précises : Déclaration préalable à l'embauche (DPAE), contrat de travail, bulletin de salaire, documents de fin de contrat. Des démarches incontournables, mais qui nécessitent rigueur et organisation. *« Ce sont des obligations connues, mais qui restent techniques. Une erreur ou un oubli peuvent rapidement poser problème, notamment en cas de contrôle ou d'accident »*, souligne le service emploi de la FDSEA 21. Dans les faits, ces formalités sont souvent réalisées dans l'urgence, en parallèle des travaux sur l'exploitation. Le contrat de travail saisonnier constitue un élément central. Il doit comporter des mentions obligatoires et être adapté à la situation de l'exploitation. Un document incomplet ou mal rédigé peut entraîner des difficultés, en cas de désaccord avec le salarié ou lors d'un contrôle. La gestion de la paie représente également un point de vigilance. Elle suppose un suivi précis et conforme à la réglementation. *« Les exploitants doivent concilier production et administratif. Cela peut générer une certaine insécurité, surtout lorsqu'ils ne disposent pas d'un appui dédié »*, constate la FDSEA 21.

Une offre pour sécuriser les pratiques

Face à ces enjeux, la FDSEA 21 propose plusieurs services destinés aux employeurs agricoles.
Parmi eux :
- la rédaction de contrats de travail saisonniers ;
- l'établissement des bulletins de paie ;
- un pack saisonnier, incluant la DPAE, le contrat, les bulletins de salaire et les documents de fin de contrat ;
- un accompagnement sur la réalisation du Document unique d'évaluation des risques (DUER) pour la sécurité au travail.

Ces prestations visent à garantir la conformité des démarches tout en allégeant la charge administrative. Les prestations sont ouvertes à tous les exploitants de Côte-d'Or. Des tarifs préférentiels sur ces services peuvent s'appliquer selon le niveau d'adhésion à la FDSEA 21. Dans un contexte où les contrôles et les exigences réglementaires se renforcent, l'enjeu est de permettre aux exploitants de sécuriser leurs pratiques, sans alourdir leur quotidien. Le service Juridique Emploi et Paie de la FDSEA 21 peut faire le point avec vous !

FDSEA21

Contactez-nous : 03 80 68 67 68
sje@fdsea21.fr - www.fdsea21.fr



// FILIÈRE VIANDE

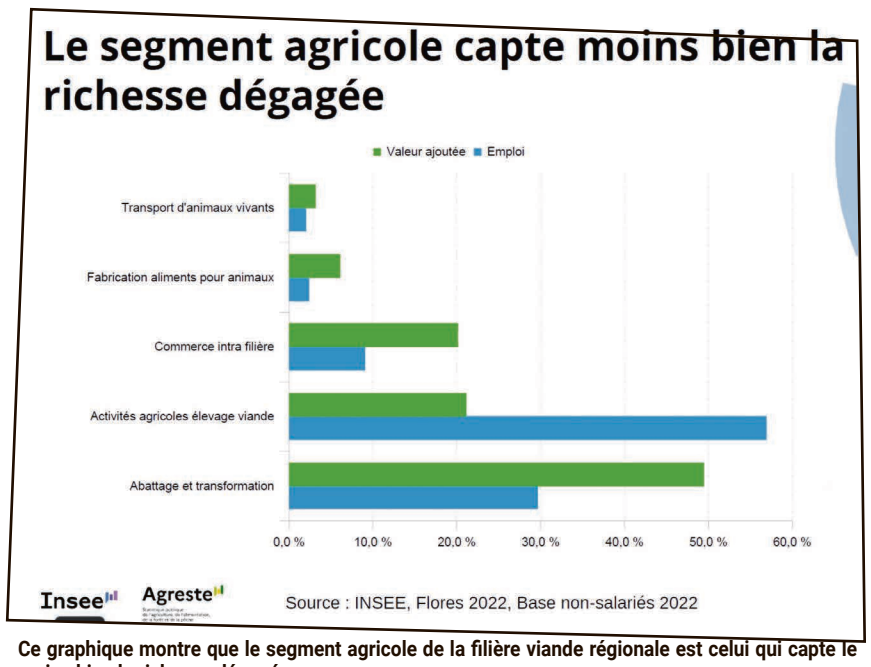
Une valeur ajoutée qui ne revient pas assez aux éleveurs

L'Insee a réalisé une étude sur la filière viande en Bourgogne-Franche-Comté. Elle révèle que les éleveurs sont loin d'être les mieux servis dans la captation de la valeur ajoutée propre à ce secteur.

Publiée le 21 avril, l'étude de l'Insee qui porte sur la filière viande en Bourgogne Franche-Comté repose sur des données chiffrées de 2022. Le contexte a considérablement évolué depuis, néanmoins l'étude est porteuse d'enseignements intéressants. Les enjeux restent forts autour de cette filière afin de créer de la valeur et relocaliser des productions. L'étude entre aussi en résonance avec les travaux menés sur la souveraineté alimentaire actuellement à l'échelon national et régional. L'importance de la filière viande apparaît notamment à travers le fait qu'une majorité des terres agricoles de BFC est dévolue à l'élevage, avec une forte prévalence de l'élevage bovin allaitant. C'est aussi un élément de valorisation de terres à faible potentiel agronomique. Dans cette catégorie, la Région BFC se situe au 3e rang des régions de France avec près de 13 % du cheptel. La présence de ces élevages est particulièrement forte en Saône-et-Loire, Nièvre et Côte-d'Or. Au-delà des bovins allaitants, l'étude révèle une filière avicole encore peu importante en taille mais très dynamique dans son développement. L'élevage porcin est bien représenté dans l'Yonne et en Franche-Comté. Cette étude prend aussi en compte un contexte national préoccupant : celui de la consommation de viande/habitant. Elle est en baisse sur les 25 dernières années. Une baisse globale de 2,6 kg/an/habitant et qui atteint même 4,3 kg pour le bœuf. On note aussi une baisse de la consommation de porc ou d'ovins. Cette baisse est toutefois à relativiser puisqu'au total, la population, elle, ne baisse pas. Nous mangeons moins de viande mais nous sommes quand même plus nombreux à en manger. Seule la viande de volaille progresse à + 9,5 kg/an/habitant.

Plus d'emplois que de richesse

La structuration de la filière viande régionale révèle les données suivantes : la filière représentait en 2022 près de 17 000 emplois. On trouve d'abord les exploitations agricoles (9 400 emplois dont 7 000 non-salariés) devant l'abattage et la transformation (4 900 emplois), le commerce interne à la filière (1 500 emplois) puis la fabrication d'aliments pour animaux et le transport d'animaux vivants qui, à eux deux, représentent un peu plus de 700 emplois. Du côté de la valeur ajoutée générée, la filière représente 0,7 % de la valeur ajoutée régionale pour un total de 516 millions d'euros de richesse dégagée (chiffres 2022 également). Sur ce chapitre, c'est l'abattage et la transformation qui captent près de la moitié du total (255 millions d'euros) devant les exploitations agricoles (111 millions d'euros) et le commerce intra filière (104 millions d'euros). Les secteurs de la fabrication d'aliments pour animaux et de transport d'animaux vivants totalisent 47 millions d'euros. De fait, l'étude de l'Insee montre que le secteur de la production agricole capte moins bien la richesse dégagée : s'il représente 57 % des emplois de la filière il ne capte que 21 % de la valeur ajoutée. Une proportion à comparer au commerce intra filière qui compte pour 9 % des emplois mais pour 20 % de la valeur ajoutée captée. Il y a une vraie décorrélation entre emploi et valeur ajoutée pour les producteurs agricoles. Un aspect qui compte beaucoup dans la fragilité de la filière élevage et dans son manque relatif d'attractivité.



Ce graphique montre que le segment agricole de la filière viande régionale est celui qui capte le moins bien la richesse dégagée.

Berty Robert

// ÉNERGIE

GRDF veut booster le biogaz en BFC

GRDF a fait le point sur sa stratégie de développement en matière de méthanisation en Bourgogne Franche-Comté.



Emmanuel Connesson (à gauche), en charge du gaz vert au sein de GRDF Grand Est-BFC, et Éric Passetti, directeur territorial GRDF BFC.

Ouvrir plus grand les vannes du biogaz en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ? C'est l'ambition affichée par GRDF. Le 23 avril, Emmanuel Connesson, directeur régional adjoint GRDF Grand Est-BFC et Éric Passetti, directeur territorial GRDF BFC, l'ont souligné depuis le siège de l'opérateur, à Longvic, près de Dijon. L'entreprise, qui gère l'alimentation en gaz de 810 communes en BFC, avec 12 500 km de réseau, n'a pas manqué de rebondir sur le contexte géopolitique perturbé depuis fin février par le conflit opposant les États-Unis, Israël et l'Iran, et qui génère une envolée des prix de l'énergie, en particulier sur le gaz. C'est le moment ou jamais de démontrer la pertinence de productions gazières plus localisées, synonymes d'une souveraineté améliorée, et aussi plus « verte ». Et dans ce domaine, l'agriculture a une carte à jouer.

6 % des besoins couverts

C'est d'abord en tant que responsable de réseau de distribution que réagit GRDF : *« Nos réseaux continueront à avoir du sens dans la durée,* précise Emmanuel Connesson, *s'ils contribuent à la lutte contre le changement climatique en distribuant des énergies qui ne sont pas d'origine fossile. »* Si GRDF n'a pas le droit d'investir directement dans des unités de production de biogaz, l'entreprise met en œuvre un accompagnement pour ceux qui font le choix de s'y impliquer. Aujourd'hui, les productions gazières locales couvrent plus de 6 % des besoins du territoire de BFC. Une montée en puissance dans ce domaine doit prendre appui sur les avantages connexes à la méthanisation en milieu agricole : diversification et sécurisation du revenu d'agriculteurs, production de fertilisants (les digestats qui sortent des méthaniseurs et qui permettent une plus grande autonomie des agriculteurs). Le gaz issu de méthaniseurs a aussi un autre avantage : il génère moins de CO2 par KWh produit. Dans ce contexte GRDF agit pour favoriser une accélération des niveaux de production en éclairant les porteurs de projets sur les possibilités d'accès au réseau, et donc sur la faisabilité de leur projet. *« Nous les accompagnons sur leur business plan,* poursuit Éric Passetti, *mais aussi sur la pédagogie à faire en matière d'acceptation sociétale des projets. »* L'objectif est sans ambiguïté : 100 % de gaz vert en 2050. Actuellement, en BFC, les méthaniseurs fournissent 6,8 % de la consommation sur le réseau GRDF, avec des pointes à 16,2 % en Haute-Saône ou 16 % en Côte-d'Or, mais seulement 2 % dans la Nièvre ou 5,5 % dans l'Yonne. Il y a donc de la marge avec l'ambition de produire 1 TWh de gaz en BFC fin 2026. Actuellement, on en est à 0,8 TWh.

Changer d'échelle

« Nous sommes sur un changement d'échelle, confirme Éric Passetti, *nous avons aujourd'hui 28 sites de production en BFC, mais, dans les trois ans qui viennent, on comptera plus de 60 méthaniseurs qui pourront injecter. »* Selon une étude Solagro (organisme spécialisé dans les transitions agricoles et énergétiques), le potentiel méthanisable en BFC atteindrait 7 TWh. Cela repose sur l'introduction dans les méthaniseurs de productions agricoles dédiées, d'effluents d'élevage, ou encore de biodéchets issus de l'agroalimentaire. *« Ce qui est important dans cette stratégie de montée en puissance,* ajoute Éric Passetti, *c'est que nous voulons soutenir des projets en lien avec leur territoire. »* Cela sous-entend la possibilité de se raccorder facilement au réseau d'injection de gaz et c'est l'une des raisons pour lesquelles GRDF a investi 400 millions d'euros sur ces réseaux, ces dix dernières années. En regard de la situation sur les marchés énergétiques actuels, le pari de GRDF est le suivant : *« plus nous injecterons de gaz local, plus nous mettrons de la stabilité sur les prix en nous éloignant de notre dépendance aux cours mondiaux »* conclut Emmanuel Connesson.

Berty Robert

Les CPB : une consolidation de la filière biogaz

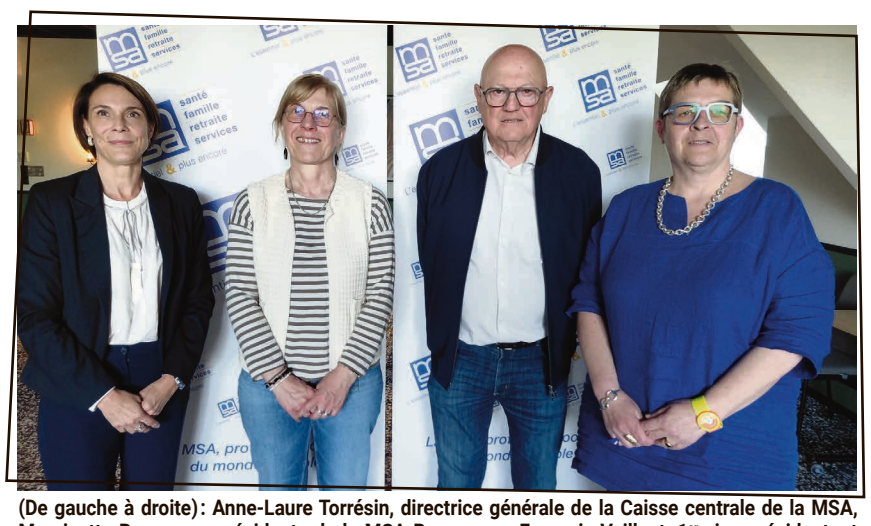
C'était attendu depuis longtemps par la filière biogaz : le 4 mai, la trajectoire post 2028 de restitution des Certificats de production de biogaz (CPB) a été publiée par le gouvernement. Ces CPB sont un mécanisme de soutien qui repose sur trois piliers :

- **les fournisseurs de gaz ont l'obligation d'acquérir un certain nombre de CPB pour soutenir la filière biogaz, en proportion de leur clientèle ;**
- **les producteurs de biogaz génèrent un CPB pour chaque MWh de biométhane injecté dans le réseau par leur installation ;**
- **les CPB peuvent être achetés par les fournisseurs, soit directement auprès des producteurs, soit sur des places de marché. L'absence de visibilité sur ces CPB induisait un doute pour les investissements dans le domaine de la méthanisation. La publication de la trajectoire post 2028 permet de rassurer les investisseurs. *« Cela offre aussi des perspectives à toutes les installations de méthanisation en cogénération,* précise Éric Passetti (GRDF), *qui sont près de 70 en BFC, qui arrivent au terme de leurs contrats d'achat d'électricité et qui souhaitent injecter le biogaz produit. C'est une très bonne nouvelle pour la filière, et sans faire appel aux finances publiques. »***

// MSA

« Profiter de l'énergie des élus en début de mandat »

À l'occasion de l'assemblée générale de la MSA Bourgogne, le 30 avril à Beaune, en Côte-d'Or, rencontre avec Anne-Laure Torrésin, directrice générale de la Caisse centrale de la MSA. Considérant l'importance des réseaux de terrain de la MSA, elle veut miser sur des équipes d'élus renouvelées depuis les élections de l'an passé.



(De gauche à droite): Anne-Laure Torrésin, directrice générale de la Caisse centrale de la MSA, Mauricette Besançon, présidente de la MSA Bourgogne, François Vaillant, 1er vice-président, et Armelle Rutkowski, directrice générale.

Quelle analyse faites-vous du contexte économique et social agricole et viticole aujourd'hui ?

Anne-Laure Torrésin : *« L'agriculture a subi des crises intenses et fréquentes ces dernières années, liées au climat, à l'économie, ou au sanitaire. Des crises pour certaines, conjoncturelles, mais pour d'autres, structurelles. C'est le cas notamment pour la viticulture qui traverse une vraie crise structurelle. Face à la multiplicité des crises, la MSA est attendue sur ses capacités d'adaptation et sa réactivité. Le premier niveau d'adaptation, c'est le niveau territorial. On peut porter des outils, des aides ou des systèmes d'accompagnement nationaux, mais cela doit aussi se traduire par une réappropriation de ces dispositifs par les caisses locales, afin d'avoir une réponse adaptée aux besoins des exploitants ou des salariés locaux. »*

Est-ce que des actions à un niveau local ou régional peuvent inspirer des évolutions nationales de votre action ?

A-L T : *« Oui, prenez l'exemple de la DNC qui a touché des élevages dans les Alpes fin juin 2025. La MSA des Alpes du Nord s'est mobilisée immédiatement pour accompagner les éleveurs touchés sur les plans social, psychologique, économique ou même familial. On sait que dans ces situations, il n'y a plus de frontière entre la vie professionnelle, familiale, l'équilibre personnel… Quand la DNC est apparue sur d'autres territoires, et notamment en Bourgogne-Franche-Comté, on a profité de l'expérience acquise dans les Alpes du Nord pour la mettre à disposition des autres caisses. C'est tout l'intérêt de notre fonctionnement en réseau. Cette capacité d'adaptation est aussi facilitée par notre très bonne connaissance de nos territoires, grâce à nos réseaux d'élus. Nous sommes le seul régime de sécurité sociale qui fonctionne ainsi. »*

On considère souvent que la MSA est mal connue. L'organisme doit-il être plus proactif vis-à-vis de ses adhérents ?

A-L T : *« Une des attentes de nos adhérents, c'est que nous prenions l'initiative du contact et que l'on intervienne au moment où ils en ont besoin, que ce soit dans des moments de crise, ou des instants charnière dans une vie personnelle ou professionnelle. C'est tout le principe de notre dispositif « Aller vers ». Dans ce domaine, la MSA Bourgogne a développé des choses intéressantes et qui ont été partagées dans tout le réseau, notamment dans l'accompagnement des installations. »*

Que répondez-vous au discours récurrent sur l'importance d'un régime de protection sociale spécifique à l'agriculture ?

A-L T : *« Nous avons une vraie complémentarité d'action avec les autres régimes de sécurité sociale. Mais la MSA a des singularités dans ses actions. Nous avons construit des solutions qui sont adaptées aux spécificités de l'agriculture (rythmes de travail, revenus, horaires, isolement territorial, risques professionnels…) C'est en cela qu'aujourd'hui, les pouvoirs publics sont convaincus de la nécessité d'avoir un régime social agricole capable de répondre à ces besoins. Nous avons aussi des coûts de structure très maîtrisés. Au niveau national, nous sommes à 2,23 euros pour 100 euros de cotisations versés. »*

Quel message avez-vous passé à l'occasion de l'assemblée générale de Beaune ?

A-L T : *« J'ai insisté sur le fait qu'on a besoin de l'engagement des élus MSA pour porter les ambitions de notre plan stratégique 2030 et pour faire le lien avec les adhérents. On sort d'une période de renouvellement des élus, que ce soit au plan national, ou plus local, il faut profiter de cette énergie de début de mandat. »*

Au plan national vous menez actuellement des négociations. Que peut-on en attendre ?

A-L T : *« Dans le cadre des négociations qui ont lieu actuellement avec nos trois ministères de tutelle (Agriculture, Santé et Affaires sociales, Comptes publics), et qui sont rendues complexes en raison du contexte budgétaire, nous travaillons pour garantir le fait d'avoir des moyens suffisants, pour la MSA, afin de conduire les actions sur lesquelles nous sommes attendus. »*

Propos recueillis par Berty Robert

L'ambition pédagogique du nouveau conseil d'administration

Les élections MSA avaient lieu l'an passé. Les nouveaux élus bouclent donc leur première année de mandat. *« Le nouveau conseil d'administration est désormais installé,* **souligne Mauricette Besançon, présidente de la MSA Bourgogne.** *Nous déroulons une feuille de route basée sur le plan stratégique 2030. »* **Lors de l'assemblée générale du 30 avril était présentée une charte définissant le fonctionnement du nouveau conseil d'administration. Le travail de réflexion à l'œuvre a mis en lumière la nécessité de parler de la MSA, à la fois commune à tous les acteurs agricoles, et pourtant mal connue dans ses missions.** *« Nous avons un travail à conduire sur ce plan,* **poursuit la présidente,** *pour expliquer ce que nous faisons, à quoi nous servons et faire prendre conscience que le rapport entretenu avec la MSA ne peut pas se résumer au paiement des cotisations. »* **Cela passera par des interventions en milieu scolaire. Au bilan de l'année passée, la gestion de la DNC fut un des moments forts. Problèmes de paiements de cotisations, répit pour les éleveurs impactés, soutien psychologique aux éleveurs et à leurs familles : le service social a été très sollicité.** *« La MSA a joué son rôle d'amortisseur de la crise. »* **La MSA Bourgogne travaille par ailleurs beaucoup sur les questions liées à l'installation. Elle a créé le Parcours attentionné nouvel installé (Pani) qui est maintenant déployé au plan national. Un parcours qui s'étale sur trois ans avec une idée : ne pas laisser les jeunes installés livrés à eux-mêmes.**

// TERRITOIRE

Violaine Démaret, nouvelle Préfète de Côte-d'Or et de région BFC

La nouvelle préfète de Côte-d'Or et de Région Bourgogne-Franche-Comté a pris ses fonctions le 27 avril.

Depuis le 27 avril, la Côte-d'Or et la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ont une nouvelle Préfète en la personne de Violaine Démaret. Native de l'Isère et âgée de 44 ans, elle a, avant son arrivée à Dijon, occupé plusieurs postes de sous-préfète dans l'Ain et l'Isère et de Préfète dans les Alpes-de Haute-Provence et le Vaucluse. Juste avant son arrivée en Côte-d'Or, elle était, depuis deux ans, conseillère Intérieur et Sécurité auprès du Président de la République. Sa prise de fonction officielle s'est logiquement accompagnée de premiers contacts avec des représentants locaux des corps intermédiaires. C'est ainsi que Violaine Démaret a pu rencontrer des représentants syndicaux agricoles ainsi que les présidents de Chambres d'agriculture départemerntale et régionale. L'occasion pour elle de prendre connaissance des enjeux agricoles locaux. Pour la nouvelle préfète, sur ces questions, il y a la méthode et le fond : *« sur la méthode,* précise-t-elle, *j'écoute beaucoup. Par le passé, j'ai toujours travaillé avec les instances représentatives du monde agricole que*



Violaine Démaret, nouvelle Préfète de Côte-d'Or et de Région BFC a rencontré la presse à Dijon le 27 avril.

sont les Chambres d'agricultures et les syndicats agricoles. Chacun joue son rôle, de façon complémentaire. L'important, c'est de réussir à rassembler autour d'enjeux communs et de choses que l'on peut faire évoluer. » Sur ces thématiques, la Préfète reconnaît qu'on ne peut pas tout à l'échelle locale et qu'il faut faire avec un cadre national, voire européen.

Visite de terrain

Comme ses prédecesseurs, Violaine Démaret assistera donc à des sessions de Chambre d'agriculture, *« mais j'ai bien conscience qu'il y a de nombreux autres sujets que je m'approprierai en allant à la rencontre des agriculteurs sur le terrain. »* La nouvelle représentante de l'État s'est rendue sur une exploitation agricole en Côte-d'Or le 7 mai, afin de prendre connaissance de manière concrète. *« En matière agricole,* convient-elle, *comme dans toutes les politiques publiques, on a des dispositifs nationaux, régionaux, départementaux, et l'exploitant agricole attend, lui, que les aides soient délivrées. Ma motivation et mon sujet, c'est de m'assurer que le dispositif d'aide en place va vraiment jusqu'à la cour de ferme. C'est un point de vigilance pour moi. »* Elle sait également que la question de l'eau est sensible sur le territoire dont elle a maintenant la responsabilité. Son prédécesseur, Paul Mourier, s'était beaucoup impliqué sur la question. En attendant, dès le 27 avril, son premier déplacement sur le terrain, à Dijon, était consacré au thème de la sécurité, un de ses sujet prioritaires, *« Pas tant,* conclut-elle, *parce que j'ai occupé des fonctions dans ce domaine par le passé, que parce qu'on est là dans l'ADN du métier de Préfet ».*

Berty Robert

// SANITAIRE

Besnoitiose : une maladie émergente en forte progression

Le GDS de la Nièvre alerte sur un risque de développement de la besnoitiose sur les élevages bovins.

La Besnoitiose bovine (appelée aussi « anasarque »), due au parasite Besnoitia besnoiti (groupe des coccidies), est une maladie vectorielle qui continue à progresser en France (gradient Sud-Nord) mais également en Europe. Il s'agit d'une maladie saisonnière sévissant de la fin du printemps à l'automne, avec une activité maximale de juillet à septembre. Des formes hivernales ont également été décrites. En France, c'est une maladie non règlementée qui ne fait donc pas l'objet d'un dépistage généralisé.

Les situations sanitaires sont très variables selon les départements, nombre d'entre eux ne recensant que quelques cheptels infectés (hormis les zones « historiques » d'endémie et d'émergence extensive récente). Dans la Nièvre, plusieurs foyers ont été recensés à ce jour.

De l'infection à la maladie : trois phases

Le diagnostic clinique reste fondamental pour la détection du premier cas de la maladie car il permet la découverte de nouveaux foyers et de sa précocité dépend la réussite du traitement (efficacité maximale en phase fébrile) et le nombre de bovins diagnostiqués séropositifs par la suite. Cela implique une bonne reconnaissance des symptômes par l'éleveur et par le vétérinaire. L'infection se caractérise par une évolution des symptômes en 3 phases :

1 – La phase fébrile : 3 à 10 jours (pendant laquelle le traitement est le plus efficace) :
- Fièvre (40 à 41°)
- Larmoiement
- Jetage (écoulement clair)
- Peau chaude et douloureuse
- Congestion des muqueuses
- Photophobie
- L'animal s'isole et ne mange plus

À ce stade la maladie peut être confondue avec la FCO, le coryza gangréneux, les bronchopneumonies...

2- La phase des oedèmes : 1 à 2 semaines (phase aiguë) :
- Œdèmes bien visibles à la tête, au fanon et à l'extrêmité des membres
- Déplacements difficiles
- Température normale
- Hypertrophie testiculaire
- Anorexie

À ce stade la maladie peut être confondue avec la FCO, le coryza gangréneux, la grippe, la photosensibilisation...

3- La phase de dépilation et de sclérodermie (à partir de 6 semaines après le début de la maladie) :
- Apparition de kystes sur la sclère oculaire (blanc de l'œil)
- Épaississement cutané « peau d'éléphant »
- Pas de démangeaisons
- Crevasses aux articulations (surinfections fréquentes)
- Dépilation généralisée
- Amaigrissement

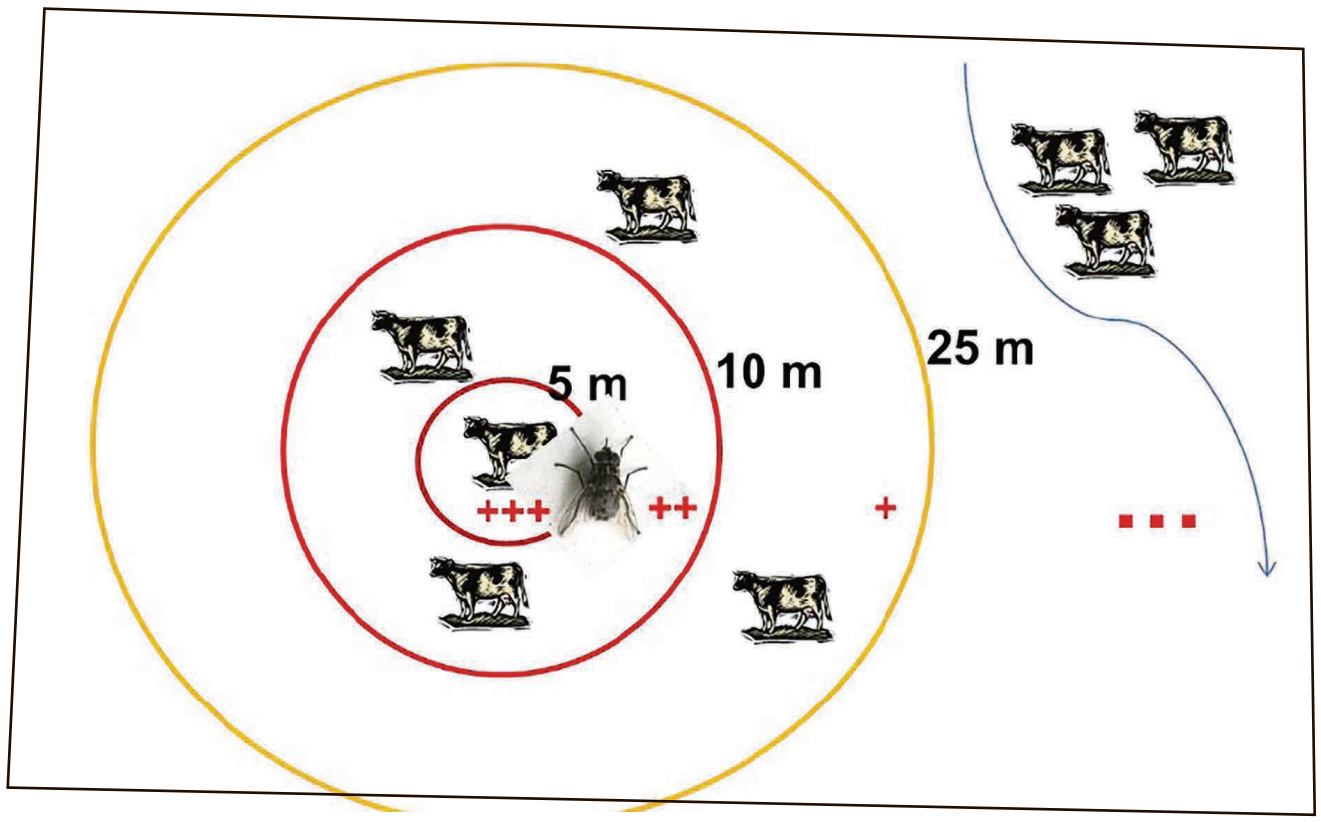
À ce stade la maladie peut être confondue avec d'autres maladies vectorielles, des gales, des carences en zinc...

La Besnoitiose atteint préférentiellement des bovins âgés de 2 à 4 ans et plus gravement les mâles qui peuvent devenir infertiles, de façon définitive, même en cas de traitement précoce et adapté. En cas de suspicion, contactez rapidement votre vétérinaire ! L'impact zootechnique et économique peut être lourd car la mortalité est généralement plutôt limitée et ne constitue qu'une infime partie des pertes liées à la Besnoitiose (coûts de traitement des malades, valeur réduite lors de leur réforme, frais de renouvellement, travail supplémentaire pour l'éleveur concentré sur une période de gros travaux…).

La sérologie pour mettre en évidence les anticorps

Comme la contamination par le parasite entraîne l'apparition d'anticorps spécifiques, c'est la sérologie qui doit être privilégiée pour détecter les animaux infectés d'un troupeau. La méthode Western Blot est actuellement considérée comme la technique de référence au niveau européen (réalisée au laboratoire national de référence). La sérologie Elisa est utilisable non seulement lors de suspicion clinique (expression maximale en phase 3), mais également lors de la recherche des bovins séropositifs asymptomatiques car la plupart des bovins infectés ne développeront pas de signes cliniques au cours de leur vie.

Le dépistage sérologique de tous les bovins d'un cheptel âgés de plus de 6 mois (pour s'affranchir d'éventuelles séropositivités d'origine colostrale) est actuellement le plus indiqué. Chez le bovin, le parasite se multiplie activement dans les cellules de l'organisme et peut former des kystes localisés et concentrés dans le derme, les muqueuses de l'appareil respiratoire supérieur, la conjonctive et la sclère oculaire, et la muqueuse vaginale. Les principaux insectes hématophages (qui se nourrissent de sang) vecteurs sont les taons (en pâture) et les stomoxes (petites mouches présentes en pâture et en bâtiment). Ce sont des vecteurs mécaniques passifs. Ils peuvent débuter leur repas de sang sur un bovin infecté puis en être chassé par une réaction de défense (coup de queue, coup de tête…) et finir sur un animal sain. Un autre mode de contamination suspecté est l'utilisation d'aiguille à usage multiple.



Sur cette vue, on visualise les risques de contamination en fonction de la distance entre les bêtes.

Contamination par voisinage possible

La probabilité de contamination du 1er bovin piqué au bovin suivant est : élevée si la distance entre les bovins est inférieure à 5 m, faible si la distance est comprise entre 5 m et 10 m, très faible si la distance entre les bovins est supérieure à 10 m. La contamination du voisinage est possible si les bovins d'une exploitation sont physiquement très proches des bovins voisins (à « touche à touche » de part et d'autre d'un fil de clôture ou d'une haie). La besnoitiose diffère donc totalement de la FCO, où les insectes vecteurs sont susceptibles de porter la maladie jusqu'à de grandes distances, par leur propre vol et/ou par l'appui du vent.

Aucun vaccin en France

Aucun traitement spécifique n'existe contre la besnoitiose bovine. Le traitement, efficace seulement s'il est précoce (pendant la phase 1 et à la rigueur pendant la phase des œdèmes) et de longue durée, repose sur l'utilisation d'anti-infectieux (sulfamides administrés à de très fortes doses) associés à des anti-inflammatoires et à des diurétiques. Le traitement ne permet pas une guérison totale : un animal traité et « guéri » en apparence reste porteur de kystes parasitaires et donc source de contamination pour le troupeau. Les opérations de désinsectisation sont coûteuses, avec une efficacité limitée et non prouvée. Elles ne peuvent constituer qu'un outil complémentaire pour maîtriser la circulation de la maladie. Au pâturage, il faut privilégier le traitement et l'isolement des animaux positifs pour limiter la contamination des vecteurs. Deux vaccins vivants atténués sont utilisés pour lutter contre la besnoitiose bovine en Israël et en Afrique du Sud mais ne sont pas autorisés en France. Aucun vaccin n'est enregistré en Europe à ce jour. Comme la BVD, la besnoitiose est une maladie qui s'achète !

Les situations à risque d'infection restent le mélange accidentel de bovins avec des congénères de cheptels infectés voisins et surtout l'achat de bovins infectés, séropositifs, non dépistés à l'introduction. Les mouvements de bovins mal maîtrisés ont été, et sont encore majoritairement à l'origine de l'extension à distance de la maladie. Pour les mesures sanitaires, il faut appliquer trois principes de base :

1- Élimination dans les meilleurs délais des bovins qui ont exprimé la maladie. Ces animaux sont porteurs de kystes cutanés et réservoirs du parasite pour les insectes piqueurs. Ils représentent donc un risque important pour le reste du troupeau ;

2- Évaluation de la séroprévalence et isolement puis élimination rapide des bovins séropositifs ;

3- Contrôle systématique à l'achat.

Si la besniotiose est une maladie qui peut s'acheter, elle ne doit pas non plus être vendue ! Les bovins connus positifs ne doivent pas repartir à destination de l'élevage mais la viande est consommable.

GDS 58

Pour tout renseignement, contacter le GDS (03 86 90 18 90).

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ÉLEVAGE

// ALYSÉ

89

« Croyons en l'élevage ! »

À l'occasion de l'assemblée de section tenue par la coopérative Alysé, des trophées ont été décernés aux éleveurs les plus performants. Retour sur l'actualité et sur les éleveurs primés.

« Cela ne vous aura pas échappé, l'année 2025 aura une fois de plus été l'année atypique sur le plan climatique et sanitaire. Les récoltes fourragères ont été réalisées dans de bonnes conditions avec une bonne qualité. La gestion du pâturage a également été saine avec des animaux qui ont profité de bonnes performances aussi bien en croissance qu'en production de serre. L'autonomie fourragère est bel et bien un réel défi pour les éleveurs », initie Nicolas Michaud, président de la coopérative Alysé, ce jeudi 30 avril, dans la salle du tigre à Champignelles. Pour autant, il temporise ses propos en ajoutant que : *« Le sanitaire est un nouveau fléau qu'il va falloir désormais compter dans les aléas de nos élevages. Ces conséquences économiques affectent le résultat de nos exploitations. La prévention passera par un bon état général des cheptels ainsi qu'un protocole vaccinal. Fin 2025, une partie de la Côte d'Or s'est trouvée dans la zone de surveillance de la DNC, ce qui a eu pour conséquence un blocus des ventes. Relevons la prise au sérieux du protocole par les éleveurs qui a permis de contenir la maladie, mais restons vigilants quant à ces épidémies et faisons pleinement confiance à nos GDS qui nous accompagnent pour lutter contre ces maladies »*. Face à de nombreux éleveurs icaunais, il termine sur une bonne note : *« Pour les élevages de notre territoire, le contexte économique en termes de revues s'est globalement amélioré pour l'ensemble des éleveurs, qu'ils soient laitiers ou allaitants. Les cours avaient retrouvé une croissance »*. Face à cette actualité mitigée, l'un des éleveurs présents, Olivier Legrand, convient que *« la baisse des prix du lait que nous observons depuis environ un mois, et celle de la viande a contrario de l'augmentation des prix de l'aliment et des engrais, sont des données à surveiller pour que le secteur de l'élevage puisse subsister »*. En réponse, le président de Alysé, revient sur le fait que l'autonomie fourragère *« peut être un réel enjeu pour les exploitations »*. Pour conclure cette discussion, Olivier Legrand propose et insiste *« sur la nécessité de mettre en place des suivis avec des spécialistes pour que les élevages soient de plus en plus performants »*. En parlant de performance, la coopérative Alysé a, pour la première fois, souhaité valoriser les éleveurs les plus performants dans plusieurs secteurs : meilleures performances, meilleure carrière vache laitière (VL), meilleure lactation et meilleure matière utile.



C'est ce Jeudi 30 avril, que Marie-Noëlle Robert, éleveuse laitière à proximité de Champignelles a ouvert ses portes suite à l'Assemblée de Section Alysé ainsi qu'à sa réussite aux trophées.

10 élevages primés !

En filière bovins viande, dans la catégorie « Meilleures Performances » : l'EARL Desplanches avec un gain moyen quotidien (GMQ) naissance-sevrage de 1 347 grammes par jour pour les mâles et un GMQ naissance-sevrage pour les femelles de 1 100 grammes par jour.

En filière ovine, dans la catégorie « Meilleures Performances » : Gwenaëlle Pradier avec des performances techniques hautes (Fertilité : 100 % ; Prolificité : 127 % et mortalité agneaux : 12 %).

En filière caprine lait, dans la catégorie « Meilleures Performances » : La ferme d'Ultéria avec des performances laitières de 832 kg.

En filière bovin lait, dans la catégorie « Meilleures Carrières Vaches laitières » : L'Earl Charrier ; Le Gaec Leclere met à l'honneur la vache Éthiopie qui a produit 87 806 kg de laits en 13 lactations ; Le Gaec de la Mare met à l'honneur sa production avec 556 500 litres annuels livrés.

En filière bovin lait, dans la catégorie « Meilleure Lactation » : la Scea Vallet Freres qui met à l'honneur la vache montbéliarde Nevada qui a produit 19 169 kg de laits en 5e lactation ; le Gaec des Baillys pour la vache prim'Holstein Rampet, qui a fait un cumul de lactation de 41 279 kg de laits.

En filière bovin lait, dans la catégorie « Meilleure Matière Utile » : L'Earl des Prés avec une matière utile de 663 ; Marie Noëlle Robert avec une matière utile de 871.

Charlotte Sauvignac

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21

Direction le Gaec Renon

L'élevage de Lacour-d'Arcenay accueille un rendez-vous technique de Bovins Croissance la semaine prochaine.

Une date et un lieu à retenir : mardi 12 mai au Gaec Renon de Lacour-d'Arcenay, près de La-Roche-en-Brenil. Bovins Croissance donne rendez-vous à tous les éleveurs allaitants du département et des alentours pour sa traditionnelle journée d'activités. La matinée sera consacrée à la présentation de l'exploitation et des nouveaux adhérents. Une intervention génétique sera également proposée par les techniciens de la Chambre d'agriculture. L'après-midi se découpera en trois ateliers, avec des thématiques s'intéressant à l'amélioration de la productivité et du confort de travail. *« Nous parlerons de la contention avec l'appui de la MSA, l'outil Phéno 3D sera présenté, tout comme les outils de monitoring »*, présente Alexandra Bailly, technicienne Bovins Croissance. Étienne Bourge, éleveur à Villargoix, sera présent avec son food truck, pour le déjeuner.

Témoignage

Florian Renon, l'un des trois associés du Gaec avec ses parents Jean-Charles et Sylvie, présentera ses différents parcs de contention installés dans ses prés : *« Nous en avons sept, avec parfois des conceptions différentes. Nous sommes équipés depuis plus de 20 ans. Une chose est sûre : nous ne reviendrions pas en arrière tellement le travail est facilité pour les pesées et autres interventions. À ce confort et gain de temps, il faut ajouter le côté sécuritaire de ces dispositifs »*. Le Gaec Renon, qui compte une centaine de vêlages par an, a lâché l'intégralité de ses charolais depuis le 2 avril : *« tout s'est bien passé. Sinon, par rapport à Bovins Croissance, nous adhérons depuis au moins 20 ans aussi. Les services proposés nous sont très utiles pour le suivi des performances »*, ajoute le jeune éleveur. Celui-ci prendra plaisir à présenter un autre domaine d'activité ce 12 mai : le maraîchage, et plus précisément ses très nombreux plants de légumes, qui seront visibles dès l'arrivée sur la ferme.

AG

// EN SAVOIR +

Inscrivez-vous

Les inscriptions peuvent se faire en contactant le pôle élevage de la Chambre d'agriculture (03 80 90 89 09), auprès des différents techniciens d'élevage si vous les croisez ou bien en scannant le QR code sur l'affiche.



L'affiche de l'évènement.

// DERNIER APPORT D'AZOTE SUR BLÉ

Un investissement clé, même en contexte tendu

Alors que les stades du blé s'accélèrent en région Bourgogne Franche-Comté – méiose fin avril à début mai et épiaison 1er décade de mai – et que la sécheresse s'installe, la tentation de faire l'impasse sur le dernier apport d'azote peut être forte, d'autant que les cours de l'azote restent élevés. Pourtant, cet apport reste déterminant pour la qualité du blé (protéines), et même en période sèche, l'efficacité du 3e apport n'est jamais nulle (>60-70%) lorsque la demande de la culture le justifie. Focus sur les facteurs impactant la valorisation du dernier apport et la stratégie à adopter par temps sec.

Quels facteurs impactent le CAU de l'azote du dernier apport ?

En matière de valorisation de l'azote, tout est affaire d'équilibre entre « offre et demande ». Le premier facteur qui influence la CAU correspond à la dynamique de croissance de la plante au moment de l'apport, et donc de ses besoins. Une plante en « bonne santé » aura plus la capacité d'absorber de l'azote qu'une plante stressée et carencée.

Cela est en lien avec l'indice de nutrition azoté (INN), qui est également un facteur pré-pondérant dans le CAU du dernier apport. On observe que les meilleures valorisations interviennent dans un intervalle d'INN de 0.8 à 1.2.

Et la pluie ?

Bien entendu, la pluie est nécessaire pour que l'azote soit mis à disposition de la culture, et viser une pluie reste sans conteste favorable au CAU. Toutefois l'historique des essais Arvalis montre que même en période sèche, l'efficacité n'est jamais nulle (>60-70%) lorsque la demande de la culture le justifie. Le critère d'un cumul de pluies dans les 30 jours est plus déterminant que les 15 mm restrictifs dans les 15 jours. On précise que ces éléments sont valables pour un apport d'ammonitrate, et que ces conclusions sont différentes avec de la solution azotée qui est une forme plus sensible aux pertes d'azote.

Viser une dose à l'optimum

La figure 1 ci-dessous indique les CAU d'un apport d'ammonitrate à différents stades de développement, pour 25 essais conduits de 2023 à 2025.

Pour l'apport qualité, on observe un CAU moyen supérieur à 75% sur les 3 années. L'analyse des données a permis de montrer que les CAU les plus faibles (minimum des box-plot) étaient liés à une dose X surestimée par rapport au potentiel. Ainsi, si la dose totale a bien été calculée, le CAU de l'apport qualité sera bon tandis qu'à l'inverse, si la dose est trop élevée alors le CAU sera dégradé.

Jusqu'à quel stade la plante peut absorber de l'azote ?

Même après gonflement, la plante peut continuer à absorber de l'azote (rattrapage de fin de cycle). Post-floraison, la plante peut absorber jusqu'à 30% de son azote, ce qui aura pour conséquence un effet sur la teneur en protéine mais peu sur le rendement.

Préconisations dans notre contexte régional

Peut-on espérer un retour des pluies ?

Tableau 1 : Probabilité d'avoir 15 mm de pluie 7 année sur 10 : en vert dans les 15 jours en orange dans les 20 jours et en rouge > 20 jours (source : ARVALIS et Météo-France, analyse fréquentielle 2006 -2025)

Dép	POSTE METEO	Poste	01-mai	03-mai	05-mai	07-mai	09-mai	11-mai	13-mai	15-mai	17-mai	19-mai	21-mai	23-mai	25-mai	27-mai	29-mai	31-mai	02-juin	04-juin	06-juin
89	SENS	8951																			
89	AUXERRE	8901																			
21	DIJON	2101																			
21	CHATILLON SUR SEINE	2154																			
70	CHARGEY LES GRAY	7030																			
39	TAVAUX	3985																			
71	CHAMPFORGEUIL	7125																			
58	PREMERY	5820																			

ARVALIS

Apport valorisé par 15 mm de pluie dans les 15 jours en moyenne 7 années sur 10

Apport valorisé par 15 mm de pluie dans les 20 jours en moyenne 7 années sur 10

Apport d'azote non valorisé en moyenne 7 années sur 10

Bien que les prévisions météo à court terme ne soient à ce jour pas favorables au retour des pluies, l'analyse fréquentielle indique que 7 années sur 10, la pluie revient début mai sur la région.

Dans ce contexte il est donc conseillé de maintenir le 3e apport afin de sécuriser les teneurs en protéines et d'accompagner le potentiel. Cet aspect sera d'autant plus important dans le cadre de filière qualité comme le CRC.

Choisir une forme d'azote efficiente est essentielle dans ce contexte : la solution azotée est donc à bannir. Il faut s'orienter vers de l'ammonitrate ou de l'urée protégée.

Une impasse peut être toutefois pertinente dans les parcelles à faibles potentiels (faible nombre d'épis) accompagnés de sécheresse où le potentiel est déjà engagé.

Article rédigé par les partenaires de «Blé Orge Objectifs Protéines » (BOOP) Bourgogne Franche-Comté : CHAVASSIEUX Diane et BOUNHOURE Léa (ARVALIS), PILLIER Arnaud (CA21), JOUD Stéphane (CA39), COURBET Emeric (CA70), LOISEAU Marie-Agnès (CA89), ZAMBOTTO Cédric (CA58), VILLARD Antoine (CA71), DERELLE Damien (SeineYonne), FLAMAND Romain (SAS Bresson), BEAUCAMP Thierry (AACE Rose), ROBLIN Yohann (Interval), LACHMANN Alexandre (Bourgogne du Sud), MIMEAU MICKAËL (Alliance BFC), BONNIN Emmanuel (Soufflet Agriculture) et FOLTIER Benjamin (Axereal).

Le coefficient apparent d'utilisation de l'azote (CAU) permet de mesurer la proportion de l'azote apporté qui est effectivement absorbé par la culture. Ex : un CAU de 70% signifie que pour 100 unités d'azote apportées, 70 sont réellement absorbées par le blé.

// À RETENIR

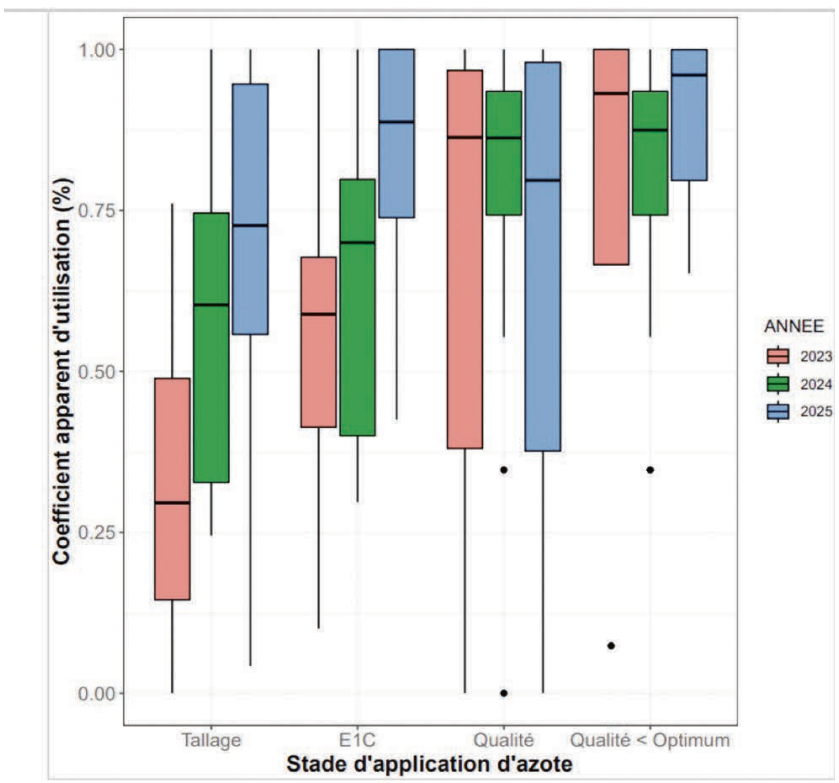
Le CAU du dernier apport n'est pas uniquement lié à la pluviométrie ! Les facteurs qui l'influencent le plus sont la vitesse de croissance de la plante au moment de l'apport, l'indice de nutrition azoté de la plante et la pluie dans les 30 jours. Ainsi, même en période sèche, l'efficacité du 3e apport n'est jamais nulle (>60-70%) lorsque la demande de la culture le justifie.

Même après gonflement, la plante peut continuer à absorber de l'azote (rattrapage de fin de cycle), avec un effet sur la teneur en protéine plus que sur le rendement.

Dans la région, la pluie revient 7 années sur 10 début mai. Même par temps sec, maintenir le 3e apport afin de sécuriser les teneurs en protéines et d'accompagner le potentiel. Choisir une forme d'azote efficiente (ammonitrate, urée protégée).

Intérêt des outils de pilotages pour adapter la dose de ce dernier apport au plus près des besoins de la plante.

Figure 1 : CAU d'un apport d'ammonitrate à différents stades de développement. Pour l'apport qualité, une distinction est faite sur les situations où la dose totale reste dans l'enveloppe de la dose optimale (Qualité < Optimum = dose totale non excédentaire) (Source : 25 essais ARVALIS AZOCLIME 2023-2025).





// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

21 Travaux en cours

Mickaël Sonnois, agriculteur bio à Chaume-lès-Baigneux, fait construire un bâtiment pour stocker, trier et décortiquer du petit et grand épeautre. Voire plus si affinités.



L'exploitant devant son chantier, à quelques kilomètres de Baigneux-les-Juifs.

S'il ne s'était pas cassé le coude il y a quelques années, Mickaël Sonnois n'en serait peut-être pas là aujourd'hui. *«C'est vrai, je n'aurais sans doute pas eu l'idée de me moderniser pour, au final, aboutir à un tel projet »*, confie l'homme de 40 ans. Tout commence donc par un accident qui limite les possibilités physiques de cet exploitant : *« j'ai un stockage de graines dans lequel tout est manuel. Je n'arrive plus à pelleter aussi facilement qu'avant. J'ai commencé à réfléchir de quelle manière je pouvais améliorer mon outil de travail, avec notamment un système de vidange totale »*. Les premières recherches sont vaines pour le Côte-d'orien : *« tout était très cher et il n'y avait aucune subvention possible, hormis quelques petites aides mais avec un plafond dérisoire à chaque fois »*. Mickaël Sonnois a eu l'idée de contacter l'Agence de l'eau, celle de Seine Normandie le concernant: *« il y avait bien des soutiens disponibles, parfois intéressants, mais ceux-ci n'étaient accordés qu'à des projets collectifs et en plus, sur des zones de captage. Bref, tout ce que je n'avais pas. J'ai failli tout laissé tomber »*.

Du positif

De la chance allait enfin pointer le bout de son nez pour cet habitant de Chaume-lès-Baigneux, installé depuis 2007 sur la ferme familiale : *« je suis producteur de sarrasin, avec d'autres agriculteurs bio de Côte-d'Or. Nous travaillons avec Moulin Marion, à qui nous livrons aussi du petit épeautre. Cette entreprise nous a fait savoir que, pour conserver ce dernier marché, il allait falloir lui livrer les graines directement décortiquées. Or, nous n'étions pas équipés »*. Le hasard a bien fait les choses. Le projet devenait cette fois collectif, d'autant que plusieurs agriculteurs étaient positionnés en zones de captage : *« un soutien de l'Agence de l'eau, au nom de la préservation de l'agriculture biologique, était alors possible. Nous étions dans les clous. Les autres agriculteurs se sont engagés à me livrer leur production pour le décorticage. Bio Bourgogne s'est chargée des dossiers et de toute la partie administrative, merci à eux »*.

Tout s'enchaîne

Le terrassement a débuté en avril, la réalisation devrait être livrée et opérationnelle fin octobre début novembre. Mickaël Sonnois nous décrit le futur équipement, à la pointe de la technologie : *« il y aura six cellules alignées de 100 m³ chacune, avec fond conique et vidange intégrale. Un bâtiment de 384 m² sera érigé à côté avec une ligne de triage et de décorticage, ainsi que d'autres matériels. Il y aura tout d'abord un trieur rotatif pour enlever les plus grosses impuretés, un trieur alvéolaire pour démélanger des cultures associées, comme par exemple les lentilles et les orges de printemps. L'outil comprendra une table densimétrique pour trier les graines selon le poids spécifique. Un épierreur sera aussi fourni, tout comme un trieur optique qui sera très utile contre l'ergot du blé. Pour l'anecdote, il est bien dommage que je n'ai pas été équipé pour la précédente moisson, j'en aurais eu besoin ! Ce même trieur optique sera le bienvenu pour d'autres utilisations»*. Cet investissement devrait se chiffrer aux alentours de 1,2 million d'euros, subventionné à hauteur de 700 882 euros par l'Agence de l'eau, que Mickaël Sonnois remercie forcément : *« sans ce soutien, le projet n'aurais pas pu voir le jour, cela va sans dire »*. L'agriculteur se chargera lui seul du reste à charge, déjà conséquent : *« c'est un gros projet, effectivement, mais celui-ci est multifonctionnel. Afin de l'amortir, je proposerai de la prestation à qui le voudra. Vous l'aurez compris, il n'y a pas que le petit et grand épeautre qui seront concernés. Je chercherai à me diversifier le plus possible »*. Nous avons promis à l'agriculteur de repasser le voir d'ici quelques mois, une fois ses équipements installés, pour un nouvel article ainsi qu'une vidéo.

AG

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21 Et ben il fait sec

Petit tour en tracteur avec Matthieu Besançon, agriculteur à Saulx-le-Duc, pour aborder plusieurs sujets.

Nous ne l'avions pas croisé depuis un petit moment alors c'était l'occasion. L'occasion de parler grandes cultures avec lui. Ce 29 avril après-midi, Matthieu Besançon épandait du digestat dans son blé de printemps bio. Mais avant de parler de cette intervention, dressons un état des lieux du canton, souvent l'un des premiers à décrocher dans le département en cas de sécheresse. *« C'est le cas en ce moment, nous voyons déjà des veines de terre dans les parcelles. Automatiquement, le potentiel des cultures est d'ores et déjà impacté »*, observe ce Côte-d'orien de 38 ans, ne cachant pas l'inquiétude grandissante des agriculteurs de son secteur. *« Oui, cela ressemble à une sécheresse, il n'est quasiment rien tombé depuis un mois »*, poursuit Matthieu Besançon, *« sur nos terres à faibles potentiels et à cailloux, cela ne pardonne pas. Alors oui, les conditions sont idéales pour travailler dans les champs, nous avons même un boulevard devant nous... Mais les plantes, elles, ont soif et ce qui a été semé a besoin d'eau pour lever »*. De l'eau, enfin, était annoncée 48 heures avant la sortie de ce journal. Matthieu Besançon « misait » sur ces précipitations de mardi : *« j'ai semé mon tournesol hier soir. Ce serait idéal que cette pluie arrive... Je positionne aussi mon digestat en fonction de cette prévision météo, il sera beaucoup mieux valorisé s'il pleut »*.



Le délégué cantonal FDSEA d'Is-sur-Tille espérait une « bonne » pluie ce mardi.



Comme indiqué sur notre page Facebook, pour l'anecdote, Matthieu Besançon épandait son digestat à côté de la propriété de Florent Pagny (que l'on devine à l'arrière plan), sur la commune d'Échevannes.

Grande satisfaction

Le digestat, sous-produit récupéré du méthaniseur qu'il gère avec son collègue Jérémie Fischer, est épandu sur toutes ses cultures bio depuis 2021 : *« ce liquide contient 6 unités d'azote, 2 unités de phosphore et 5 de potasse. Il peut s'épandre en végétation, c'est très pratique pour répondre aux besoins précis des plantes, je fais quelque fois du fractionnement. Je ne fertilise désormais qu'avec du digestat... Avant, j'utilisais les fientes issues de mon poulailler mais celles-ci servent dorénavant à la méthanisation ! »*. Matthieu Besançon, en plus de n'avoir aucune facture d'engrais biologique, voit certains de ses rendements tripler grâce à ce digestat : *« sans aucun apport, je pense que le blé bio ne ferait même pas 10q/ha. Depuis plusieurs années, j'obtiens régulièrement 25 voire 30q/ha »*. Son unité de méthanisation par injection, d'une puissance de 130 Nm3/h, permet de sortir annuellement 13 000 m3 de ce sous-produit : *« la moitié du volume est destinée à mes cultures. L'autre partie, nous l'épandons en prestations chez des clients. Il faut compter entre 15 et 30 m3/ ha selon le type de plantes et leurs besoins »*.

L'ensilage commence

Matthieu Besançon attendait donc de la pluie pour ce mardi mais pas pour tout le mois de mai. Et pour cause : l'ensilage de Cive (cultures intermédiaires à vocation énergétique) était imminent : *« il s'agit très majoritairement du seigle nous concernant. Nous avons 300 ha à ensiler, dont les trois quarts chez des clients » »*. La récolte de seigle ne s'annonce pas d'un haut niveau : *« les nuits très froides, le vent incessant et maintenant la chaleur ont impacté les plantes. Elles ne sont pas bien hautes, les rendements ne seront pas bons. Ni la qualité car les pailles sont déjà bien jaunes... »*. De la pluie, il n'en faudra pas non plus le 30 mai, jour de la course de C15 organisée par les JA d'Is-sur-Tille. Sujet que nous abordons pour terminer cette rencontre : *« je fais encore partie des jeunes agriculteurs et oui, nous attendons beaucoup de monde à la fin du mois sur le circuit Nicolas-Klein. Apparemment, nous pourrions monter jusqu'à 70 C15, c'est énorme ! »*.

AG

// TRAVAIL DU SOL

Les clés pour réussir se

L'implantation réussie du colza demande de préparer correctement le lit de semence. L'objectif est d'obtenir une terre fine en surface en utilisant des outils qui ne bouleversent pas les horizons du sol.



V. Charpenet

L'utilisation d'un déchaumeur à disques ou à dents permet d'amorcer le mélange avec la terre des résidus de la culture précédente et de créer de la terre fine.



V. Charpenet

L'outil de travail profond utilisé doit avoir la capacité de fissurer le sol en profondeur sans le bouleverser.

Faut-il sortir le déchaumeur, le fissurateur ou même la charrue pour préparer son sol avant les semis de colza ? La question se pose tous les ans, mais mérite encore plus de l'être quand les sols ont souffert des intempéries. Déjà, l'implantation du colza se prépare dès la récolte. Par exemple, si elle a lieu derrière une céréale à paille, il est recommandé de retenir la hauteur de fauche la plus basse possible.

Préparer de la terre fine

La préparation du sol demande d'être soignée. *« Le colza est une petite graine, il est obligatoire d'avoir une terre suffisamment fine au niveau du lit de semences pour assurer un bon contact terre-graine »*, explique le responsable produit chez Horsch.

L'utilisation d'un déchaumeur à disques ou à dents est nécessaire pour mulcher les pailles sur une dizaine de centimètres. Des outils comme le Stell'air d'Actisol, le Finer SL de Horsch ou encore le cultivateur Teos de la société Razol permettent d'amorcer le mélange des résidus de la culture précédente et de créer de la terre fine. *« L'idéal est d'utiliser un outil qui permet de travailler à une profondeur maîtrisée de 4 à 5 cm »*, recommande Actisol.

Le semoir direct à dents recommandé

Dans les cas où c'est possible, Michaël Geloen, ingénieur de développement chez Terres Inovia, préconise d'utiliser un semoir direct à dents. *« Le passage de la dent dégage la paille de la ligne de semis et fait office de léger travail du sol,* avance-t-il. *Cela permet une petite minéralisation qui stimule la croissance de la plante dans sa première phase végétative. »* Pour les agriculteurs équipés d'un strip-tiller et d'un semoir monograine, le travail du sol en bandes peut être une alternative intéressante au semis direct. *« Le strip-till assure le nettoyage de la ligne de semis et la fissuration sans perturber l'interrang »*, précise Terres Inovia sur son site internet.

Le travail profond pour relancer la porosité

Pour les profils de sol compactés par les pluies et les passages d'outils dans des conditions limites d'humidité, en amont de la préparation du lit de semences, il peut être nécessaire d'effectuer un travail du sol plus en profondeur pour restaurer sa porosité. *« S'il y a besoin d'un travail profond, il faut le faire le plus vite possible après la récolte du précédent »*, conseille Michaël Geloen. Un passage avec un outil à dents ou un labour est à adapter en fonction de la situation, notamment selon les conditions météo. *« Il est conseillé d'avoir une profondeur de travail de 3 à 5 cm en dessous de la zone de tassement pour la faire éclater »*, précise-t-il.

Fissurer sans bouleverser les horizons du sol

L'utilisation d'un fissurateur est une possibilité. Des outils assez simples, types dents Michel, peuvent faire l'affaire. *« Ils ont un bon effet de fissuration au niveau du sol, mais présentent le désavantage de créer de gros blocs de terre après le passage de la dent, obligeant à reprendre ensuite le sol pour avoir de la terre fine en surface »*, observe Michaël Geloen. Des outils plus récents permettent d'intervenir en profondeur sans bouleverser les horizons du sol. Horsch propose par exemple l'outil Terrano équipé de pointes dites ULD, spécialement conçues pour la fissuration.

La société Köckerling dispose aussi d'outils avec des pointes de fissuration. On peut citer le Demeter d'Actisol *« qui a la capacité de fissurer le sol en profondeur sans le bouleverser »*, explique le constructeur. Le Cultiplow





s semis de colza



V. Charpenet

Il faut toujours veiller à intervenir sur un sol ressuyé et à bien le refermer ensuite.

d'Agrisem permet, lui, *« de soulever une bande de terre homogène tout en gardant la matière organique en surface, sans remonter de mottes sèches »*, précise le responsable produit de la marque. La société Evers commercialise également des solutions de fissuration. Le recours au labour est surtout justifié dans les situations de fortes infestations d'adventices. La reprise du sol sera ensuite nécessaire pour retrouver une terre fine en surface.

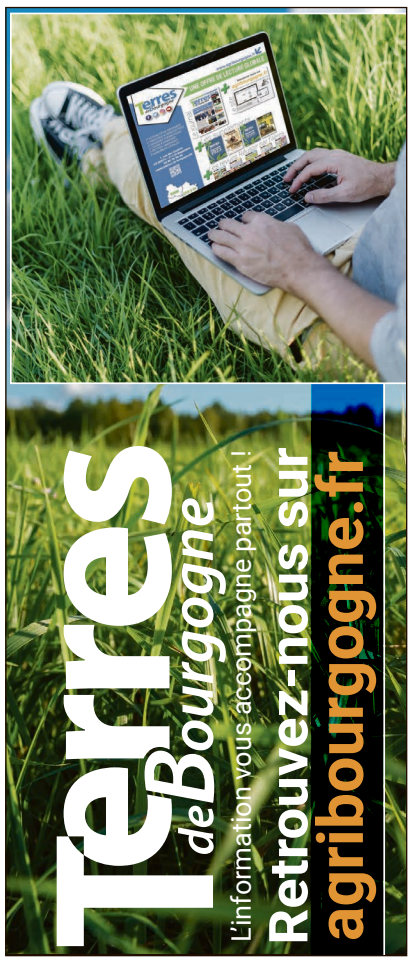
Intervenir sur un sol ressuyé

Quelle que soit l'intervention, il faut toujours veiller à intervenir sur un sol ressuyé et à bien le refermer ensuite. *« Derrière chaque passage d'outil, il est indispensable de faire un roulage pour garder un maximum d'humidité et de fraîcheur »*, assure Michaël Geloen. Les outils de déchaumage comme de fissuration peuvent pour la plupart être combinés avec un rouleau à l'arrière. Le nombre de passages dépend beaucoup des conditions. Si le temps est sec, il est recommandé de les limiter au maximum. Si des pluies régulières sont au rendez-vous, *« on peut se permettre plus de passages, y compris du désherbage mécanique »*, assure l'ingénieur de Terres Inovia. Idéalement, il est préférable d'avoir terminé la préparation du sol pour une implantation du colza fin juillet début août, afin de profiter d'éventuelles pluies après le semis qui sont favorables à la levée du colza.

Maintenir au maximum l'humidité dans les parcelles

Avant les semis de colza, il s'agit de trouver le meilleur compromis entre travail du sol et limitation de l'évaporation de l'eau, quel que soit son système. *« Avec des mois de juillet et août de plus en plus secs, il est important de maintenir au maximum l'humidité dans les parcelles »*, souligne Michaël Geloen. Les conditions d'humidité permettent d'assurer le peuplement et une levée rapide des plantes. Bien qu'il faille éviter tout travail du sol inutile, il faudra s'assurer de sa bonne porosité : c'est nécessaire pour permettre à la racine pivotante du colza d'aller explorer le sol en profondeur, afin d'assurer le développement et la croissance de la plante à l'automne.

Virginie Charpenet





V. Charpenet

Le strip-till est un équipement adapté au semis de colza.





MACHINISME

// LES NOUVEAUTÉS

Amazone // Le déchaumeur à dents Cenio atteint 5 m de large



D. Laisney

Amazone propose le Cenio 5000-2, un déchaumeur à dents porté d'une largeur de travail de 5 m, repliable hydrauliquement. Ce modèle vient compléter la gamme Cenio, qui proposait jusqu'alors des largeurs de 3 ; 3,50 et 4 mètres. Il convient aux tracteurs d'une puissance minimale de 220 ch et est capable de travailler entre 5 et 30 cm de profondeur. Les réglages du Cenio 5000-2, comme la profondeur de travail, se contrôlent hydrauliquement depuis la cabine du tracteur. Le Cenio 5000-2 compte sur trois rangées de dents espacées de 30 cm. Amazone propose une large gamme de socs adaptés aux différents chantiers. Les modèles à pattes d'oie de 320 mm de large ou les variantes à ailettes C-Mix de 360 mm conviennent au déchaumage. Pour la préparation du sol, l'utilisateur a le choix entre les pointes C-Mix de 100 mm ou 80 mm de large et, pour l'ameublissement en profondeur jusqu'à 40 cm, Amazone propose les pointes C-Mix de 40 mm de large. Le Cenio 5000-2 est par ailleurs disponible en deux versions : la Special dotée de sécurités à boulon de cisaillement, et la finition Super équipée de la sécurité non-stop à ressort avec une force de déclenchement de 500 kg. Une rangée de disques crénelés de 410 mm de diamètre, située à l'arrière, assure le nivellement du sol. Pour le rappui, le Cenio 5000-2 peut recevoir à l'arrière jusqu'à six types de rouleaux interchangeables rapidement. Une herse peigne derrière le rouleau peut également compléter l'outil.

Grégoire Besson //Des dents interchangeables sur le décompacteur Helios 70



Grégoire Besson

Grégoire Besson présente l'Helios 70, un décompacteur à châssis double poutre, conçu pour les tracteurs allant de 210 à 400 ch. Cet appareil se décline en deux largeurs : 4,50 et 5,50 m, dotées respectivement de neuf et onze dents. Il affiche un dégagement de 800 mm sous bâti, 500 mm entre dents, 1 000 mm entre les rangées et 500 mm entre les dents et le rouleau arrière. Il reçoit deux types de dents interchangeables. La dent Low Disturbance est capable de travailler entre 25 et 40 cm de profondeur et la Helikrak intervient en surface comme en profondeur. L'Helios 70 est disponible avec la sécurité mécanique (5 600 kg) ou la non-stop hydraulique (1 450 kg). Il accède à quatre types de rouleaux arrière : à barres carrées de 600 mm de diamètre, Emopak de 630 mm, double pic de 650 mm et double disque crénelé de 575 mm.

Horsch // Le Tiger en version portée



D. Laisney

Jusque-là uniquement disponible en configuration semi-portée, le déchaumeur à dents Tiger de Horsch se décline désormais en version portée. Ce nouvel appareil, dénommé Tiger SL, est disponible en 3 ; 4 et 5 m de large. Son châssis compte uniquement deux poutres, mais les dents sont réparties sur quatre rangées, grâce à l'utilisation de supports de longueurs différentes. Les dents TerraGrip équipant cet outil sont disposées avec un interligne de 23 cm et présentent un effort à la pointe allant jusqu'à 650 kg. Conçu pour le déchaumage superficiel et le travail profond, le Tiger SL s'utilise avec un tracteur de 240 ch et plus.

Kerner // Un tasse-avant à rouleau sillonneur



L. Virnond

Kerner lance la nouvelle génération de tasse-avant Toron. Décliné en largeurs de 2,50 ; 3 et 3,50 m, ce rouleau sillonneur autodirecteur tiré peut être précédé d'une herse à couteaux, d'une herse à dents vibrantes à simple ou double ressort ou de crossboard. La hauteur de travail se règle mécaniquement (vis) ou hydrauliquement. Ce tasse-avant est conçu pour recevoir des lestages.

Köckerling // Le rouleau hacheur Gravo mine les résidus de récolte



Köckerling

Le rouleau hacheur Gravo de Köckerling, décliné en largeurs de 5,30 et 6,20 m, se monte aussi bien à l'avant qu'à l'arrière du tracteur. Cet appareil porté peut être combiné avec d'autres outils, comme un déchaumeur. Il se compose de deux rouleaux de 360 mm de diamètre, segmentés en éléments ouverts de 1,40 m ou 1,60 m de large, montés sur sécurité à boudins élastomères. Dotés de six rangées de lames, les rouleaux, espacés de 460 cm, sont montés en position tirée, préservant l'outil en cas d'obstacles. Le Gravo accueille en option des tôles déflectrices plaquant les résidus projetés, un support pour recevoir des lestages supplémentaires (poids à vide de 1,85 et 2,325 t) ou encore une herse à trois rangées de peignes de 13 mm de section, placée derrière les deux rouleaux. La herse est réglable hydrauliquement en agressivité.



L'EXPLOITATION DE DEMAIN COMMENCE AUJOURD'HUI

PRÉPAREZ VOTRE TRANSITION AGRICOLE

Avec Agilor Transition, démarrez votre transition agricole en finançant le matériel adapté à votre exploitation à des conditions préférentielles.

agilor financement de matériel by CA

Financements Agilor Transition réservés aux agriculteurs, disponibles par l'intermédiaire des vendeurs ou concessionnaires de matériel agricole agréés Agilor, soumis à conditions et accordés par les Caisses régionales de Crédit Agricole, prêteurs, sous réserve de l'acceptation définitive du dossier. Renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale.
03/2026 - 4783 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes.Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI. Crédit photo : Getty Images

Kuhn // Jusqu'à 14 mètres de largeur de travail pour le Prolander



Kuhn

La gamme de cultivateurs à dents Prolander s'agrandit avec 3 nouveaux modèles de 9, 12 et 14 mètres de large. Par ces versions grande largeur, Kuhn augmente les débits de chantier, lors des travaux de préparation de sol et de scalpage superficiel, jusqu'à 16 hectares à l'heure. Le retour sur investissement est assuré par une conception simple permettant de réduire la consommation de carburant et le temps de travail pour une productivité élevée.

Lemken // Une gamme de sous-soleurs Onyx



Lemken

Le constructeur allemand Lemken lance la gamme de sous-soleurs Onyx. Déclinés en largeur de 3 et 4 m, ces appareils présentent un dégagement de 90 cm sous le châssis et un espace de 84 cm entre leurs deux rangées de dents, celles-ci étant positionnées tous les 42,5 cm. Lemken propose deux types de socs, OM et OL, tous deux associés à des étançons différents. Monté sur étançon courbe, le soc de mélange OM est destiné à travailler à une profondeur de 25 à 40 cm, en remuant et en mélangeant intensément. Le soc OL s'appuie, quant à lui, sur des étançons droits et s'adresse plutôt à des usages d'ameublissement profond (40 à 60 cm), pour briser les couches compactées et casser les semelles de labour, tout en améliorant l'infiltration d'eau. Renforcées au carbure en option, ces deux versions de soc peuvent recevoir des ailettes pour un décompactage plus large et un mélange approfondi de la matière organique. Le contrôle de profondeur de l'Onyx s'appuie sur le rouleau arrière, dont le pilotage est assuré hydrauliquement depuis la cabine. Lemken propose deux types de rouleau facilement interchangeables, le rouleau double à pointes DSW 580 et le modèle tubulaire RSW 600.

Pöttinger // Des dents vibrantes sur le scalpeur Plano VT



Pöttinger

Pour 2026, Pöttinger a enrichi son catalogue d'équipements pour son outil de scalpage à dents Plano VT. Désormais, via un mécanisme de changement rapide, le rouleau arrière cède sa place à trois rangées de herses peignes de grosse section, répartissant les résidus sans consolider le sol, laissant les jeunes adventices en surface. Ces herses sont réglables en inclinaison hydrauliquement depuis la cabine. Le constructeur autrichien propose également des dents à ressorts queue-de-cochon pour le Plano VT. Ces dents conviennent pour du scalpage en sols légers à moyennement lourds ou en préparation du lit de semence, leurs vibrations favorisant l'émiettement. En option, Pöttinger propose aussi des dents efface-traces, dont le réglage est indépendant du reste de l'outil de travail du sol. Enfin, les socs à patte d'oie Durastar Plus voient leur largeur augmentée à 220 mm, pour un meilleur recoupement entre les dents.

Kverneland // L'offre en charrues à sécurité boulon renouvelée



Kverneland

Kverneland lance les gammes de charrues à largeur variable 2300 B Variomat (3 à 5 corps), 3300 B Variomat (4 à 6 corps), 3400 B Variomat (5 à 7 corps) et 3500 B i-Plough (5 à 7 corps). Ces outils adoptent une sécurité à boulon se déclenchant au-delà de 5 t de pression, un réglage mécanique centralisé de la profondeur de travail des rasettes, ainsi qu'un réglage de l'agressivité (l'angle) de celles-ci. Le réglage hydraulique de la roue constitue un élément de confort, notamment pour certaines conditions (première ou dernière raie, par exemple). Le constructeur norvégien propose une nouvelle gamme de roues arrière ou avancées (dans la largeur de travail), en version mécanique ou hydraulique. La déclinaison hydraulique intègre un vérin mémoire qui enregistre et rappelle facilement la position paramétrée. Par ailleurs, les modèles 3300, 3400 et 3500 adoptent le système de roue de transport TTS. La charrue se comporte alors comme une remorque au transport, avec un point de pivot central empêchant tout basculement. Enfin, les 3500 B i-Plough se distinguent des 3400 B par le pilotage Isobus. Ce mode de contrôle permet le passage rapide d'une position hors raie à une position en raie d'une simple pression sur un bouton sur l'écran, mais aussi le labour en ligne droite via la fonctionnalité GPS FurrowControl.



Kverneland // Une herse étrille de 12,20 m au catalogue



L. Vimond

Kverneland lance la gamme Arcadia de herses étrilles pour le désherbage mécanique des cultures. Le premier modèle présenté, d'une largeur de 12,20 m, se compose de 420 dents de 8 mm de diamètre réparties sur sept rangées. Ils comptent cinq éléments. Selon le réglage choisi, il est possible de solidariser ces cinq parties, notamment dans les conditions planes, pour en faire une structure rigide, ou d'autoriser un certain jeu entre les éléments pour les sols plus irréguliers. L'Arcadia reçoit quatre roues de jauge en standard et jusqu'à 10 (6 avant et 4 arrière) en option. Cinq vérins hydrauliques assurent le contrôle de la pression sur chaque dent, qui s'ajuste de 0 à 5 kg. En option, l'Arcadia peut travailler avec un à quatre éléments repliés. Kverneland propose également des herses derrière les roues de jauge. Comme les bineuses Onyx, la herse étrille se complète du semoir de petites graines A-drill (200 ou 500 l de capacité) ou de la tête de distribution F-Drill, pour le semis de couverts végétaux ou le sursemis de prairie. L'Arcadia de 12,20 m pèse de 2,1 à 2,25 t et mesure au transport 3 m de large.

Maschio Gaspardo // Des déchaumeurs Véloce TX de grande envergure



Maschio Gaspardo

Maschio Gaspardo étoffe sa gamme de déchaumeurs à disques indépendants avec des modèles de grande largeur : 8 ; 10 et 12 m. Dénommés Veloce TX Isotronic, ces outils sont capables de travailler à une profondeur de 15 cm et à une vitesse de 15 km/h. Ils intègrent le système de communication Isobus permettant au chauffeur d'ajuster depuis le terminal du tracteur différents paramètres, comme la profondeur de travail et le passage du mode transport au mode travail. Les Veloce TX Isotronic reçoivent des disques de 560 mm de diamètre avec 9 créneaux ou de 520 mm en option. Ces pièces travaillantes sont agencées en forme de X et sont montés indépendamment sur une sécurité non-stop à quatre silentblocs. Les déflecteurs latéraux télescopiques assurent, selon le constructeur, un travail homogène. A l'avant, le Veloce TX Isotronic peut recevoir trois types de rouleaux : double U en 560 mm de diamètre, double cage de 400 mm et Ring Packer de 600 mm.

WE WILL FIND A WAY.*

*Pour chaque situation, nous trouverons une solution.



Le **HORSCH Joker RT** garantit un débit de chantier maximal pour les déchaumages et l'incorporation optimale des résidus. Combiné à un rouleau couteaux ou à un MiniDrill, il assure l'implantation et la destruction des couverts végétaux.

HORSCH

Boucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes
03 86 75 63 22

DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

MANIERE SAS
Verrey sous Salmaise
03 80 35 80 36

Agrisem // Smartplow Combi, la fissuration sous de nouvelles combinaisons



Agrisem

La gamme de fissurateurs s'enrichit du Smartplow Combi, une version portée combinable pour associer l'opération de fissuration verticale et d'oxygénation du sol, soit avec un semoir traîné, soit avec un outil animé de préparation de sol. Disponible en largeurs de 4,50 m, 5,00 m et 6 m repliables, cet appareil bénéficie de différents montages de lames possibles : lames de fissuration sur sécurité Non-Stop hydraulique pour une fissuration verticale de 15 à 25 cm, lames héritées des Combiplow pour un soulèvement jusqu'à 35 cm et dents polyvalentes de déchaumage et/ou mélange profond avec ou sans ailerons. Il est possible de combiner une herse rotative ou une fraise, moyennant une capacité de relevage arrière de 9 t et un passage de transmission. Il est aussi envisageable d'associer le fissurateur à un semoir traîné, pour un travail complet en un seul passage. Des descentes d'incorporation d'engrais permettent aussi un effet double de la fissuration + fertilisation en localisé selon un écartement de 50 ou 75 cm. Des roues de contrôle à réglage hydraulique complètent l'équipement disponible, pour un meilleur suivi de la profondeur de travail ou une utilisation en solo.

Agrisem // Nouveau Stripcat HD

Essentiellement destiné au son marché export et notamment l'Europe de l'Est, le nouveau striptill STRIPCAT HD répond à ce marché où l'utilisation intensive demande un entretien très régulier. L'objectif avec cette version HD est de surdimensionner de nombreux organes de l'élément STRIPCAT afin d'augmenter sa productivité. Cette version HD intègre de nombreuses évolutions présentes prochainement sur la nouvelle gamme STRIPCAT III : un parallélogramme élargi, ainsi que des axes à serrage conique pour une meilleure stabilité de l'élément et l'augmentation de la course du chasse-débris pour accroître son dégagement. Il est également possible de lui appliquer une pression plus importante afin d'augmenter sa capacité de nettoyage, ce qui permet à la dent de travailler avec le minimum de résidus sur la ligne et ainsi éviter les bourrages, augmenter la productivité et améliorer la qualité de travail de la ligne. La sécurité Non-stop hydraulique de la dent de travail gagne en dégagement permettant un effacement total en cas d'obstacle. Les organes de réglage de l'élément restent pilotés de la cabine via des poumons pneumatiques, assurant un ajustement rapide et précis de la pression de l'élément, du chasse-débris et de la roue de rappui. Les capacités de travail du STRIPCAT sont augmentées mais la compacité de la machine est améliorée, permettant l'intégration de kit semis sur les versions trainées



Agrisem

// URBANISME

58 Le CAUE 58 en découvertes à Luzy

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Nièvre a tenu son assemblée générale à Luzy. Ce lieu a été retenu car l'association y tient régulièrement des permanences et parce que de nombreux aménagements et équipements publics intéressants s'y trouvent.

L'assemblée générale du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Nièvre, qui s'est tenue le 22 avril à Luzy a réuni une trentaine de personnes. Elles ont été accueillies par Jocelyne Guérin, maire de la petite ville. L'élue a retracé les principaux travaux de revitalisation de la commune, rédigés dans un plan-guide et amorcés il y a plus de 12 ans. Jean-Paul Fallet, président du CAUE, a poursuivi en présentant le bilan moral et en soulignant deux éléments essentiels de l'action de l'association : la confiance en l'équipe et sa compétence. Claire-Hélène Delouvée, la directrice, a dressé le bilan d'activités :

- pour les conseils destinés aux collectivités : la résidence architecturale et paysagère croisée, menée avec le CAUE de Saône-et-Loire, à Chissey-en-Morvan et Moux-en-Morvan durant l'été 2025, la vidéo de sensibilisation à l'urbanisme intitulée « Un document d'urbanisme, pourquoi ? Lequel ? Comment ? » et l'accompagnement spécifique de certaines communes dans le cadre, par exemple, du Permis d'expérimenter initié par le Pays Nivernais Morvan,
- pour les conseils aux particuliers : 422 rendez-vous conseil effectués dans l'année et 387 avis donnés lors de consultation de dossiers de demande de travaux,
- pour la sensibilisation destinée au grand public et aux élus : les multiples évènements organisés tout au long de l'année (exposition, conférence, ciné-débat, balade découverte…) notamment lors des Journées nationales de l'Architecture, Rendez-vous aux jardins, Journées Européennes du Patrimoine…
- pour la sensibilisation des scolaires et enseignants : le webinaire « Renaturons nos cours d'école : méthodologie, outils et retours d'expériences » réalisé à l'échelle de l'URCAUE de Bourgogne-Franche-Comté, le dispositif « Regards de lycéens et apprentis » ou encore la végétalisation des cours de collèges nivernais en lien avec le Conseil départemental,

pour l'information du grand public : les outils numériques comme le portail documentaire www.ressources-caue.fr, le site www.itineraires-caue.fr ou encore l'Observatoire CAUE www.caue-observatoire.fr

Résidence d'architecture et de paysage

Claire-Hélène Delouvée a présenté les projets 2026 avec l'organisation au dernier trimestre d'une résidence d'architecture et de paysage, en collaboration avec des étudiants en architecture, sur les communes de Saint-Révérien et Champallement, qui permettra de travailler de façon participative, avec les habitants, sur le bâti vacant, les espaces publics ou le paysage.

Une partie du conseil d'administration de l'association a été renouvelée avec l'élection de Frédérique Pieuchot, Maurice Bini et Denis Cureyras. L'après-midi les participants ont bénéficié d'une visite permettant de découvrir les travaux de revitalisation menés par la ville dont le tiers-lieu Notre moulin, les aménagements des terrasses de l'Alène et du faubourg Gambetta, l'office de tourisme, ou encore les façades rénovées du centre-ville grâce au fonds Façade.



Pour les membres du CAUE 58, Luzy est un bon exemple des travaux menés par l'association spécialisée en urbanisme et environnement.

CAUE 58

// TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC

Les rodéos et rave parties mieux encadrées ?

Renforcer l'arsenal législatif pour réprimer des phénomènes qui ne cessent de s'amplifier. Telle est l'ambition de la mission d'information de la Commission des lois du Sénat qui a présenté son rapport *« voté à l'unanimité »* des groupes politiques, a indiqué la sénatrice Lauriane Josende (LR).

Le phénomène des rodéos ne touche plus seulement les grandes villes et leur périphérie. Il gagne aussi les campagnes qui sont en grande majorité du ressort de la gendarmerie qui constate les infractions. En six ans, le nombre d'infractions constatées et réprimées a presque été multiplié par quatre, passant de 588 en zone gendarmerie (2019) à 2041 en 2025. Ce sont en tout 4 700 rodéos qui ont été judiciairement réprimés l'an dernier dont 57 % en zone police et 43 % en zone gendarmerie. En 2019, le rapport était de 70 % (police) contre 30 %. Le sénateur Hussein Bourgi (PS, Hérault) a rapporté les témoignages d'agriculteurs et d'agricultrices qu'il a recueillis pour la rédaction de ce rapport. *« Pour les rodéos, les exploitants m'ont interpellé sur le stress causé aux bêtes, avec des baisses de production laitière aussi bien pour les bovins, les ovins que les caprins. D'autres m'ont parlé de cas d'avortement spontanés, ce qui constitue des pertes sèches de revenu »*, a-t-il indiqué. Concernant les rave parties, le préjudice matériel peut également être important. Plusieurs propriétaires de gîtes ruraux ont ainsi dû rembourser leurs séjours à des vacanciers. *« Ils étaient venus pour le calme et la tranquillité. Ils ont eu droit malgré eux à une rave party sous leurs fenêtres »*. Or les forces de l'ordre se trouvent elles-mêmes juridiquement démunies pour mettre un terme à ces infractions. *« L'arsenal juridique est insuffisamment adapté »*, a souligné la sénatrice Isabelle Florennes (Union centriste, Hauts-de-Seine), fustigeant *« trop d'angles morts » « trop d'impunité »* envers les délinquants.

Véhicules détruits

C'est pourquoi la mission d'information émet 28 propositions *« pour prévenir, accroître les capacités opérationnelles des forces de l'ordre et augmenter l'appareil répressif »*, a déclaré la sénatrice des Pyrénées-Orientales. Le texte entend éradiquer les rodéos motorisés et encadrer strictement les rave parties. Le rapport préconise d'augmenter l'infraction. Autrement dit, l'organisation et la participation aux rassemblements interdits (tuning, runs) pourrait devenir un délit et non plus une contravention. La mission d'information propose d'autoriser des opérations d'infiltration à titre expérimental et d'interdire le remisage d'engins motorisés dans les parties communes des copropriétés. Elle suggère d'utiliser les drones et la vidéosurveillance algorithmique afin de mieux détecter les contrevenants. Pour renforcer la répression, la peine pour rodéo en réunion passerait à trois ans de prison avec la généralisation des amendes forfaitaires délictuelles. De plus, les véhicules saisis non déclarés seraient systématiquement détruits, pour amenuiser le risque de récidive. Concernant les rave parties, l'accent est mis sur une détection précoce. Le rapport suggère d'abaisser le seuil de déclaration obligatoire de 500 à 250 participants. L'organisation d'un rassemblement illégal deviendrait un délit, entraînant la confiscation obligatoire du matériel sonore et des véhicules de transport. De plus, les loueurs de matériel seraient soumis à une obligation de vigilance. De même, la participation aux rave parties serait sanctionnée par une contravention de 5e classe, passible d'une amende de 1 500 euros et de confiscation des véhicules. Enfin, la mission propose que l'État puisse se porter partie civile pour recouvrer les frais d'intervention des forces de l'ordre. Ces 28 recommandations devraient faire l'objet d'amendements lors de l'examen du projet de loi visant à *« offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité »* appelé projet de loi « Ripost ».

Christophe Soulard

// ENVIRONNEMENT

Participez à la protection de forêts anciennes

Les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté ont lancé pour la seconde année un appel aux dons pour la sauvegarde des vieilles forêts dans le cadre du programme Sylvae.

Lancé en Auvergne en 2018, le programme Sylvae est porté par les Conservatoires d'espaces naturels (CEN). Son but est d'identifier les plus vieux massifs forestiers français et d'y acquérir des îlots pour les placer en libre évolution, c'est-à-dire n'y effectuer aucune intervention sur la végétation. Les vieilles forêts ont au moins 200 ans d'existence, et elles sont matures : elles se distinguent par la présence de gros bois, de vieux arbres et d'une quantité importante de bois mort au sol et sur pied. En Bourgogne-Franche-Comté (BFC), selon l'Institut national de l'information géographique et forestière, moins de 5 % de la surface forestière comporte des forêts anciennes et matures. Ces forêts sont beaucoup plus résilientes face aux perturbations comme celles liées au dérèglement climatique. Ce sont d'importants pièges à carbone pour la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Elles représentent un patrimoine culturel et historique, certaines remontant à l'époque médiévale, voire au-delà. Depuis le lancement de la 1re campagne d'appel aux dons pour la sauvegarde de ces forêts, en mars 2025, plus de 17 000 euros ont été récoltés, répartis équitablement entre la Bourgogne et la Franche-Comté.

Ajoutés aux sommes collectées pour cette deuxième campagne, ils serviront à l'achat de parcelles de vieilles forêts ou de forêts à haute valeur écologique, ainsi qu'au règlement des frais d'actes notariés, parfois en complément de fonds publics ou privés. *« Pour ces acquisitions, nous avons ciblé certains secteurs, notamment les régions forestières de Puisaye, du Morvan, du Beaujolais et Clunisois, de la Saône et de la Bresse, des Vosges ainsi que du Haut-Jura »* précise Estelle Choukroun, responsable communication en Bourgogne.

Les CEN ont ainsi acheté 117 hectares de vieilles forêts en 2025 à Lepuix (90), Brassy (58) et Tintry (71).

Berty Robert, avec communiqué

Pour faire un don, scannez le QR code ci-dessous

// INSERTION PROFESSIONNELLE

89

Un parcours qui mérite d'être entendu

Structure d'insertion professionnelle, les Jardins de la Croisière accompagnent de nombreux profils au cours des années, et plus récemment 70 personnes en 2025. Parmi eux, nous retrouvons Florian Thomas, 20 ans, qui vient d'intégrer une structure en CDI.



Erik Polrot, directeur des Jardins de la Croisière et Florian Thomas, ancien salarié témoignent sur le processus d'insertion professionnelle au sein de la structure.

Avec un pourcentage de sorties dynamiques de 63,89 % en 2025, les Jardins de la Croisière demeurent une structure d'insertion professionnelle au sein du nord du département. Au cours de cette même année, soixante-dix personnes ont travaillé au sein de la structure, majoritairement issues des quatre communautés de communes du bassin d'emploi du nord du département, avec deux tiers sur les 27 communes de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais (CAGS). Terres de Bourgogne voulait donc aller à la rencontre de l'un de ceux qui ont bénéficié de cet accompagnement et qui aujourd'hui détient un CDI dans une structure du département : Florian Thomas, 20 ans. Originaire de Montereau, Florian s'adonne à la passion *« de travailler dans le secteur agricole. C'est un monde que j'ai toujours aimé en fait »*, alors même que son père est chauffeur dans le secteur du tourisme et que sa mère travaille à l'Hôpital de Tonnerre. C'est à l'occasion d'un marché de producteurs que Florian rencontre Érik Polrot, qui *« vendait des légumes. Vu que le feeling est bien passé, j'ai demandé si la structure prenait des stagiaires »*, se souvient-il.

Mettre la main à la pâte

Lorsque le jeune adolescent intègre l'association, il part à la MFR de Gron, spécialisée davantage dans le maraîchage et *« qui collabore régulièrement avec la structure »*. À ses débuts, Florian est polyvalent et on lui donne progressivement des *« tâches »*, ce qui lui permet *« de prendre confiance en lui »*, surtout lorsqu'on lui propose de *« conduire des tracteurs »*. Du côté du maraîchage, *« j'étais très bien accompagné et encadré par le chef de culture et grâce à sa bienveillance, j'ai appris à aimer le maraîchage et cela a commencé à m'intéresser progressivement »*. En parallèle de ses études, Florian se construit même un jardin potager chez lui pour de *« l'autoconsommation, en appliquant ce que le chef de culture avait pu lui inculquer pendant ses périodes de stage, comme le paillage par exemple »*. Après quatre ans de stage, Florian Thomas est pris en CDD de deux ans au sein de la structure pour remplacer un départ, ce qui lui permet *« d'obtenir le permis »* et de poursuivre ses fonctions de salarié polyvalent au sein de l'association. À ses côtés Érik Polrot se souvient encore du *« jeune Florian qu'il avait rencontré sur les marchés. Il était très timide, manquait de confiance en lui et par conséquent avait des difficultés à s'exprimer. Aujourd'hui, c'est un tout nouvel individu que nous avons, il a pris confiance en lui »*, témoigne-t-il à son tour. Avec un petit sourire timide, Florian confie que *« l'autonomie et la polyvalence dont j'ai pu faire preuve au cours de mes périodes de stages aux Jardins de la Croisière ont été bénéfiques pour moi »*. Après six ans d'expérience, *« j'ai voulu faire une pause et j'ai postulé en CDI comme agent de service au sein d'une blanchisserie, ce qui me permet de continuer à conduire, parce que j'aime ça et de continuer à accumuler de l'expérience »*. Pour autant, Florian ne ferme pas la porte au *« maraîchage »* dans les années à venir.

Charlotte Sauvignac

// CONSEIL RÉGIONAL

58

Le président de Région au chevet de la Nièvre

En déplacement dans le département le 22 avril, Jérôme Durain aura notamment abordé les questions d'accès à la santé en zones rurales et l'importance du maintien d'outils liés à l'agriculture, tels que les abattoirs de proximité.

À l'invitation de Fabien Bazin, le président du Conseil départemental de la Nièvre, Jérôme Durain, son homologue du Conseil régional de Bourgogne–Franche-Comté (BFC), a effectué un déplacement de travail sur le territoire nivernais, le 22 avril.

Cette journée a permis d'aborder concrètement plusieurs priorités parmi lesquelles l'accès aux soins et le maintien d'outils agricoles de proximité. Sur le plan de la santé en milieu rural, à Lormes, la nécessité d'une meilleure prise en compte des spécificités de la ruralité dans l'organisation du système de soins a pu être réaffirmée. Le développement des stages et des internats en milieu rural dès les premières années de formation constitue un levier structurant pour favoriser l'installation durable de jeunes professionnels de santé.

La complémentarité entre médecine libérale, centres de santé avec professionnels salariés et hôpitaux de proximité a aussi été mise en lumière à cette occasion. À Corbigny, les discussions ont porté sur les abattoirs de proximité, dont le rôle est déterminant pour le maintien et le développement des filières agricoles locales. Les sites de Corbigny et de Cosne-sur-Loire, qui présentent une complémentarité géographique, sont actuellement engagés dans des démarches de modernisation. La Région accompagne ces équipements, qui contribuent à la structuration des filières d'élevage, à la valorisation des productions locales et à l'ancrage territorial de la valeur ajoutée.

Berty Robert, avec communiqué

Une convention de partenariat entre la Région et la Chambre régionale d'agriculture

Lors de l'assemblée plénière de la Région BFC, réunie le 30 avril à Dijon, Jérôme Durain, président du Conseil régional et Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC, ont signé une convention de partenariat. La collectivité régionale engage une enveloppe de 150 millions d'euros sur la période 2026-2028 en faveur du monde agricole. Le but est d'améliorer le travail en commun sur des enjeux vitaux de l'agriculture régionale : renouvellement des générations, transitions énergétiques et agronomiques, simplification des procédures…



TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Innovations en maraîchage et grandes cultures

• Mardi 19 mai

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec Agronov et Agro Campus Dijon, organise un événement autour des innovations en agro-équipements et biosolutions, pour maraîchage et grandes cultures, à partir de 13 h 30, à la ferme du lycée agricole de Quetigny, à Tart-le-Bas.

Pour participer, scannez le QR code

// Assemblée générale de la fédération charolaise

• Mardi 19 mai

L'Assemblée générale de la Fédération charolaise de Côte d'Or aura lieu le mardi 19 mai à partir de 17 heures sur l'exploitation de Matthieu Labonde au Gaec Corvée de la Tour à Auxant (21 360).

À l'ordre du Jour : rapport financier et rapport d'activités 2025 ; élections du tiers renouvelable ; intervention Groupama sur la Charte Installation JA ; Questions diverses et réflexion autour des futurs projets.

La soirée se clôturera par un apéritif dînatoire pris en commun (inscription avant le mercredi 13 mai).

Contact : Fédération charolaise de Côte d'Or au 03 80 90 68 80 / 06 98 92 18 60

// Rencontres grandes cultures de Dijon Céréales

• Jeudi 21 mai

Les Rencontres grandes cultures Dijon Céréales se tiendront à partir de 14 heures sur le site de Dijon Céréales, à Fromenteau (route de Sombernon). Un rendez-vous RDV placé sous le signe de la recherche et du développement. Au programme : visite des essais avec les équipes terrain de l'Alliance BFC, rencontre avec les fournisseurs, conférence céréales et engrais avec Arnaud Ponset, de Cerefi (société de conseil spécialisée sur les marchés des grains et des engrais). A 20 heures : apéritif dinatoire Nous Autrement.

// Rencontre régionale réseau Haies BFC

• Mardi 26 mai

Le réseau Haies Bourgogne-Franche-Comté vous donne rendez-vous pour sa Rencontre régionale. L'évènement se tiendra à partir de 13h30 chez Alliance BFC à Aisery, route de la Sucrerie. Il est ouvert à toutes structures. Au programme : l'évolution historique du bocage en BFC puis la présentation de différents projets du territoire. A 16h15 aura lieu une visite terrain avec découverte d'aménagements agroforestiers.

Renseignements : contact@reseauhaies-bfc.fr

YONNE

// Un parcours arboré, qui ne manque pas d'air

• Mardi 19 mai

Le mardi 19 mai, la chambre d'Agriculture de l'Yonne organise une après-midi dédiée à l'élevage de volailles en plein air, dès 14 heures, à Varennes. Au programme : intervention d'Alysé sur l'intérêt des bandes de légumineuses, du CNPF et de la Chambre d'Agriculture sur les aides disponibles et bonnes pratiques de l'implantation d'arbres dans un parcours volailles et visite terrain, route de Carisey à Varennes, chez Vincent Pommier.

// Inauguration d'une chèvrerie

• 29 mai

La chèvrerie des Dames Douces organise l'inauguration officielle de sa nouvelle chèvrerie au sein du nouveau site, situé dans la rue de la rue des dames douces à Villiers-Louis. Une restauration sur place est prévue lors de la soirée, pour y participer, il suffit de réserver.

Contact : La chèvrerie des Dames Douces : Tél. 06 50 68 93 92.

// Visite d'essais

• 27 mai

À l'occasion des Journées Bio en Grandes Cultures, le Conseil départemental, Terres Inovia, Arvalis, Seine Yonne, Cocebi, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre et de l'Yonne, la Région Bourgogne Franche Comté et le Ministère de l'Agriculture organise une visite d'essai sur la parcelle d'expérimentation « XP'Bio 89 », à Pailly. Au programme : des ateliers, démos de matériels, stands partenaires. Les sujets abordés seront : les carie blé et variétés de blé, semis de cultures de printemps à l'automne, biodiversité. Un repas sera prévu sur place.

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Transmettre mon exploitation, ca se prépare !

• 13 mai, 1er juillet et 7 octobre

À Saulieu

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Remplir mon Tesa simplifié

• 11 juin en visioconférence

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Certiphyto (initial Densa et opérateur

• 5 et 6 novembre à Bretenière

Laetitia Pernat, CA21 – 07 88 15 05 56 – certiphyto@cote-dor.chambagri.fr

// Renouvellement Desa, Densa et opérateur

• 17 septembre à Longvic, 10 novembre à Créancey, 26 novembre à Châtillon-sur-Seine, 17 décembre à Beaune

Laetitia Pernat, CA21 – 07 88 15 05 56 – certiphyto@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Ovins et agrivoltaïsme

• Mercredi 3 juin

Dans le cadre de ses actions de promotion de l'élevage ovin dans la Nièvre, la Chambre d'agriculture propose une formation sur l'agrivoltaïsme. L'occasion de faire des choix éclairés si l'on réfléchit à un projet agrivoltaïque couplé à une production ovine.

Renseignement sur nievre.chambres-agriculture.fr

// Réglage gagnants pour plus de rendement

• 4 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation qui vous permettra d'optimiser les réglages de votre moissonneuse-batteuse pour gagner en qualité et en rendement. Identifiez les points clés, limitez les pertes et améliorez la performance de vos récoltes grâce à des apports techniques et des mises en pratique sur machines. Le lieu est encore à définir.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// Être autonome pour la vérification périodique des engins et accessoires de levage

• 16 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation qui se tiendra à Nevers. Elle permettra aux participants de maîtriser la réglementation et les méthodes de contrôle pour réaliser les vérifications générales périodiques en toute autonomie. Vous pourrez ainsi sécuriser vos équipements, identifier les anomalies et assurer la conformité de vos engins et accessoires de levage.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er mai 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er mai 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,11
17 - 24	3	12,28
25 - 35	4	12,55
36 - 51	5	13,08
52 - 73	6	13,70
74 - 104	7	14,50
105 - 143	8	15,50
144 - 196	9	16,78
197 - 270	10	18,58
271 - 399	11	21,15
400	12	24,16

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

05/05/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 302 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,75	6,01	5,81	+ 0,27
		350-400	5,27	5,77	5,52	- 0,03
		400-450	5,15	5,32	5,24	- 0,01
		450-500	4,98	5,12	5,06	+ 0,02
	R	250-300	5,80	5,80	5,80	+ 0,15
		300-350	5,37	5,52	5,47	- 0,09
		400-450	5,14	5,19	5,16	- 0,32
F	U	200-250	5,74	6,32	6,07	
		250-300	5,50	5,70	5,60	+ 0,30
		300-350	5,22	5,63	5,45	+ 0,26
	R	250-300	5,27	5,46	5,36	+ 0,03

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 146 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	5,07	5,77	5,27	+ 0,58
		450-500	4,97	5,11	5,07	
		500 et +	4,80	4,80	4,80	- 0,36
	R	350-400	4,96	5,40	5,07	
F	U	350-400	4,87	5,43	5,26	+ 0,19
		400-450	4,72	4,99	4,96	+ 0,27

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 274 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,37	3,74	3,60	+ 0,24
	R	+ 500 kg	3,07	3,20	3,15	- 0,13
F	E	24 à 36 mois	4,93	8,11	6,78	
	U	24 à 36 mois	3,97	4,89	4,44	+ 0,05
		- 5 ans	3,85	4,42	4,12	- 0,02
		5 à 10 ans	3,74	4,34	3,93	- 0,14
		+ 10 ans	3,66	4,03	3,78	- 0,10
	R	24 à 36 mois	4,18	4,45	4,32	+ 0,42
		- 5 ans	3,76	3,82	3,79	- 0,19
		5 à 10 ans	3,55	3,81	3,70	- 0,18
		+ 10 ans	3,51	3,62	3,57	- 0,12

OBSERVATIONS

Effectif global : 722 - Taux de vente : 95 %.

Broutards / taurillons / laitonnes / génisses : C'est la fin de la saison des ventes et les apports sont limités et de qualité hétérogène. Davantage d'acheteurs sont présents et les cours se stabilisent.

Vaches /génisses de 30 mois : Apports de saison avec une bonne présentation de sujets herbés. Les cours sont reconduits et stabilisés dans une ambiance commerciale correcte.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/05/2026

Effectif : 183

Broutards :	(265 - 445 kg)	1490 - 2240	5,05 - 5,60
Taureaux :	(740 - 865 kg)	2460 - 3330	3,32 - 4,02
Vaches légères :		2070 - 2190	
Vaches entre deux :		2260 - 2530	
Vaches lourdes :		2610 - 3220	

Pas d'amélioration des cours en mâles cette semaine.

Peu d'apports en laitonnes charolaises, cours stable en légères.

En génisses et vaches maigres la demande reste prudente avec quelques invendus.

DIVERS :

Broutards Limousins et croisés :	(305 - 385 kg)	1560 - 1980	5,00 - 5,87
Broutards Limousins et croisés :	(395 - 480 kg)	2010 - 2350	4,90 - 5,23
Laitonnes Limousines et croisées :	(280 - 330 kg)	1430 - 1770	5,09 - 5,50
Génisses Limousines et croisées :	(520 - 680 kg)	2070 - 2700	3,97 - 4,13

Cours en baisse dans l'ensemble des catégories par rapport au marché du mois d'avril.

Bovins gras : 12

Vaches de viande : 6,86 € à 7,58 € kg de viande.

La baisse enregistrée ces dernières semaines en vaches grasses semble se stabiliser.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/04/2026

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif :140 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			2,14	2,31	2,18	- 0,29
F	U	+ de 60 kg	2,52	2,77	2,66	-0,02
	R	+ de 60 kg	2,15	2,53	2,42	-0,08

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif :290 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,49	6,01	5,70	- 0,24
		> 44 kg	5,41	5,74	5,61	- 0,01
	R	de 38 à 44 kg	5,43	5,79	5,48	- 0,21

OBSERVATIONS

Effectif global : 350 - Taux de vente : 93 %

L'offre est restreinte et de très bonne qualité.

Vente totale en agneaux et en brebis à des cours très satisfaisants.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/05/2026

Effectif : 49

Agneaux :	240 - 275 €	4,40 - 6,12 €/kg
Brebis :	187 - 195 €	2,20 - 2,24 €/kg

Meilleure demande en ovins accompagnée d'une hausse des tarifs en agneaux et stables en brebis.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

29/04/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 231 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,30	5,79	5,48	+ 0,11
		de 38 à 44 kg	5,66	6,85	5,92	+ 0,24

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 179 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,92	2,66	2,35	- 0,40

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 57 - Vente : 96 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		37	82	55	- 26,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 487 - Taux de vente : 95 %

Agneaux : Les cours reprennent une envolée et les volumes s'accélèrent à l'approche de la fête musulmane.

Brebis : Tassement des cours cette semaine, à vérifier à moyen termes.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

29/04/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 57 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	250-300	6,22	6,34	6,31	- 0,07
F	U	300-350	5,17	5,40	5,31	- 0,17

OBSERVATIONS **Effectif global : 96 - Taux de vente : 98 %**

Broutards : L'offre ne permet pas d'établir de réel cotation cette semaine mais les cours sont péniblement reconduits dans les sujets légers et reperdent quelques centimes dans les sujets lourds.

Laitonnes : Cours baissiers.

Vaches : Très peu d'apports cette semaine la demande est réduite et les cours revues une nouvelle fois a la baisse. Les vaches se négocient a 3,70 euros de moyenne du kilos vif toutes catégories confondues.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

04 Mai 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

os bovins finis : forte pression baissière injustifiée sur le mmerce, l'attitude de la filière ne mérite pas plus de mmentaire !

vins maigres : La pression à la baisse, injustifiée, est nfirmée, malgré une offre toujours restreinte.

POLITIQUES

Le Parlement européen a formellement adopté son rapport d'initiative sur l'élevage dans lequel les Parlementaires insistent sur l'importance de l'élevage pour l'économie et la souveraineté agricole européenne. Ils soulignent, entre autres, le besoin de préserver le budget de la PAC afin de maintenir le niveau de soutien financier aux éleveurs, et la nécessité de ''garantir la pleine réciprocité des normes de l'Union pour tous les produits importés''. Ce rapport devrait être pris en compte par la Commission pour la publication de sa stratégie européenne pour l'élevage, attendue pour le début de l'été.

SANITAIRE

Malgré les annonces de la ministre la semaine dernière su revalorisation des indemnités d'abattage diagnostique en tubercu bovine, la FNB réclame plus que des mesures pansements. Le tra entre OPA sur la gestion de la faune sauvage continue et r enjoignons la ministre d'organiser un CNOPSAV sur la tubercu bovine. Il est aussi urgent que le gouvernement reprenne la mise application de la feuille de route sur cette maladie en concerta avec les acteurs concernés.

La provocation de trop !!

En pleine période des ponts de mai, alors que les éleveurs français subissent des pressions injustifiées à la baisse sur leurs prix, LIDL fait le choix de promouvoir jeudi 7 mai de la viande irlandaise, présentée comme « meilleur steak du monde ». D'un côté, on étrangle les producteurs, de l'autre on met en avant des viandes importées. Ce double jeu est intolérable. Il méprise le travail des éleveurs français et fragilise toute une filière. Ces pratiques doivent cesser immédiatement ! La FNB incite l'ensemble des sections bovines à se mobiliser !

FAIT DE LA SEMAINE

Stop à la mascarade !

Les baisses de prix observées ces derniers jours sont injustifiables. Elles interviennent dans un contexte où rien, absolument rien, ne justifie un retournement du marché. Le conseil fédéral exceptionnel réuni par la FNB est clair : les fondamentaux sont là, nous ne sommes pas face à un problème de marché, mais face à une dérive grave des opérateurs. L'enjeu est immédiat : il faut empêcher l'installation d'une spirale baissière totalement injustifiée.

CARTON ROUGE

L'accord entre l'Union européenne et le MERCOSUR est entré en vigueur « provisoirement » ce 1er mai, sur décision de la Commission, alors que le Parlement européen ne s'est pas prononcé, et que la cour de justice européenne n'a pas encore rendu son avis sur la légalité du texte… Désormais, les droits de douane de 20% appliqués au contingent Hilton de 58 000 tec de viande du Mercosur sont supprimés et environ 11000 tec supplémentaires bénéficient de droits réduits pour 2026 !

CHIFFRE A RETENIR

-9 à -12 centimes

C'est l'évolution du prix des jeunes bovines publié par FranceAgriMer. Depuis que les cotations entrée abattoir sont suivies, un tel écart n'avait JAMAIS été observé ! Dans le même temps, la filière affiche en façade son souhait d'arrêter la décapitalisation. Cette hypocrisie est insupportable et est un mépris total des éleveurs ! On ne peut rien construire avec une telle attitude. Ce qui se joue est l'avenir de l'élevage bovin !

EN REGION

Suite à son conseil fédéral exceptionnel de la semaine dernière, la FNB a adressé aux sections bovines un document pour rétablir la vérité sur les fondamentaux du marché et contrer les fausses informations. Dans un contexte de pressions injustifiées sur les prix, il est essentiel de remettre les faits au centre. Il faut stopper la spirale à la baisse et vérifier toutes les informations qui arrivent en ferme.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 17

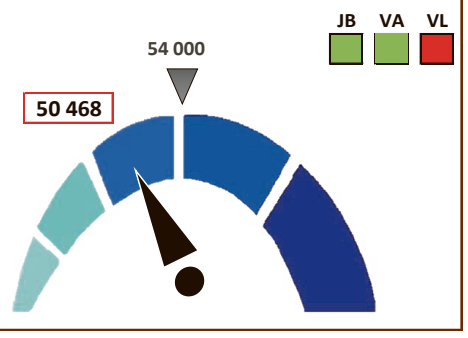
	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne
Références	54 000	14 850 (% /sem.2025)	9 000 (% /sem.2025)
S13	54 023	15 211	8 995
S14	53 613	15 344	7 182
S15 (4 jours ouvrés)	47 666	12 675	7 162
S16	53 595	17 431	9 198
S17	50 468	15 695	8 557
Moyenne glissante 5 semaines	51 873	15 271	8 219
Evol A-1 (moy glissante)	5,9%	-11%	-19%

Effectifs et sorties	
Ecoulement JBviande :	
Abattages hebdo = 9 675 têtes	
11 637	normal
11 259	normal
10 133	normal
11 333	normal
10 817	normal
Cumul S1 à S17 :	sorties ralenties

Cotations		
Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)
6,28	6,08	4,16
7,67	7,66	5,88
7,68	7,62	5,90
7,64	7,57	5,90
7,59	7,49	5,83
7,49	7,37	5,61

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

6,87 Génisse R + (€/kg éc.)

6,08 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

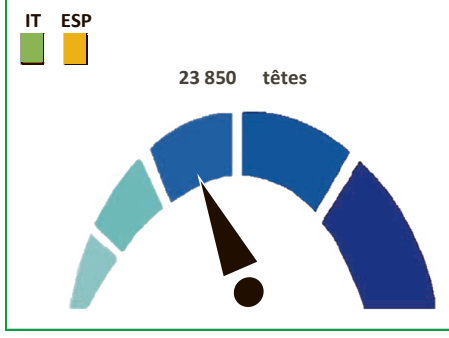
4,16 Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

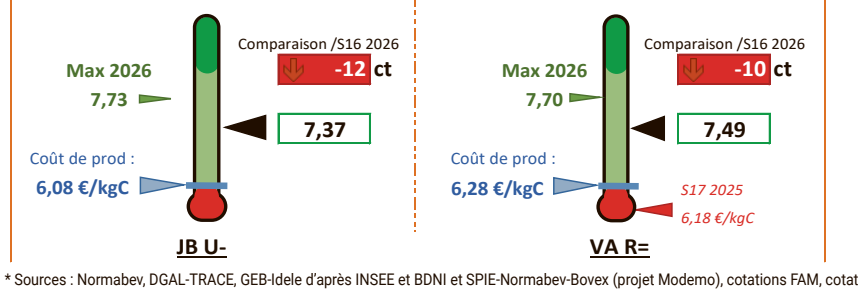
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :

-1% /2025

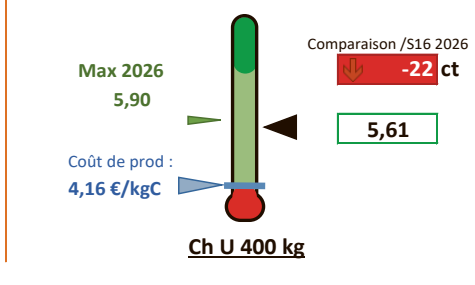
1er mars 2026

Ecoulement des JB :

sorties ralenties

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 16 du 13 au 17 avril 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	1 542	↗
MAIGRE	7 716	↗
VEAUX	1 992	↘
OVINS/CAPRINS	3 145	↗

• **Broutard(e)s :** les tendances diffèrent selon les centres cette semaine. Les prix sont globalement reconduits, mais des baisses apparaissent localement dans un contexte plus calme. L'augmentation des volumes sur certains marchés permet de couvrir les besoins, entraînant une sélection plus marquée des acheteurs, notamment sur les lots moyens ou lourds. Les phénomènes de plafonnement se confirment, tandis que la demande à l'export reste limitée et plus sélective. En femelles, la commercialisation reste fluide, avec des prix globalement maintenus, malgré un plafonnement sur les sujets trop gras.

• **Gros bovins maigres :** les échanges restent hétérogènes cette semaine selon les catégories. Les cours sont globalement reconduits, mais des baisses apparaissent en lien avec un recul des prix de la viande et une demande plus réservée. Les acheteurs renforcent leur sélection face à des présentations parfois irrégulières, tandis que les animaux herbés et de qualité conservent des niveaux de prix satisfaisants.

• **Boucherie :** les niveaux de prix s'orientent globalement à la baisse cette semaine. Si quelques marchés maintiennent leurs cours, la tendance reste marquée par un recul généralisé dans un contexte plus calme. Le haut de gamme se montre également moins dynamique.

• **Ovins :** Les cours se maintiennent dans l'ensemble cette semaine, dans un contexte d'apports parfois plus importants mais de qualité satisfaisante. Les ventes restent actives sur plusieurs centres, avec des besoins présents et des niveaux de prix globalement bien orientés. En brebis, la demande demeure soutenue, avec des ventes dynamiques et des cours reconduits, voire en hausse selon les marchés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Rachat de tracteur en panne, hors service, pour pièces , marques et modèles indifférents , 2 ou 4 roues. Télescopiques, bennes 4 T à 20 T.
✆ 06 95 67 51 58

66 - Vends tracteur MF3630 boite 40 km/h, 3 distributeurs diviseur de débit, siège pneumatique Gramer 1600 h, très bon état cause retraite, pneus 320R20 420R28.
✆ Tél. : 06 03 69 73 20

66 - Vends tracteur MF 3635S vigneron, 80 cv, 2500h, 2009, totalement révisé, BE, pneus neufs équipé intercep hydraulique ventral Askel et Berthoud 800l Speedair idéal AB, 21 000 €HT.
✆ 06 09 98 03 74

58 - Musée machine agricole Saint Loup 58200, recherche pour rétro moisson 2026 thème Braud MB650-405-105, propriétaire ou connaissance d'une machine. Contact Jean Doudeau. Etudions toutes propositions. (1803)
✆ 06 84 77 43 60

71 - Vends faneuse Kuhn GF 6301 MH Digidrive, BE et surélévateur Bugnot DB 3250 S, BE.
✆ 06 07 69 28 36

71 - Vends presse Claas Variant 460, très bon état, 2400 bottes, année 2020.
✆ 06 30 40 28 17

Traitement

69 - Vends canon super Airflo 400 l, 5 000 € - tapis 450 m, 1 000 € - chauffe cuve inox, 500 € - bac 25 hl.
✆ 06 33 82 29 16

Achète **TRACTEURS**
• FORD - MASSEY FERGUSON - FENDT - DEUTZ - VALTRA - CLAAS - SAME - NEW HOLLAND - ZETOR - EICHER - SCHLUTER - RENAULT - FIAT - JOHN DEERE - CASE IH - MB TRAC - UNIMOG MERCEDES...
• **TRACTEURS** accidentés, vignerons, vergers... et autres : NOUS CONSULTER
• **PRESSES** CLAAS - JOHN DEERE 342 - ROUND BALLER
• **BENNES** agricoles de 4 à 18 tonnes
• **PLATEAUX à foin - Porte-engins**
• **CAMIONS** - Tracteurs routiers - Semi-remorques...
• **MOISSONNEUSES-BATTEUSES** CLAAS - NEW HOLLAND - JOHN DEERE...
• **TÉLESCOPIQUES - Tractopelles - Niveleuses**
• **CHARGEUSES APRÈS 2000** : LIEBHERR - ZETTELMEYER - SCHAEFF ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

Travail du sol

26 - Vends semoir Maxima 7R,Roto-bêche Celli 2.5M, broyeur 3M, charrue 450 socs.
✆ 06 88 68 08 02
ou 04 75 40 62 68

Récolte

38 - Vends presse balle ronde New Holland BR 704, 2003, filet ficelle.
✆ 06 73 07 94 95

42 - Vends presse à balle ronde McHale V6740, 2024, liage filet, éjecteur de balle, freins hydrauliques, neuve. Prix : 44 000 euros HT.
✆ 06 30 67 27 19

Epandage

30 - Cause retraite vend pulvérisateur auto-porté Sedma Ideal Alsazia 400 l, commande électrique, très bon état. 2800 €.
✆ Tél. : 06 32 52 20 28

38 - Recherche épandeur à fumier ancien modèle, petit volume, étroit.
✆ 06 24 87 28 37
ou 06 30 36 49 28

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Forestiers

42 - Vends faucheuse accotement Sepy Depor hydraulique, 4 000 euros. Broyeur de branches sur prise de force tracteur, diam. 25, 12 000 euros. Pince de débarde sur prise d'huile tracteur, 3 000 euros.
✆ 06 08 33 35 16

BTP

74 - Vends benne TP occasion 2018, 2 essieux 24T, essieu suiveur, flèche et freinage hydrau, pneus 650/55R 26,5 50 %, 28000 € HT.
✆ 06 08 53 93 69

Divers

10 - Retraité vds 2 sem mono Nodet-Gougis, pneu 2 6 R/3M av, 3 dist micro 1000 € HT. 8 R/4 M av dist mic pneu + 3 trém Fert 2000 €. MB IH 541, 4,20 m 2910 H pour tsol 2500 €. Cab IH XL. (1501)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (1801)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends camping car an 1980 C35, semoir à engrais, moulin à farine 380V, enrouleur diam 40.
✆ 06 23 88 06 14

38 - Vends petites bottes de foin ; charrue Huard trisoc réversible type TR65.
✆ 07 64 53 35 17

38 - Cherche cellule de 5 m» à grains et Vds maïs grains.
✆ 06 77 01 42 90

38 - Vends divers matériels : broyeur Berti 2,50 m déport hydraulique, tonne à eau 2000 l avec abreuvoir, faucheuse Krone 5 assiettes.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vends round baller John Deere V 451 G, 2600 bottes ; salle de traite chèvres GEA 8 postes ; cultivateur.
✆ 07 89 37 91 80

58 - Cause cessation, à vendre : 1 faucheuse Khun GMD 3511. 1 andaineur double Khun GA 7501. 1 faneuse Krone KW 7,82. 1 ramasseur presse balles rondes Fendt Rotano 160 V, 6500 bottes. 1 plateau fourrager semi porté Desmarest RP6. 1 plateau fourrager Promodis Vento 1200, 2 essieux tandem. 1 surelévateur balles rondes Bugnot Rotolev. 1 pulvé caruelle compact DPA 24 m. 1 épandeur fumier hérissons verticaux Deguillaume triathlon, 11-12 m3. (1901)
✆ 06 82 55 34 28

69 - Recherche : tracteur et micro-tracteur toutes marques, tout état m^me HS à partir de 1970 - Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

71 - Vends faucheuse frontale, faucheuse portée, andaineur double Kuhn, roundballer Vicon, épandeur engrais Sulky, bétaillère Cosnet, épandeur Maître, 6,5 t, vis à grain Acemo, Ozolles.
✆ 06 30 86 03 54

71 - Tracteur John Deere 6120M de fin 2021 avec chargeur Mx et outils - 1800 H - 90000€. Tracteur John Deere 6145R de 2021 à 1300 H - 115000 €. Faucheuse Kuhn GMD 3111 de 2022 - moins de 200 ha de fauche 10000€. Presse John Deere 864 Rotoflow de 2016 - 9000 bottes - 25000 €. Epandeur Brochard 15T - 15000 €. Epareuse Mc Connel 530 E - 10000 €. Photos sur demande. (1802)
✆ 06 21 77 69 99

71 - Vends tracteur Case IH, rel. av, 110 CV, 4 RM, 9.000 h, 2008, bon état, 200 piquets acacia, 2 m, non appointés.
✆ 06 84 58 76 32

TRICO® JARDIN
TRICO AEGIS AGRO
RÉPULSIF CERVIDÉ BIOCONTRÔLE
À BASE DE GRAISSE DE MOUTON
• Protège arbustes et plantes des attaques de cervidés
• Protection longue durée jusqu'à 42 jours
250 ml ▶ protection de 30 à 50 plantes (rosiers...), jusqu'à 2 applications possible avec 250 ml
1L ▶ protection de 150 à 200 plantes (rosiers ...), jusqu'à 2 applications possibles avec 1L
Utilisation sans CERTIPHYTO
Appelez Romane au 02 31 23 10 13
rbaudin@aegis-agro.fr
N° AMM : 2180289



SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Véhicule

Utilitaire

03 - Vends Berlingo HDI 130 an 2020 74000 km 3 pl attelage caméra recul révision plaquettes pneus.
✆ 06 23 46 73 24

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

38 - Vends Dacia Duster diesel, décembre 2019, 65000 kms, contrôle technique OK.
✆ 06 81 62 15 57

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1 m 80. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

38 - Agriculteur vend foin récolte 2025, botte 70x120 possibilité de livraison.
✆ 06 07 33 77 17

42 - Producteur vend maïs épis ou ensilage. Livraison possible.
✆ 06 82 29 74 85

Plants, pépinière

07 - A vendre ou louer 2 vignes aoc Cornas tel 06 71 05 65 79
✆ 06 71 05 65 79

Fourrage

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1705)
✆ 07 63 10 20 41

21 - Recherche herbe sur pied ou foin en andain. Secteur Précy-sous-Thil – 20 km alentours. Travail soigné, arrangeant, paiement sérieux. (1702)
✆ 06 75 39 31 86 - Boussard Environnement

42 - Vends foin 2025, très bonne qualité, sans engrais.
✆ 06 87 77 28 03

89 - Recherche paille en andain. Secteurs Chablis (89) Montbard (21) et 30 km alentours. Travail soigné, enlèvement rapide, paiement sérieux. (1703)
✆ 06 75 39 31 86 - Boussard Environnement

Location

Agricole

84 - Loue Lapalud terrain en bordure de Nationale 7, pour stand producteurs de préférence ou autres, pour la saison d'été.
✆ 06 85 97 72 08

Immobilier

01 - A louer 25 km Nord-E. de Lyon : 240 m2 (séjour, entrée, cuisine, bureau, 4 chambres, 2 sdb, WC, pompe à chaleur) terrain env. 700 m2, 1950 euros.
✆ 06 74 69 36 26

Emploi

Offre

26 - Recherche personnel pour cueillette abricots les 2 premières semaines de juillet
✆ 06 27 76 576 3

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

Demande

71 - Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

Divers

21 - A vendre DPB. (1902)
✆ 06 86 71 72 18

Animaux

Bovin

21 - Vends taureau Charolais 18 mois, HBC. Colliette Sylvie, 21210 Villargoix. (1903)
✆ 06 70 74 97 70 03 80 64 12 78

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 15 à 18 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1103)
✆ 06 31 23 56 01

42 - Vends taureaux Charolais 17 mois, HBC, vêlage facile, aptes à la saillie. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

42 - Vends 1 vache Jersiaise, pleine, 4 ans, livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

58 - Vends reproducteurs Charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, livraison assurée. Gaec Langlet, 58140 Gacogne. (1205)
✆ 06 37 90 51 67

Des professionnels à votre service



BECKER Frères
ARRIVAGE
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m². Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

69 - Elevage limousin HBL vend taureau hétérozygote sans corne 3 ans et demi, père Hamac, mère Lady SC, acheté au Sommet des Sans-Corne. Laitonnes juillet 2025 idéales pour futures mères. 1 vache 8 ans pleine hétérozygote sans corne, vêlage prévu juin. Très bonnes origines, TGS, vaccinés FCO - MHE - DNC. Cause réduction cheptel.
✆ 06 82 22 56 77

69 - Vends 2 génisses Montbéliarde terme mai - juin.
✆ 06 77 93 61 05

71 - Vends taureau HBC adulte, bonne origine, bonne production, cause consanguinité. (1806)
✆ 06 74 09 49 89

73 - Bauges recherche 30 à 35 génisses en pension alpage de fin mai à fin septembre.
✆ 06 24 44 10 17

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (1402)
✆ 06 89 18 05 87 06 79 50 15 71 – Gaec Cadoux

Ovin

42 - Vends petit cheptel cause cessation, brebis avec agneaux, agnelles et un bélier.
✆ 06 89 16 86 52

58 - Troupeau de brebis Charolaises, certaines avec agneaux nés en avril. Pas de passage en bergerie. Adapté au plein air intégral mais pas à la prédation du loup. Deux lots différents, un de 120-130 brebis, un d'environ 200 avec des agnelles et des jeunes brebis. Prix à définir en fonction du cours. (1804)
✆ 06 80 95 78 13



Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

SOJVS
(SOCIETE JURIDIQUE DU VAL DE SAONE)

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL CHAPUIS FRERES
Société civile au capital de 100.000 €
Rue du chateau - 21250 LECHATELET
501 845 408 RCS DIJON

Réunis en AGE le 28/02/2026, les associés ont pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de M. Maurice CHAPUIS à la date du 28/02/2026.
Mention en sera faite au RCS de Dijon.
POUR AVIS

AL26022813

MODIFICATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

BELLES PIERRES
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, rue des Gravières
21200 MONTAGNY-LES-BEAUNE
RCS DIJON 935 086 165

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 mars 2026, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Rayan TAQI de ses fonctions de directeur général à compter du 01 avril 2026 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
Le Président

AL26022819

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VERSION VIN
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 002 806 €
Siège social :
27 Rue Jean-François Champollion
ZAC Porte de Beaune
21200 BEAUNE
388.324.147 RCS DIJON

La collectivité des associés, par acte unanime en date du 2 janvier 2026 a décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, au 21 Rue de Longchamp 75016 PARIS et de modifier l'article 4 des statuts.
Ancienne mention : 27 Rue Jean-François Champollion, ZAC Porte de Beaune 21200 BEAUNE.
Nouvelle mention : 21 Rue de Longchamp 75016 PARIS.
RCS DIJON.

AL26022825

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE THOMAS-COLLARDOT
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 5 100 euros
Siège social : 4, rue de Poiseul
21190 PULIGNY-MONTRACHET
529 479 362 R.C.S. DIJON

Par décision du 1er avril 2026, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 2 400 euros par incorporation de réserves, pour le porter ainsi à 7 500 euros, et par création de parts nouvelles.
En conséquence, l'article 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à CINQ MILLE CENT EUROS (5 100 €).
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7 500 €).
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26022862

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PENNING FRANCOIS,
EARL au capital de 202 100 euros,
siège social :
1 Grande Rue Hameau de Hierce
21290 MONTMOYEN,
RCS DIJON 799 962 857

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er mars 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Bernadette PENNING, demeurant 1 Grande Rue, Hameau de Hierce 21290 MONTMOYEN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur

AL26022848

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SCI THE GUILD
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 10 Place Monge - 21200 BEAUNE
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 €
GERANCE : Madame Johanna LESERRE, demeurant 357 rue de Brétenet, Hameau de Challanges - 21200 BEAUNE
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL26022826

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date électronique du 28/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : BLT INVEST
Siège social : 7 Rue Philippe le Hardi - 21850 SAINT-APOLLINAIRE
Objet social : Prise de participations, détention (en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit), gestion et, le cas échéant, arbitrage d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux, parts ou actions de sociétés, instruments financiers, parts d'organismes de placement collectif, ainsi que de tous autres placements et instruments de nature financière, dans une logique de gestion patrimoniale civile. La Société pourra, à cet effet, effectuer toutes opérations de souscription, acquisition, détention, cession, échange et gestion desdits actifs, ainsi que toutes opérations de placement, de trésorerie et de réemploi de fonds se rattachant directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne revêtent pas un caractère commercial. Tout placement de capitaux sous toute forme, y compris la souscription et l'acquisition de toute action, obligation, part sociale et toute opération financière mobilière ou immobilière de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. David BORTOLOTTI demeurant à SAINT-APOLLINAIRE (21850), 7 Rue Philippe le Hardi.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant plus des deux tiers des droits de vote.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26022830

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 04/05/206
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Longvic :
Terre – Objectif : Maintien de l'occupant
- Urbanisme : Zone A du PLUi de Dijon Métropole - 1 ha 46 a 52 ca 'DESSUS DU PRE AU SAULE' : BY-0263
Dossier MONTHELIE – VOLNAY :
Loué – Objectif : Maintien du fermier en place.
Monthelie :
Vigne AOC Monthelie – Urbanisme : RNU - 7 a 80 ca 'LES SOUS COURTS' : B-0059
Volnay :
Vigne AOC Volnay 1er Cru – Urbanisme : RNU - 3 a 43 ca 'CLOSDES CHENES' : AX-0152
Dossier THOREY-SOUS-CHARNY – CHARNY :
Objectif : Maintien du fermier en place – Parcelles de prés, terres et landes boisées – Urbanisme : RNU
Charny :
69 a 60 ca 'LES FEUILLOUX' : ZH-0027—0028
Thorey-sous-Charny :
99 a 48 ca 'SOUSGENES' : AI-0016 - 'DEVANT LE BIEF' : ZI-0006—0050
Saint-Germain-le-Rocheux :
Terres - Urbanisme : RNU 5 ha 57 a 20 ca 'LA VALETTE' : ZK-0022
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Montmoyen :
Terre, pré, bois - Urbanisme : RNU 24 ha 65 a 35 ca 'SOUSLE CHEMIN DE FORET' : ZI-0002—0006 - 'LES LOUCHERES' : ZI-0030 - 'SOUSFORET' : ZI-0001
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/05/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022863

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION EARL EN GAEC

EARL DE DRAZILLY
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital social de 233 461,50 €
Siège social :
Drazilly - 58250 MONTARON
RCS NEVERS – 512 298 183

Suivant délibération d'AGE du 23 avril 2026, la collectivité des associés a décidé, à effet du même jour, de transformer l'Exploitation agricole à responsabilité limitée « EARL DE DRAZILLY » en GROUPEMENT AGRICOLE d'EXPLOITATION en COMMUN «GAEC DE DRAZILLY», agréé suivant décision préfectorale de la Nièvre le 8 décembre 2025.
Le siège social est sis : 3 route de Fours - 58250 MONTARON.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL26022799

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PHONE AND CO
Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000,00 euros
siège social :
23 Boulevard de la République
58120 Chateau Chinon (Ville)
RNS Nevers 501 875 736

Le 15 avril 2026, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 32 Boulevard de la République - 58120 Chateau Chinon (Ville), à compter du même jour.
Pour avis

AL26022832

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

GAEC CHARLES LOUIS
Groupement agricole
d'exploitation en commun
Société civile au capital de 207 400 euros
Siège social :
Mouligny - 58110 TAMNAY EN BAZOIS
487 623 142 RCS NEVERS

La collectivité des membres associés du «GAEC CHARLES LOUIS» réunis en AGE le 24/10/2025, a accepté le retrait et la démission des fonctions de cogérant de Christian SIMONET. Effet au 01-11-2025. L'article 7 des statuts a été modifié.
Mention au RCS de NEVERS.
POUR AVIS. La gérance.

AL26022860

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL V.T.B
Capital : 20 000 euros
Siège social : 46 av du Général de Gaulle
58000 NEVERS
827721036 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 10/04/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social du 46 Av du Général de Gaulle 58000 NEVERS au 1 rue de Rémigny 58000 NEVERS à compter du 01/05/2026 et de modifier en conséquence l'art 4 des statuts.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022861

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Chevenon (58) 59 ha 85 a 07 ca 'marigny' : C-0310 - 'LE GRAND SENEAULT' : C-0126—0127 - 'LES CHARRUES DES PLANCHES' : C-0125 - 'LES CHARRUES DE MARIGNY' : C-0128 - 'PRE DE L ENCLOS' : C-0137 - 'LE SENEAULT BLANC' : C-0147—0148 - 'LE PETIT SENEAULT' : C-0146 - 'MARIGNY' : C-0302—0304—0305 - 'LES PLANCHES' : C-0276—0279 - '1030 null VOIRIE ABSENTE' : C-0272 - 'PRE RIOUX' : C-0275
Cmne de Chantenay-Saint-Imbert (58) 1 ha 96 a 20 ca 'LA CARRIERE' : F-0229
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/05/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022871

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 17/12/2024, Mme Marie Thérèse LAVAULT veuve de Mr Jean RIBAILLIER, demeurant à CHATEAU CHINON (58120) 45 rue du Terreau, née à MONTIGNY EN MORVAN (58) le 8/07/1936, décédée à CHATEAU CHINON VILLE (58120) le 19/02/2026, a institué des légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 26/03/2026 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022858

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 01/03/2015, Mr Jacob Cornelis VAN DEWOESTIJNE, ayant conclu un PACS avec Mme Jeanne ROEFFEN, demeurant à VILLAPOURCON (58370) 1 route du Niret, né à AMSTERDAM (Pays Bas) le 11/06/1951, décédé à VILLAPOURCON (58370) le 8/11/2025, a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 20/02/2026 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022859

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

NEGO-FRANCE IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 81, Avenue du 14 Juillet
58300 Decize
RCS Nevers 352 893 770

Le 24.02.2026, l'AGE des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Alain MEUNIOT, demeurant 32, Rue de Betzdorf -58300 Decize, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 81,Avenue du 14 Juillet - 58300 Decize.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26022715

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DU COLOMBIER
Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
au capital de 181 139,93 euros
Siège social : Lieudit Le Colombier
58290 LIMANTON
330 317 017 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gilbert BOUDOUX, demeurant Lieudit Le Colombier – 58290 LIMANTON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires encours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social sis Lieudit Le Colombier – 58290 LIMANTON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022820

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE BIEN ETRE PRES DE CHEZ VOUS
Société à Responsabilité Limitée
unipersonnelle en liquidation
Au capital de 5 560 euros
Siège social : 9 Rue Saint Louis
58120 CHATEAU CHINON VILLE
Siège de liquidation : 9 Rue Saint Louis
58120 CHATEAU CHINON VILLE
884 391 913 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2026, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Evelyne BONDOUX, demeurant Lieudit Le Colombier 58290 LIMANTON, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 9 Rue Saint Louis 58120 CHATEAU CHINON VILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022822

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

VAGUE DE VIE
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieudit Le Colombier
58290 LIMANTON
Siège de liquidation : Lieudit Le Colombier
58290 LIMANTON
522 940 717 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gilbert BONDOUX, demeurant Lieudit Le Colombier - 58290 LIMANTON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires encours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Lieudit Le Colombier 58290 LIMANTON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022827

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EC ÉNERGIE SAS
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Le Boulet,
58350 CHASNAY
Siège de liquidation : 1 Le Boulet
58350 CHASNAY
930 013 909 NEVERS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Éric BLOUZAT, demeurant 1 Le Boulet - 58350 CHASNAY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022828

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PROVIDENCE FARIDA
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 23, chemin de la Grenouillère
58640 VARENNES VAUZELLES
Siège de liquidation :
23, chemin de la Grenouillère
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 847 761 335

Le 30.04.2026, l'Associée Unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022853

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI CHESDEL
SCI au capital 915 euros
Siège social : 77 route de Busserolles
58180 MARZY
351 806 906 RCS NEVERS

Le 15/04/2026, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/05/2026. Monsieur Claude DELAIR demeurant 77 route de Busserolles 58180 MARZY, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022877

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 17/04/2026 , il a été constitué une SARL dénommée : CHEZ MAIA
Objet social :
- tout fonds de boulangerie, pâtisserie, vente de confiserie, glaces, chocolats, boissons, jus de fuit
- l'activité de traiteur et de plat à emporter
- tout fonds de salon de thé, petite restauration à emporter ou à consommer sur place
- la promotion et l'organisation de toute manifestation évènementielle (spectacles, exposition, réception, cérémonie, animation de quelque nature), y compris la location de salle ou autre lieu.
Siège social : 42 Grande Rue - 58 310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE
Capital : 10 000 euros
Gérance : Madame Meriem BLOT demeurant 24 rue des bleuets , CRETEIL , 94000
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL26022850

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI MARC ;
Siège social : 17, rue du Frondot – 58000 SERMOISE SUR LOIRE ;
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
Durée de la Société : 99 ans ;
Capital social : 1 000 €;
Gérance : M. Thierry MARCEAU dt à SERMOISE SUR LOIRE (58) – 17, rue du Frondot ;
Immatriculation de la société au RCS de NEVERS.
Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL26022868

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DES CHEMINS BLANCS
EARL au capital de 533 800 €
Siège social : 12 rue de l'Église
89440 JOUX-LAVILLE
538 871 351 RCS AUXERRE

Lors de l'assemblée générale du 30 mars 2026, les associés ont :
- Nommé Mme Lucile RENARD, demeurant à JOUX-LA-VILLE (89440) 10 rue des Puits, aux fonctions de gérante,
- Transformé la société, sans création d'un être moral nouveau en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé par M. le Préfet de l'Yonne le 13 mars 2026, dénommé « GAEC DES TROIS RENARDS ».
Pour avis, la gérance.

AL26022621

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI B3D
Société Civile
RCS Sens 509.520.599

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 20 février 2025 :
1°) Constatation de la démission de ses fonctions de gérante de Madame Marylise GOLISSET épouse BOLLE.
2°) Nomination de la nouvelle gérante Madame Cécile BOLLE, née à Sens (89100), le 19 janvier 1980, demeurant à Saint-Clément (89100), 9 rue Jean Mermoz.
3°) Transfert du siège social de Saint-Clément (89100), 13 rue Jean Mermoz, à l'adresse suivante : 9 rue Jean Mermoz 89 100 Saint-Clément.
Mention au RCS de Sens.

AL26022842

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL LAVILLETTE
EARL au capital de 63 000,00 €
Siège social : 6 rue des Lilas,
Villiers Bonneux – 89260 PERCENEIGE
348 930 470 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2026 a décidé d'augmenter le capital social de 64 680,00 €, le portant ainsi à 127 680,00 €.
Pour avis, la gérance.

AL26022847

TRANSFORMATION

SAS à associé unique DIM TAXI
Au capital de 6 000 Euros
Siège social : 12 Avenue Roger VARREY
89300 JOIGNY
RCS SENS n° 930 386 206

Par délibération en date du 1er avril 2026, l'associé unique a :
- a décidé de transformer la société par actions simplifiée à associé unique en société à responsabilité limitée à associé unique à compter du 1er avril 2026. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme :
Ancienne mention : société par actions simplifiée.
Nouvelle mention : société à responsabilité limitée.
Administration :
Ancienne mention : Monsieur Dimitri ILINE, président.
Nouvelle mention : Monsieur Dimitri ILINE, gérant.
Pour avis, le Président

AL26022852

// DIVERS

Hervé CHANTIER
Notaire
5 rue du Professeur Mocquot
89380 APPOIGNY
(Yonne)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique BETREMIEUX, Notaire au sein de l'Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 23 avril 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Pierre André COTTY, et Madame Bernadette Irma Elisa MORESK, demeurant ensemble à MONETEAU (89470) 22 Rue de la Fête Dieu.
Mariés à la mairie de BEAUVOIR (89240) le 12 octobre 1963.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront

ANNONCES LÉGALES

être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.
Pour avis et mention.
Le notaire.

AL26022831

Notaires

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 16/06/2020, déposé au rang des minutes de Maître Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 28/04/2026, Madame Andrée Fernande PARIGOT, demeurant à AUXERRE (89000), 2 allée Surcouf, veuve de Monsieur Jean Jacques GUIGNIER, née à TOUCY (89130), le 24 octobre 1928, décédée à AUXERRE (89000), le 12 janvier 2026, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL26022836

Notaire

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 17 mars 2009, Monsieur Jack Georges Alfred JUVIGNY, né à PERREUX, le 28 février 1935, demeurant à CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89120), 45 route de la Mothe , EHPAD de la Vallée de l'Ouanne, célibataire, décédé à CHARNY, le 06 février 2026, a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Maryse BELLIAU, suivant procès verbal en date du 19 mars 2026, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de SENS (89100), le 13 avril 2026.
Les oppositions sont à former en l'étude de Maître Maryse BELLIAU, notaire àCHARNY OREE DE PUISAYE (89120), notaire chargé du règlement de la succession.

AL26022851

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE L'YONNE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Evry en date du 27/04/2026 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la SAS MAÇONNERIE CACHADA 74 grande rue 89200 Lucy-le-Bois (travaux de second œuvre du bâtiment) RCS EVRY 791 168 982.
Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : Me Souchon Alain-François 1 Rue des Mazières 91000 Évry-Courcouronnes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022869

Notaires

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 6/09/2020, déposé au rang des minutes de Maître Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 4/05/2026, Mademoiselle Martine Paulette Blanche MILLAIR, demeurant à AUXERRE (89000), 12 avenue Victor Hugo, célibataire, née à FRANCONVILLE LA GARENNE (95130), le 29 juin 1949, décédée à AUXERRE (89000), le 26 mars 2026, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL26022873

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 12 juillet 2022, Madame Eliane Suzanne Georgette NABOR, en son vivant retraitée, demeurant à MIGENNES (89400) 6 rue Dupré Luxembourg. Née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 1er juin 1933.
Veuve de Monsieur Roland Jules FAUDEUX et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à JOIGNY (89300) (FRANCE) le 1er février 2026.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , le 3 avril 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emilie SABIAUX Notaire à AUXERRE, référence CRPCEN : 89102, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022875

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 27.04.2026 l'associée unique de la SAS ELEVEN AVENUE au capital de 2000€, dont le siège social et de liquidation est à TOUCY (89130) 11, av. du Gal de Gaulle, 822 832 838 RCS AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.09.2025, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE.

AL26022876

// CONSTITUTION

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SUBLIGNY du 24/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : PREPA CT COURLAOUX
Siège social : 7 rue des Vignes La Haie Pèlerine, 89100 SUBLIGNY
Objet social : le diagnostic et la réparation de véhicules industriels, le montage, l'inspection périodique, le contrôle des chronotachygraphes analogiques et numériques, la négoce de pièces et services associés, l'installation, l'inspection et le contrôle des taximètres, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 10 000 euros constitués uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Nicolas LE BRAZIDEC, demeurant 7 Rue des Vignes La Haie Pèlerine 89100 SUBLIGNY, a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis, La Gérance

AL26022838

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/04/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SYLVA BC
Forme : SASU
Capital social : 1 000 € avec un capital minimum de 1 000 €
Siège social : 9 LES MIGNOTS, 89770 BOEURS EN OTHE
Objet social : AGENT COMMERCIAL ET NEGOCE DE TOUT BIENS AGRICOLES
Président : M. Cedric BRUNEAU demeurant 71 RUE DRANEM LD LE RUE NEUVE, 89110 AILLANT SUR THOLON
Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.
Clause d'admission : chaque action donne droit à une voix
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL26022857

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP il a été décidé de constituer la société ECR
Forme Sasu
Capital 100€
Siège 6 rue Rougemont 89700 Tonnerre
Objet Maçonnerie générale
Président Mr ACER Aydin demeurant 1 rue des Raumettes 13700 Marignane
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :
Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées.
Chaque action donne droit à une voie Clause d'agrément :
Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société
Durée 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL26022878

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

CHRONIQUES JURIDIQUES

La conclusion d'un bail à long terme par un preneur proche de l'âge de la retraite

Le bail de 18 ans présente des avantages fiscaux qui incitent parfois à préférer un bail à long terme au profit d'un bail classique de 9 ans.

En vertu des dispositions de l'article L. 416-4 du code rural, un preneur qui se trouve à plus de 9 ans et à moins de 18 ans de l'âge de la retraite, a la possibilité de conclure un bail à long terme, régi par les dispositions relatives aux baux à long terme et d'une durée égale à celle qui doit lui permettre d'atteindre l'âge de la retraite.
La Cour de cassation a, le 26 octobre 2023, posé la question du bail à long terme pour l'exploitant âgé, à moins de 9 ans de la retraite. Elle précise qu'aucun texte n'interdit ou n'autorise un tel bail. Selon la Cour, cet article déroge simplement à la durée légale du bail à long terme dans une hypothèse : la période comprise entre 9 et 18 ans de la retraite. Par conséquent, en dehors de cette période ! d'exception, la durée du bail rural à long terme s'applique. L'exploitant agricole à moins de 9 ans de la retraite peut signer un bail à long terme, dont la durée ne peut être inférieure à 18 ans. La Cour argumente par le fait qu'interdire la conclusion d'un tel bail lorsque le preneur est proche de l'âge de la retraite priverait les parties de la faculté de bénéficier de cet outil renforçant la stabilité de l'exploitation et offrant des avantages au bailleur. Une cession de bail au profit d'un membre de la famille du preneur peut permettre d'atteindre la durée de 18 ans. En l'absence de cession de bail, le preneur est engagé jusqu'au terme des 18 ans et pourra refuser le renouvellement pour cause de retraite qu'en donnant congé par exploit d'huissier, au moins 18 mois à l'avance. Enfin, elle fait remarquer qu'un exploitant agricole n'est pas tenu de cesser son activité lorsqu'il atteint l'âge légal de la retraite.

Estelle de Plinval

Rester vivre chez soi, le plus longtemps possible, est une priorité pour beaucoup. Parmi les solutions pour y parvenir, le bail viager mérite l'attention

Le bail viager n'existe pas en tant que location autonome. C'est une expression du langage encore appelée cession-bail à vie. L'opération combine une vente et un contrat de location spécifique. Le principe est simple. Un bien est vendu pour l'intégralité (ou presque) de sa valeur et un bail est signé en même temps avec son acquéreur. Ce bail va garantir au vendeur de demeurer locataire du logement jusqu'à son décès. Le vendeur reçoit un capital unique et conséquent au moment de la vente. En contrepartie, il s'engage à payer un loyer chaque mois à l'acheteur qui est devenu son bailleur. Le vendeur devient locataire à vie de son ancien logement. L'acheteur revêt la casquette d'un investisseur qui perçoit des revenus fonciers.
Le bail viager ne doit pas être confondu avec un autre montage juridique plus fréquemment utilisé, le viager occupé. C'est d'ailleurs à cette solution que pensent les gens en parlant de « bail à vie ». Cette seconde solution repose également sur des principes simples. Le bien servant de logement est vendu, mais le vendeur en conserve le droit d'usage et d'habitation jusqu'au jour du décès. En contrepartie de cette vente, le vendeur perçoit d'abord un capital versé immédiatement à la signature de l'acte. Ce capital est appelé le bouquet. Puis, chaque mois, le vendeur perçoit un revenu garanti à vie qui vient compléter ses autres revenus. C'est la rente viagère. Pour le vendeur, le droit de rester dans les lieux est absolu et protégé. Au lieu de payer un loyer, il perçoit un revenu.
L'intérêt de l'une ou l'autre de ces options doit être étudié au cas particulier. Votre notaire sera le conseil à privilégier. Ça tombe parfaitement bien : c'est lui qui instrumentera également l'acte de vente.

Philippe Gaignet

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



// ABBAYE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Des vaches highlands, nouveau souffle de l'abbaye

Cela fait désormais, plus de trois ans, que les sœurs cisterciennes de l'abbaye Notre-Dame-des-Neiges sont établies au cœur du domaine de Saint-Laurent-Laval-d'Aurelle en Ardèche reprenant la suite des frères trappistes. Durant ce laps de temps, plusieurs évènements ont animé la vie sacrée mais aussi quotidienne des Sœurs.



Notre Dame des Neiges

Les vaches highlands, rustiques, vivent dehors toute l'année.



Notre Dame des Neiges

Les Sœurs envisagent de créer un atelier de fabrication de viande séchée.



Notre Dame des Neiges

Deux petits veaux sont venus agrandir le troupeau cet hiver.

Histoire // La renaissance de l'abbaye

L'abbaye Notre-Dame des Neiges, c'est un havre de paix et de silence, bien connu des habitants des environs, mais sa réputation dépasse les frontières locales. Nichée aux confins de l'Ardèche et de la Lozère, elle accueille les esprits en quête de retraite spirituelle et offre une halte paisible aux marcheurs du chemin de Stevenson. Fondée en 1850 par sept frères trappistes, provenant de l'abbaye Notre-Dame d'Aiguebelle, dans la Drôme, l'abbaye prospère rapidement au cours du XIX^e^ siècle, au point qu'un nouveau monastère est érigé en 1854. Bien qu'un incendie dévastateur en 1912 détruise le monastère, les frères trappistes entreprennent sans tarder sa reconstruction. En 1949, l'abbaye se lance dans la vinification, une activité qui perdurera jusqu'au début des années 2000, assurant ainsi sa subsistance tout en renforçant sa renommée. Mais au début des années 2020, la communauté, affaiblie, prend la décision de quitter les lieux, passant le flambeau aux moniales de l'abbaye de Boulaur (Gers). À leur arrivée en 2022, les sœurs cisterciennes ne sont que huit à occuper le monastère, mais elles sont bientôt rejointes par de jeunes sœurs. L'abbaye s'éveille alors. En 2024, elles commencent la fabrication de produits naturels à base de plantes, qu'elles vendent sur place, dans leur boutique. Le point de départ pour accomplir de nouveaux projets.

Perchée à 1 100 m d'altitude, si l'abbaye semble endormie dans son écrin de verdure, les apparences sont trompeuses. Pour lever le voile, il faut d'abord se rendre dans le laboratoire de produits ménagers naturels, mis en œuvre peu après leur installation, véritable fourmilière où plusieurs sœurs s'affairent. Baptisée *« Air des neiges »*, leur marque est loin d'être la seule activité de la communauté. Au détour d'un cloître, au cœur des murs épais de l'imposante bâtisse ou dans les champs, les sœurs, lorsqu'elles ne sont pas en prière, fourmillent de projets, parmi lesquels le développement de leur exploitation agricole. Avec 100 ha de terres et 350 ha de forêts, malgré un emploi du temps chargé et un climat rigoureux, elles s'investissent pleinement pour redonner à l'abbaye son dynamisme agricole et contribuer à celui du territoire.

Naissances poilues à l'abbaye

En décembre 2024, elles ont accueilli quatre vaches adultes de race highland, quatre génisses et un taureau. *« Nous avons eu notre première naissance en janvier »*, s'enthousiasme sœur Marine, en charge du volet agricole à l'abbaye. Si le troupeau vit dehors toute l'année, l'une des vaches s'est isolée au cœur de la forêt pour vêler, en janvier dernier. *« C'est bouleversant : elle manquait à l'appel, elle est partie trouver un endroit qu'elle aimait bien »*, confie la sœur avec tendresse. Depuis, un autre veau est venu agrandir le troupeau, pour le plus grand plaisir des religieuses. Nommés Belledent et Balltrap, les deux veaux grandissent paisiblement dans la douceur du printemps. Pour diversifier leur cheptel, les Sœurs vont opter pour un taureau noir, plus rare. *« C'est un gène récessif, esthétiquement, cela va être intéressant »*. Originaire d'Écosse, la race, fait partie des plus anciennes au monde. Et les highlands embrassent le rythme de la montagne. Avec une courbe de croissance très lente, il faut environ 18 mois pour valoriser la viande. Les religieuses souhaiteraient mettre en place une activité pour la viande séchée, en partie pour leur propre consommation. À terme, elles aspirent à constituer un troupeau d'une vingtaine de mères, afin d'atteindre leur rythme de croisière.

Recréer un havre de biodiversité

Hormis les highlands, l'abbaye dispose de terres arables destinées aux céréales. L'an dernier, les Sœurs avaient planté du blé ancien, transformé ensuite en nouilles. Au total, elles cultivent 11 ha de céréales. Si le blé et le seigle ont été conservés pour leur propre consommation et pour complémenter l'alimentation des vaches, elles ont également tenté de faire pousser du sarrasin pour la farine. *« L'an passé, nous avons mal géré la conservation : le grain avait été moissonné humide »*, explique sœur Marine. Mais il restait assez de graines pour retenter l'expérience cette année, surtout dans le cadre de la rotation des cultures. *« Nous souhaitons éviter au maximum le labour »*, ajoute-t-elle. Dans une démarche plus large de revitalisation des sols, elles ont à cœur de favoriser la biodiversité du domaine. *« Nous avons également suivi une formation avec la Chambre d'agriculture pour planter des haies »*. Quant à l'eau, les sœurs ont la chance de disposer de trois sources sur le site, utilisées à la fois pour l'abreuvement des vaches et pour l'irrigation. En dehors de l'agriculture, les sœurs ont entrepris des rénovations pour effacer les souvenirs encore vifs des inondations de 2024, qui avaient causé de nombreux dégâts. Entre travaux de remise en état et mises aux normes pour l'accueil des nombreux randonneurs sur le chemin de Stevenson, la boutique elle-même fait peau neuve, et les aménagements du sol pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite prennent forme. Du côté de la forêt, le changement affleure aussi. Les Sœurs ont changé de gestionnaire forestier, jugé trop éloigné, et ont mis en place un plan simple de gestion en futaie irrégulière avec l'association Sylv'ACCTES. *« L'objectif est de mettre une partie en rewilding »*, s'amuse sœur Marine. Traduction : un réensauvagement destiné à mieux connaître la biodiversité qui se cache dans l'épaisse forêt. Pour mener à bien tous ces projets, la communauté est primordiale. Si les sœurs peuvent compter les unes sur les autres, elles peuvent aussi s'appuyer sur les nouvelles recrues. Depuis le 26 octobre 2025, elles ont accueilli Alix, et sont désormais treize à occuper l'abbaye. Le 22 août prochain, une novice devrait encore grossir les rangs. *« La belle endormie d'antan »* revêt désormais le voile d'un dynamisme fringant, ouverte sur le monde et résolument ancrée dans son temps.

M.M.

LOISIRS

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

21

Le week-end prochain, déjà

La Fête départementale de l'agriculture, en Côte-d'Or, se tient dimanche 17 mai à Fromenteau. Oui, c'est dans une semaine maintenant !



La communication bat son plein avec notamment des structures de paille le long des axes routiers. À l'image de celle-ci, réalisée par la JA de la Côte et installée à Corcelles-lès-Cîteaux.

On vous l'annonce depuis des mois. Cette fois-ci, ça y est, on y est... Enfin presque ! La fête départementale de l'agriculture, en Côte-d'Or, se déroule le week-end prochain dans le village de Fromenteau, autour du silo de Dijon Céréales situé sur l'axe Saint-Seine-l'Abbaye-Sombernon. Les Jeunes agriculteurs et le comice de Saint-Seine sont à pied d'œuvre pour proposer le plus bel événement possible avec, on le rappelle, l'organisation conjointe de la fête du lait et quatre concours laitiers en marge des festivités. La communication bat son plein pour attirer du monde. Comme à ses habitudes, le réseau départemental JA organise un concours de structures de bottes de paille pour booster la communication : les équipes de Vitteaux et de la Côte ont d'ailleurs été les premières à *« dégainer »*. *« Merci à tous de jouer le jeu ! Nous avons aussi des bâches disposées à plusieurs endroits où il y a de la circulation »*, souligne Matthieu Duthu, agriculteur à Saint-Martin-du-Mont. Celui-ci mise également sur les réseaux sociaux : *« c'est un très bon moyen de toucher énormément de monde et en plus, c'est gratuit ! Les vidéos vont s'enchainer jusqu'au jour J. Cette année, désolé, nous n'aurons pas de chanson, nous n'avons pas de très bons chanteur dans le groupe, mais c'est comme ça ! Il y a bien sûr le bouche-à-oreille qui marche très bien et bien sûr les médias qui nous suivent, que tout le monde soit remercié. Environ 2 000 flyers ont aussi été distribués dans les boîtes aux lettres de notre secteur ainsi qu'aux entreprises partenaires »*. Matthieu Duthu, responsable communication de l'évènement, nous informe qu'un catalogue tiré à plusieurs milliers d'exemplaires sera distribué la journée du dimanche : *« tous nos partenaires y figureront, ils seront tous là le 17 mai, réel jour de la fête. Le samedi ne sera qu'une mise en chauffe ! Encore une fois, rien ne serait possible sans nos sponsors. Dans ce même document figureront tous les animaux en lice dans les concours laitiers »*.

AG

Concours laitiers
90 bovins en lice

Quatre concours laitiers sont au programme. Voici la liste des différents élevages inscrits : gaec Changarnier, gaec Loosli, SCEA des 4 chênes, Gaec Chevallier de Mauvilly, Gaec Colson, Gaec de la Goule, Gaec Verdot, gaec des 3 provinces, gaec Doudin, Gaec des forges, EARL Gervasoni, Chantal Jacquet, Earl des Locheres, gaec Maugey, gaec du Mont Lassois, gaec de Toutifaut, gaec Tournier, EARL du Chanoy, gaec de Granvie, gaec de la goule Gaec Comme la laitière, Earl Menestrier, Mairet Anne Emmanuelle, Gaec Chevalier, EARL du Meix de chêne, Gaec de Toutifaut, Gaec Magnière, EARL Richard.

Le programme

La fête avant la fête : samedi 16 mai, 14 h 30 : parade de C15, 15 heures : qualifications moiss'batt cross, 16 h : qualifications C15, 17 h : concours génisses brunes, 17 h 30 : qualifications moiss'batt cross, 18 h : concours jeunes présentateurs, 19 h : qualifications C15, 19 h : ouverture restauration, 21 h : groupe de musique, 22 h : DJ Toinou.
Fête de l'agriculture : dimanche 17 mai, 10 h - 12 h : concours Montbéliardes et Prim'Holstein, 10 h 15 : première manche moiss'batt cross, 11 heures : première manche C15, 11 h 15 : inauguration, 11 h 30 : prix spéciaux, 12 h : deuxième manche C15, 14 h : troisième manche C15, 14 h 30 : concours Simmental, 15 h : deuxième manche moiss'batt cross, 15 h 30 : quatrième manche C15, 16 h : prix spéciaux, 17 h : finales C15 et moiss'batt cross, 18 h : remise de prix. Animations enfants et adultes tout au long de la journée. Restauration et buvette.

// PORTES OUVERTES

89

Le domaine Barat ouvre ses portes

Les journées portes ouvertes reviennent pour une seconde édition, les 30 au 31 mai prochain à Milly, avec la présence du Domaine du Bollenberg, le domaine Châteauneuf-du-Pape, le Château Bellevue et le Domaine du Moulin Berger. De nouveaux stands seront également présents : celui de la Chocolaterie du Palais, de VitiTours (balades en trottinette dans les vignes) et au comité des fêtes de la Saint-Vincent de Maligny qui vendra des articles à l'effigie de la prochaine Saint-Vincent. Côté animation, le groupe local « Ouest » animera la soirée, dès 20 h 30 et une restauration sera prévue sur place (croque-monsieur et chouquettes garnies à la crème de Paris-brest). Pour les repas du samedi midi et du dimanche midi, le repas proposé, préparé à partir de produits locaux (Rabuat & Fils, Boulangerie Vaux Désir et le fromager Desmoutiers Breton) doit être réservé le plus tôt possible par mail, au plus tard le 20 mai : contact@domaine-barat.fr. L'entrée est libre. Venez découvrir les mets locaux, le samedi 30 mai de 11 heures à 19 heures et le dimanche 31 mai de 11 heures à 18 heures.

Charlotte Sauvignac



Domaine Barat

Le domaine ouvre ses portes pour la seconde édition consécutive à Milly, les 30 & 31 mai prochain.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Vendredi 15 mai

// Visite costumée à Seurre

En compagnie des guides costumées, découvrez, de 14 h 30 à 15 h 30, la vie des sœurs hospitalières ayant vécu et soigné les malades à l'Hôtel-Dieu (14 Grande rue du Faubourg Saint-Georges) aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Ces visites costumées de l'Hôtel-Dieu auront également lieu les 19 juin, 17 juillet, 14 août et 18 septembre.

Tarifs : gratuit pour les moins de 6 ans, 6 euros pour les moins de 12 ans et 10 euros au delà.

• Vendredi 22 mai

// Musique traditionnelle du Morvan à Beaune

Collectif de musiciens-compositeurs originaires de Bourgogne, le trio Space Galvachers revisite des chansons traditionnelles du Morvan. Il se produira à 20 heures à la Lanterne magique (19 rue Poterne)

Billetterie : www.beaune.fr

Nièvre

• Jeudi 14 mai

// Vide-grenier à Bazoche et Saint-Pierre-le-Moûtier

Un vide-grenier est organisé à Bazoches, place Saint-Hilaire, à partir de 6 h 30. Une centaine d'exposants sera présente. Tarif : 2 euros. Un autre vide-grenier se tiendra, le même jour, à Saint-Pierre-le-Moûtier, au pied du moulin Les Éventées (1, route des Moulins à vent), à partir de 9 heures. Au programme : visite guidée du moulin (tarifs : 1 euro pour les enfants de 6 à 12 ans et 3 euros pour les adultes), mini marché de producteurs locaux, fabrication de pain et viennoiseries cuites sur place dans un four à bois d'autrefois, buvette et restauration sur place.

Renseignements : 06 89 85 60 03

• Jeudi 14 mai

// Concert jazz à Saint-Honoré-les-Bains

Un concert d'Anthracite Jazz Band aura lieu à 20 h 45 à la salle Sydney Bechet (avenue du Docteur Segard). Anthracite revisite les standards de Louis Armstrong, Duke Ellington, Fats Waller, sans oublier la chaude couleur du swing de la Nouvelle Orleans et l'odeur du rhum des Caraïbes.

Tarif : 15 euros

• Samedi 23 mai

// Nuit des Musées à la Maison du Parc du Morvan

Dans le cadre de la Nuit européenne des Musées, l'entrée sera gratuite à la Maison des Hommes et des Paysages de 14 heures à 18 heures : l'occasion d'en savoir plus sur le territoire du Morvan et ses savoir-faire et de découvrir les nouveaux espaces du musée, dédiés à l'habitat, aux paysages et aux femmes du Morvan. Au Musée de la Résistance en Morvan, les élèves des écoles de Montsauche-les-Settons, Moux-en-Morvan et Ouroux-en-Morvan proposeront deux visites animées gratuites à 18 heures et 18 h 30.

Renseignements : 03 86 78 79 13

Yonne

• Samedi 16 mai

// Fête du Domaine

Le domaine Clotilde Davenne ouvre ses portes de neuf heures à 19 heures à Préhy pour présenter au grand public ses nouveaux produits phares : la triplette de Saint-Bris. De nombreux ateliers et jeux seront proposés au cours de la journée.

Pour vous pré-inscrire : https://www.clotilde-davenne.fr/fr/domaine/13-degustation-au-domaine?re-product-id=307853&fbclid=IwY2xjawRJ8YFleHRuA2FlbQIxMABicmlkET-FmZzZNYmtWblhpaGJWUkNqc3J0YwZhcHB-faWQQMjIyMDM5MTc4ODIwMDg5MgAB-Hr2IaE8u8xJSlPiEfuTlVKx_DND_9uhz_dP-P9f_0Cw126B1FxvjLlRyPE1HB_aem_VwytsV-tH1rldFPTInQ6knQ

// AU MAROC

Des chèvres émancipatrices

Présidente de l'association marocaine Rosa pour le développement de la femme rurale depuis sa création en 2005, Hassania Kanoubi raconte cette aventure humaine, et quelques autres, depuis sa ville de Ouarzazate. Elle a parié sur l'élevage de chèvres pour donner de l'activité à des femmes.



Hassania Kanoubi est la présidente de l'association marocaine pour le développement de la femme rurale.

« *Soyez les bienvenues* ». En ouvrant les portes de sa maison de Ouarzazate (Maroc), Hassania Kanoubi prononce ces trois mots, un large sourire sur le visage. Trois mots qui résument le sens de l'accueil, si fidèle aux Marocains. Trois mots qui invitent au partage, si cher à cette femme ultra-engagée. Trois mots qui encouragent à en écouter bien d'autres, confortablement installées dans son salon aux spacieuses banquettes. Voici plus de 20 ans qu'Hassania Kanoubi préside l'association Rosa pour le développement de la femme rurale. Un nom inspiré de la vallée des roses, à une centaine de kilomètres de Ouarzazate, pourrait-on croire. Mais en réalité, Rosa est le diminutif d'une Américaine, Rosalee Sinn. Rembobinons. L'histoire remonte aux années 1990. À cette époque, Hassania Kanoubi travaille pour International goat association, une ONG américaine qui accompagne les femmes rurales autour de projets d'élevages de chèvres. L'animatrice voyage de conférence en conférence aux quatre coins du globe. En Afrique du Sud, elle rencontre André Decoster et Rosalee Sinn. Le premier, un Français de Lille et fondateur d'Élevages sans frontières, perçoit la chèvre comme un formidable facteur de développement. La seconde œuvre dans l'univers caprin de par le monde, et reconnaît en la Marocaine la jeune femme qu'elle a elle-même été. Avec Hassania Kanoubi, voici le trio constitué prêt à monter un nouveau projet dans la région de Ouarzazate. La Marocaine pose ses conditions. « *Nos races locales ne sont pas suffisamment productives* », argumente-t-elle, se déclarant plutôt en faveur de l'importation d'autres races, « *qui, elles, génèrent du lait* ».

Qui reçoit donne

Ce sera un troupeau de chèvres alpines qui voyagera en camion et suscitera la curiosité des habitants, persuadés que le véhicule transporte des gazelles, se souvient la fondatrice et présidente de la nouvelle association. En 2005, les 105 premières chèvres sont réparties dans cinq villages, à raison de deux têtes par famille et d'un bouc par village. L'année d'après, 125 de plus peuplent les enclos marocains. « *On applique le principe de QRD,* souligne Hassania Kadoubi. *Qui reçoit donne.* » Ce « passage de don » permet au cheptel de grandir en même temps que le nombre de familles bénéficiaires. Et puis Rosa mise sur la transmission, de mère en fille, c'est important pour sa présidente qui encourage le marrainage. L'association recrute aussi des animatrices qui accompagnent les éleveuses dans l'application de « *bonnes pratiques* » pour remplacer « *l'élevage traditionnel* », explique la technicienne agricole. Des formations, en santé animale, génétique, hygiène de la traite, professionnalisent les gestes. En 20 ans, une centaine de villages ont bénéficié de l'accompagnement de Rosa. « *20 ans de réussites, 20 ans de fiertés* », applaudit sa présidente, et ce « *grâce au sérieux de l'équipe 100 % féminine !* » En 2008, la construction d'une fromagerie démarre. Pendant que les murs prennent forme, dans la cuisine de Rosa, les femmes testent la transformation du lait et produisent leurs premiers fromages artisanaux. Ce « *modeste savoir-faire* », dixit la présidente, est transmis à l'équipe, puis approfondi à base de formations, sur place, en France ou encore aux Pays-Bas.

Des débouchés pour les produits laitiers

En 2010, les premiers fromages et yaourts au lait de chèvre sortent de la coopérative Corosa qui emploie désormais trois salariées. Rosa se concentre sur la formation et l'accompagnement des femmes, Corosa regroupe les éleveuses qui ont bénéficié des chèvres, toutes deux sont soutenues par Élevages sans frontières. « *Notre ambition est de développer d'autres unités de transformation à l'échelle régionale et devenir une référence dans le Sud* », parie Hassania Kadoubi. Pour autant, le fromage de chèvre n'est pas dans les habitudes marocaines, confie la présidente. Mais Ouarzazate est une ville touristique, le Hollywood africain, et les hôtels et restaurants s'accaparent les yaourts et les fromages frais et à pâte dure artisanaux, aromatisés au safran, au cumin et au thym de Corosa, qui sont aussi vendus sur les marchés. Entre 500 à 600 litres de lait sont transformés chaque jour pendant la haute saison. En période plus creuse, quelques litres seront transformés en savons artisanaux, depuis que les femmes ont été formées au printemps 2025. C'est qu'à 20 printemps, justement, Rosa a des projets plein la tête. Un peu comme sa présidente, qui a voulu se lancer en politique. Parce que « *si je ne fais pas la politique, la politique va être faite pour moi, comme on dit en arabe* », traduit l'élue de la Chambre régionale depuis 2021. Par sûr qu'elle rempile, elle était surtout là pour voir. Elle regrette tous ces « *obstacles aux promesses données lors de la campagne électorale* », et retient qu'en faire, des promesses, c'est facile, les tenir c'est différent. « *Nous ne sommes pas un groupe homogène, nous avons des visions politiques différentes. Mais nous devons voter ensemble pour les projets.* »

Beau parcours

Des projets, elle en a d'autres. Vice-présidente de l'association Basma, jadis accompagnant les enfants abandonnés, se consacrant aux personnes âgées maintenant que « *les enfants ont quitté l'association pour le centre de la princesse sur décision du gouvernement* », justifie-t-elle. Vice-présidente, également, de la fondation du Grand Ouarzazate qui soutient les projets culturels. Représentante internationale pour le Maroc de l'International goat association, celle par qui tout – ou presque – a commencé. « *La seule chose qui m'arrêtera sera la santé* », annonce sans grande surprise cette hyper-active qui se lève tôt pour préparer le petit-déjeuner et le partager avec son mari, maintenant que les trois enfants ont quitté le nid. Ils écrivent une page de leur histoire en France, et reviennent au nid, évidemment, dès que possible. Il y a eu des fiançailles, récemment, quelques jolis présents exposés dans le salon en guise de souvenirs le prouvent. À quelques pas, ce sont des diplômes et récompenses qui sont accrochés aux murs, autres souvenirs d'autres époques. Ici, une formation, là, la « Personnalité 2015 du Maroc », encore ici le « Prix 2018 du meilleur projet pour Rosa », encore là, la rencontre avec Bill Clinton. « *Ah oui, je n'en ai pas parlé* », sourit celle qui a dîné, rien que ça, chez Bill et Hillary Clinton en 1990, avant la Maison Blanche mais quand même. Hassania Kadoubi aime voyager, naturellement, faire la fête, assurément, et cuisiner, viscéralement. La cuisine se trouve justement à la porte d'à côté. Le vendredi, c'est couscous, le samedi, poisson, le dimanche, grillades, dicte-t-elle. Le partage de recettes occupe une part importante des discussions des Marocaines, assure celle qui se dit « *du genre à vouloir tout savoir sur la cuisine* ». Transmettre, partager, vaut pour elle en cuisine comme ailleurs. Chez Rosa, Hassania Kadoubi se dit chanceuse. « *J'ai implanté les idées que j'avais, aujourd'hui l'équipe prend la relève,* conclut la présidente. *J'ai vu mes rêves se réaliser.* »

Louise Tesse

Retrouvez-nous sur

agribourgogne.fr

L'information
vous accompagne
partout !

